

idi

document de référence 2010

comportant deux parties :

1. rapport de gestion du gérant
2. informations juridiques et financières



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Message du Président



Chers actionnaires,

La période difficile que nous avons traversée en 2008-2009 semble bel et bien terminée. L'année 2010 a marqué le retour de la confiance sur le marché du *private equity* qui a repris des couleurs, tant en termes de levées de fonds qu'en matière d'investissements. L'industrie du capital investissement a été portée par une meilleure conjoncture économique qui a favorisé la réouverture du marché boursier et des crédits mais aussi un regain d'activité sur le marché des fusions-acquisitions. Alors que sur l'année 2009, le total des sommes engagées dépassait à peine les 4 milliards d'euros, il a atteint 6,6 milliards en 2010, investis au capital de 1685 entreprises. Autrement dit, en 2010, les niveaux d'investissement ont été quasiment aussi élevés que ceux des deux années précédentes cumulées. Il s'agit-là d'une augmentation significative qui nous permet aujourd'hui de parler de reprise sur notre marché.

Cette tendance positive se poursuivra-t-elle ? Le début de l'année 2011 le laisse penser même si nous sommes encore loin des niveaux record des années 2006 et 2007. Il convient donc de rester prudent car toutes les incertitudes ne sont pas levées et il faudra encore certainement plusieurs mois pour que l'équilibre économique ne revienne. Cependant, une chose est certaine : bien qu'elle ait eu des conséquences importantes sur l'industrie du capital investissement, la crise a aussi fait mûrir le marché et ses acteurs et permis d'éprouver leur capacité à se tenir loin des excès. Nous avons assisté, et le phénomène se poursuit, à une redéfinition de l'approche du métier. Faisant face à des problématiques complexes, les sociétés de gestion et d'investissement ont dû se recentrer sur le cœur de leur activité et opérer un retour aux fondamentaux : le soutien et l'accompagnement des entreprises sur le long terme.

Dans ce contexte, l'IDI a démontré la capacité de résistance de son portefeuille qui a extrêmement bien traversé la crise. À fin 2010, le Groupe IDI est en effet la seule société de capital investissement cotée en France à avoir dépassé son niveau d'ANR (dividendes inclus) d'avant la crise. La stratégie réfléchie et l'approche prudente de l'IDI ont donc plus que jamais fait leurs preuves. Aujourd'hui, les sociétés que nous soutenons ont largement repris le chemin de la croissance. En témoigne, la progression de notre ANR par action de 34,5 % en 2010. Aujourd'hui, nous pouvons avoir confiance en notre portefeuille. Aussi allons-nous à nouveau saisir, de manière active, les opportunités d'investissement qui se présenteront à nous sur un marché en voie de réorganisation.

En 2010, nous avons rempli sûrement l'un de nos objectifs : offrir une rentabilité qui satisfasse l'actionnaire. Le très bon TRI depuis l'introduction en Bourse qui lui est offert - près de 15 % depuis 1991 - reste l'une de nos priorités majeures.

En 2010, nous fixons l'objectif de distribution à près de 3 % de l'ANR par action qui se traduira par la proposition à l'Assemblée Générale du versement d'un dividende de 1,15 € par action, soit un rendement de plus de 4 % sur le cours de Bourse. Nous renforcerons notre communication financière afin de favoriser aussi l'accroissement de la liquidité du titre et réduire la décote de l'ANR sur le cours de Bourse.

2010 a également marqué notre renforcement sur le secteur de la gestion pour compte de tiers avec l'acquisition d'Idinvest Partners, notre filiale présente sur le marché de l'investissement qui gère 2,7 milliards d'euros dans les fonds primaires et secondaires, principalement en Europe et sur le marché du capital risque. 2011 marquera notre retour stratégique sur notre activité historique d'investisseur pour compte propre. En effet, l'arrivée de Caroline Rémus au poste de Directeur Général Délégué de nos activités pour compte propre va sans nul doute nous permettre de capitaliser encore davantage sur notre expertise première. L'année 2011 s'annonce donc sous les meilleurs auspices pour le Groupe IDI...

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Président de Ancelle et Associés SAS,
gérant-commandité de l'IDI

Sommaire

1	rapport de gestion du gérant	7
1.	L'ESSENTIEL DE L'IDI	8
1.1.	À propos de l'IDI	8
1.2.	La structure de l'IDI	9
1.3.	L'IDI, investisseur pour compte propre et pour compte de tiers	10
1.4.	Les 3 objectifs de l'IDI	11
1.5.	L'IDI : 40 ans d'histoire	12
1.6.	L'IDI mécène : quand la finance rencontre l'art	13
1.7.	Les équipes du Groupe IDI	16
1.8.	Le Conseil de Surveillance	19
1.9.	L'IDI : ce sont eux qui en parlent le mieux	20
1.10.	Les valeurs de l'IDI	22
2.	L'ACTUALITÉ DE L'IDI EN 2010	23
2.1.	Une année 2010 placée sous le signe de la reprise	23
2.2.	Perspectives financières	23
2.3.	Contexte général du marché et concurrence	24
2.4.	Principales opérations d'investissement et de cession en 2010	27
2.5.	Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)	29
2.6.	Chiffres opérationnels clés	31
3.	L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI	34
3.1.	Gestion pour compte propre : <i>private equity</i> France (investissements directs en fonds propres)	34
3.2.	Gestion pour compte de tiers	39
3.3.	Autres actifs financiers	43
4.	PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS	44
4.1.	Les comptes consolidés	44
4.2.	Les comptes sociaux	47
4.3.	Actif net réévalué	47
4.4.	Affectation du résultat 2010 de l'IDI	50
5.	AUTRES RÉOLUTIONS A CARACTÈRE ORDINAIRE	51
6.	AUTRES RÉOLUTIONS A CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE	52
7.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS	52
8.	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	52
9.	RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE	54
10.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ IDI	60

2 informations juridiques et financières

62

1. Personnes responsables	64
2. Contrôleurs légaux des comptes	64
3. Facteurs de risque	65
4. Informations concernant l'IDI	71
5. Organigramme	73
6. Organes d'administration et de direction	75
7. Rémunération et avantages	84
8. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	89
9. Salariés	90
10. Principaux actionnaires	90
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'IDI	96
12. Informations complémentaires	97
13. Documents accessibles au public et information financière	103
14. Comptes consolidés	104
14.1. Bilan consolidé	104
14.2. Compte de résultat consolidé	105
14.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	107
14.4. Tableau de variation des capitaux propres	108
14.5. Notes aux états financiers	109
15. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	130
16. Comptes sociaux	132
16.1. Bilan au 31 décembre	132
16.2. Compte de résultats au 31 décembre	134
16.3. Annexe aux comptes sociaux	135
17. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	146
18. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	148
19. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale	150
20. Document d'information annuel	155
21. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau	155
22. Table de concordance	156

1

rapport de gestion du gérant

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la gestion du Groupe IDI durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice écoulé, le renouvellement du mandat de plusieurs membres du Conseil de Surveillance, la nomination de DELOITTE ET ASSOCIÉS, Commissaire aux comptes titulaire et le renouvellement du mandat de BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, la délégation de compétence à la Gérance pour un nouveau programme de rachat d'actions et une augmentation de capital réservée aux salariés.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers des cinq derniers exercices.

1. L'ESSENTIEL DE L'IDI

1.1. À propos de l'IDI

L'IDI est une des toutes premières sociétés de capital investissement cotées en France. Spécialisé depuis 40 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, le Groupe gère aujourd'hui plus de 3,1 milliards d'euros d'actifs.

L'IDI est présent sur tous les métiers de l'investissement - capital transmission, capital développement, capital risque, fonds de fonds (primaire, secondaire, fonds de dettes et mezzanine) - et dispose de ressources importantes pour accompagner sur la durée le développement des sociétés dans lesquelles il investit aux côtés de leurs dirigeants.

Fort d'un actionariat stable et d'une équipe de professionnels expérimentés, l'IDI délivre sur la durée à ses actionnaires l'un des meilleurs taux de rendement interne de son secteur.

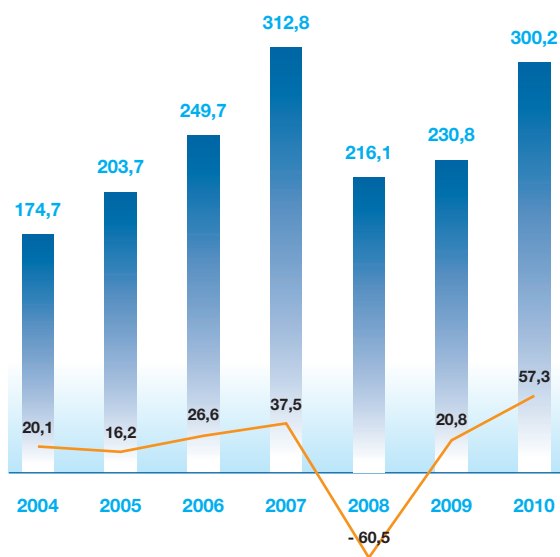
Le Groupe, fidèle depuis ses origines aux valeurs qui ont fait son succès, l'innovation, la rapidité de décision, l'indépendance et l'esprit entrepreneurial, développe son savoir faire au service de l'avenir des entreprises qu'il accompagne, de leurs dirigeants et salariés et de ses actionnaires.

Il agit avec un objectif clair : identifier les pépites de demain, participer à leur développement en leur apportant des moyens financiers et humains décisifs et valoriser leur plein potentiel.

L'IDI a réalisé dans la durée l'une des meilleures performances du secteur: il a offert à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, d'environ 15 % depuis 1991, soit une multiplication par plus de 20 du cours de l'action.

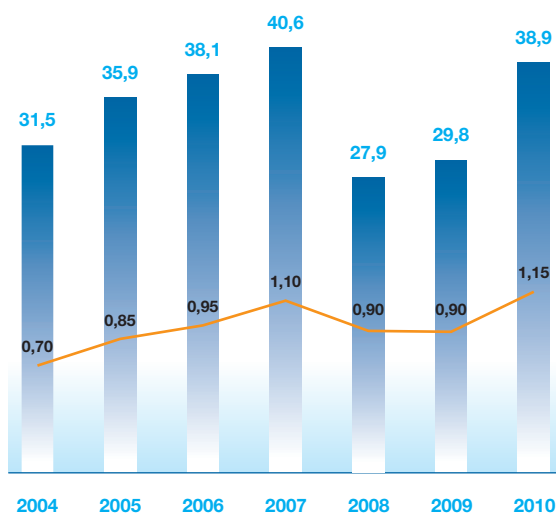
L'idi en quelques chiffres

Évolution des principaux agrégats



Fonds propres Résultat net part du Groupe

Évolution des principaux agrégats par action



ANR / Action Dividende par action

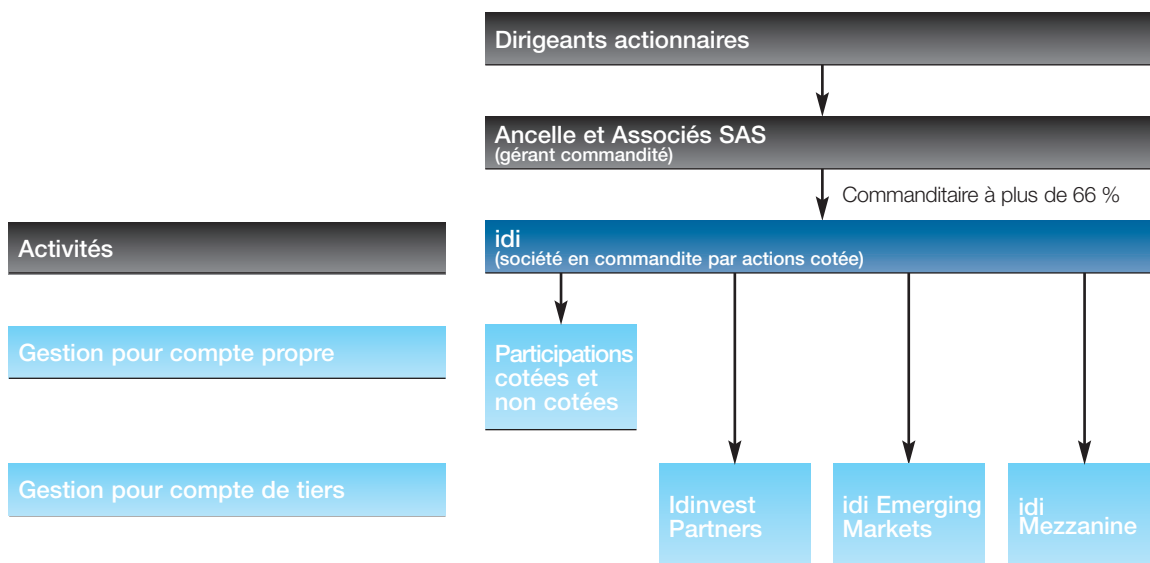
1.2. La structure de l'IDI



IDI est une société en commandite par actions, cotée depuis 1991, dont le gérant-commandité, Ancelle et Associés SAS, détient plus de 66 % des parts de commanditaire. Présidée par Christian LANGLOIS-MEURINNE, Ancelle et Associés

compte deux autres associés : MM. François MARMISSOLLE, Directeur Général de Ancelle et Associés, et la société civile familiale de Bernard MÉHEUT, Président Directeur Général de IDI Asset Management.

Organigramme économique



L'organigramme juridique figure en page 73 du document de référence.

Les investissements pour compte propre sont réalisés au niveau d'IDI. En outre, le Groupe IDI compte trois filiales opérationnelles significatives dédiées à la gestion pour compte de tiers : Idinvest Partners (société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF qui gère 2,7 milliards d'euros à travers

une activité de fonds de fonds Mid-Cap et de capital risque en Europe), IDI Emerging Markets (IDI EM) (société de droit Luxembourgeois, structure qui gère près de 140 millions d'euros et investit dans les fonds de *private equity* Mid-Cap situés dans les pays émergents), et IDI Asset Management (société agréée par l'AMF pour le capital investissement), qui gère 29 millions d'euros à travers le FCPR IDI Mezzanine.

1.3. L'IDI, investisseur :

actif depuis 40 ans dans le capital investissement pour compte propre...

Stratégiquement, les investissements en fonds propres permettent à l'IDI de ne pas avoir d'impératif quant à la durée de ses engagements et de ne pas subir les contraintes des fonds d'investissement limités dans le temps et jugés

principalement sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi (*cash-on-cash return*).

Cette spécificité permet :

- **à l'achat :** d'avoir la capacité de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité.
Ex : Albingia, société d'assurance dont la reprise a été agréée par les autorités de tutelle ou Idinvest Partners (ex AGF Private Equity) que l'actionnaire cédant souhaitait associer à une structure pérenne et durable ;
- **durant la détention de la participation :** de pouvoir accompagner sur le long terme les entreprises, ce qui constitue un facteur clé de succès lorsqu'il s'agit de constituer des équipes, d'élaborer une stratégie et de mettre en œuvre une politique de croissance.
Ex : Marc Orian, dont le réseau de magasins est passé de 22 à 270 points de vente en 8 ans ;
- **à la vente :** d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements rentables et de viser des multiples très élevés.
Ex : Actéon, grâce à laquelle le Groupe IDI a réalisé un multiple sur investissement de 24x.

L'IDI mène une stratégie d'allocation d'actifs garantissant la diversification du risque qui consiste à :

- **investir l'essentiel des actifs du Groupe IDI en *private equity***, dont près de 60 % dans des investissements directs en France dans des sociétés non cotées, en capital transmission ou capital développement ;
 - **investir le solde dans d'autres types d'actifs du *private equity* de manière indirecte** (fonds de *private equity* en pays émergents, fonds de mezzanine, fonds de fonds en capital investissement, participations secondaires...) ;
 - **conserver une politique de gestion dynamique de la trésorerie du Groupe.**
- Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché, qui peuvent inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans telle ou telle classe d'actifs (exposition géographique pays émergents vs Europe ou capital vs produits de dette par exemple).
- Le Groupe entend continuer à appliquer des règles strictes de diversification du risque tant en ce qui concerne les montants unitaires investis que le levier mis sur les acquisitions, le niveau d'endettement directement porté par l'IDI ou le risque de change.

Les axes complémentaires d'investissement en fonds propres demeurent :

- **la prise de participations significatives dans des PME cotées** (*private investments in public equity* ou PIPE) assimilable, en termes d'approche d'investissement, aux investissements en actions non cotées ;
- **des produits de financement des PME** tels le financement mezzanine, l'acquisition de dettes subordonnées sur des sociétés françaises ou autres produits similaires ou connexes ;
- **l'acquisition de portefeuilles de participations** (porteuilles dits secondaires).

... qui s'est renforcé depuis plusieurs années dans la gestion pour compte de tiers

- **en Europe**, via sa filiale Idinvest Partners, acquise en mai 2010 auprès d'Allianz France ;
- **à l'international**, dans les principaux pays émergents (Chine, Inde, ...) via sa filiale IDI Emerging Markets. L'IDI y a renforcé ses engagements en 2010.

présent sur des secteurs diversifiés dans le non coté grâce à une expérience Mid-Cap confirmée

La diversification recherchée est à la fois :

- **sectorielle**, le Groupe investissant dans l'industrie ou les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée,
- **« produits »**, le Groupe investissant en capital, en quasi fonds propres, en financements seniors ou juniors décotés ou en parts de fonds d'investissement.

Des investissements dans tous les secteurs



au service de l'accroissement de la valeur avec un horizon de durée flexible et opportuniste

Grâce à son statut de société d'investissement cotée et aux caractéristiques de son actionariat (management, institutionnels, grandes familles industrielles), l'IDI accompagne durablement les entreprises de son portefeuille dans leur développement.

L'IDI a depuis ses origines développé des expertises reconnues au service de l'entreprise (stratégique et sectorielle, managériale, ingénierie financière), notamment à l'occasion des décisions importantes (politique de *build-up*, constitution

d'un réseau, création de nouvelles lignes d'activité, etc.). Il a donc une position d'actionnaire professionnel actif au service de la croissance des sociétés de son portefeuille et de leur valeur à terme.

Le Groupe applique constamment le même principe - l'association au capital du management afin d'aligner ses intérêts et ceux de l'actionnaire financier - tout en conservant une grande liberté dans la gestion de la date de sortie et une capacité à trouver la meilleure voie de cession possible.

1.4. Les 3 objectifs de l'IDI

La stratégie du Groupe IDI repose sur la diversification et la mutualisation du risque.

Le Groupe IDI entend :

1. poursuivre sa politique d'investissement dans des sociétés de taille petite et moyenne où la rentabilité est structurellement attractive et où le nombre d'opportunités d'investissement est élevé. La souplesse, le pragmatisme et le profil spécifique de l'IDI devraient lui permettre de se différencier dans un marché redevenu plus actif mais aussi compétitif ;

2. capitaliser sur son expertise historique qu'est l'investissement en Small/Mid-Cap non coté pour compte propre, tout en accélérant le développement de la gestion pour compte de tiers sur ces mêmes segments – ce que favorise notamment sa filiale Idinvest Partners ;

3. tirer avantage de la recomposition en cours du paysage du *private equity*, laquelle crée des opportunités de reprise de sociétés de gestion ou de portefeuilles.

1.5. L'IDI : 40 ans d'histoire

L'année 2010 a marqué les 40 ans de l'aventure IDI - une aventure à la fois professionnelle et humaine. Avec tant d'années d'existence, l'IDI fait figure d'exception en termes de longévité parmi les acteurs du capital investissement. Sa faculté d'adaptation, qui lui permet de traverser les époques, et ses bases solides, celles qui le soutiennent depuis sa création, permettent au Groupe de durer et de rester un acteur de référence du marché.

En 1970, les pouvoirs publics créent l'Institut de Développement Industriel (IDI), afin d'accompagner

en fonds propres le développement des PME françaises. Doté d'un statut parapublic, il est à l'époque unique dans son métier. 40 ans plus tard, après avoir été privatisé en 1987, et aujourd'hui face à une concurrence accrue, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

Depuis 1970, l'IDI a été à la fois un pionnier et une pépinière pour la profession du capital investissement.

En 40 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises. Certaines d'entre elles sont devenues de brillantes multinationales (Zodiac, Bolloré, Bongrain...)

Au total ce sont plus de 200 professionnels qui ont contribué au développement et au succès de l'IDI. Beaucoup d'entre eux ont joué par la suite un rôle

important dans diverses sociétés industrielles ou de conseil, des banques d'affaires ou des Groupes de capital-investissement.

L'IDI en quelques dates

1970

Création par les pouvoirs publics de l'Institut de Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres le développement des PME.

1987

Reprise de l'IDI par son management, organisée autour de Christian LANGLOIS-MEURINNE avec le soutien d'investisseurs financiers.

1991

Introduction de l'IDI sur le second marché de la Bourse de Paris. Création d'EURIDI.

1996

Nouveau LBO (sous forme d'une offre publique de rachat d'actions), le management portant sa participation à environ 90 % du capital.

2000

Seconde OPRA sur environ 27 % du capital.

2004

Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de *private equity* implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe.

2005

Lancement du FCPR IDI Mezzanine axé sur le financement de l'acquisition des PME de 15 à 150 millions d'euros de valeur.

2006

Fusion-absorption d'EURIDI et de Marco Polo Investissements.

2007

Augmentation de capital de près de 58 millions d'euros ; la société Foncière, Financière et de Participations (FFP, holding de la famille Peugeot) franchit à cette occasion le seuil de 10 % du capital de l'IDI ; réduction de capital de 15 millions d'euros dans le cadre du programme de rachat d'actions.

2008

Lancement d'IDI Emerging Markets, société spécialisée dans l'investissement dans des fonds de *private equity* situés dans les pays émergents, en invitant au capital de la société, FFP et d'autres family offices proche de l'IDI.

2010

Accélération du développement de la gestion pour compte de tiers avec la reprise d'Idinvest Partners (ex AGF Private Equity) auprès du groupe Allianz.



1.6. L'IDI mécène : quand la finance rencontre l'art

Le Groupe IDI s'est régulièrement engagé auprès d'artistes et de créateurs avant-gardistes, innovant dans leurs domaines comme l'IDI a su le faire dans le capital-investissement.

En 2010, l'IDI a soutenu le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et plus particulièrement l'exposition de l'artiste néerlandais, Jan DIBBETS. En 2011, l'IDI poursuivra son mécénat auprès de ce Musée.

Jan DIBBETS est une figure majeure de l'art néerlandais et de la scène artistique internationale. Il est notamment connu des parisiens pour son Hommage à Arago réalisé en 1994 matérialisant le méridien de Paris par des disques de bronze.

La question de l'horizon a particulièrement marqué l'oeuvre de Jan DIBBETS entre la fin des années 1960 et 1974 : c'est l'un des motifs récurrents de son travail. Dans ses oeuvres

récentes - à partir de 2005 - l'horizon réapparaît, matérialisant la continuité d'une réflexion artistique extrêmement rigoureuse.

L'exposition associe ces nouveaux travaux avec ceux qui en forment le point de départ.

Si l'artiste néerlandais, né en 1941, s'est vu très tôt associé à l'art conceptuel, l'extraordinaire déploiement de son oeuvre depuis les années 1970 rend une telle définition inévitablement réductrice.

À travers un usage très personnel de la photographie, son travail s'est toujours tenu au plus près d'une pensée en développement continu, trouvant son objet à la fois dans l'expérience de la perception et dans la réinterprétation des données de la perspective telles que l'histoire de l'art occidental nous les lègue.





1.7. Les équipes du Groupe IDI

Les dirigeants actionnaires



Christian LANGLOIS-MEURINNE

Président de Ancelle et Associés SAS, gérant-commandité de l'IDI.

Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des industries chimiques, textiles et diverses au Ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.



François MARMISSOLLE

Directeur Général de Ancelle et Associés SAS, gérant-commandité de l'IDI.

HEC, IEP Paris, DES de Sciences Économiques, à l'IDI depuis sa création en 1970.

Il a participé à de très nombreuses opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi qu'à la privatisation de l'IDI.



Bernard MEHEUT

Président Directeur Général d'IDI Asset Management (société de gestion du FCPR IDI Mezzanine).

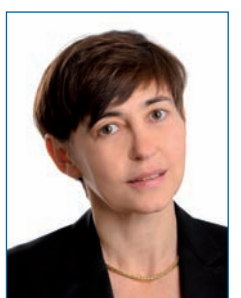
HEC, diplômé Expert Comptable, il a rejoint l'IDI en 1978 après 15 années au sein d'IBM

dans différents postes de direction des plans, budgets et contrôle de gestion. Depuis 1978,

il a été à l'IDI le responsable de l'analyse financière de tous les dossiers d'investissement.

Les équipes d'investissement

Équipe fonds propres et mezzanine d'IDI



Caroline REMUS

Directeur Général Délégué.

Diplômée de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon et de l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF).

Elle était précédemment Présidente du Directoire d'Ixen Partners, société de gestion des fonds

LBO de Natixis Private Equity. Elle a démarré sa carrière à la Direction des Industries Agro-

Alimentaires du Ministère de l'Agriculture. En 1986, elle rejoint la Banexi (Groupe BNP) où elle

devient Directeur du Département Conseil et Ingénierie Financière en 1992. En 1999, elle est

nommée membre du Comité exécutif de BNP Paribas Corporate Finance. Caroline Rémus rejoint

ensuite le Corporate Finance de Crédit Agricole Indosuez. En 2002, elle est nommée membre du

Directoire de Natexis Industrie.



Marco de ALFARO

Directeur Associé.

Titulaire d'un MBA de l'*Insead*, il a intégré le Groupe IDI fin 2004.

Il a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant pendant 4 ans. Il a ensuite fait de l'investissement LBO pendant 9 ans au sein de TCR et, enfin, des investissements dans le secteur de la technologie pendant 4 ans chez Natexis Private Equity.



Julien BENTZ

Directeur Associé.

Directeur Général Délégué d'IDI Asset Management.

ESCP et MBA de l'*Insead*, il a rejoint l'IDI en juin 2005. Il a travaillé cinq ans dans le domaine des fusions-acquisitions au sein de la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette (maintenant intégrée au Crédit Suisse) puis dans le conseil en stratégie chez Accenture.



Damien HERENG

Directeur Associé.

X-Télécom, il a rejoint l'IDI en mars 2007. Il a précédemment passé quatre ans chez HSBC France où il a conseillé de nombreux fonds d'investissement sur des opérations de LBO. Il a débuté sa carrière au sein du Crédit Lyonnais.



Alexis GARAND-CLAVEL

Directeur Adjoint.

E.M. Lyon, il a rejoint l'IDI en février 2007. Il a travaillé auparavant au sein du département *Transaction Services* de KPMG pendant deux ans en support à des fonds d'investissement.

Directoire d'Idinvest Partners



Christophe BAVIÈRE

Président du Directoire.

Titulaire d'un MBA de l'*University of Ottawa* et diplômé de l'ESLSCA.

Avant de rejoindre Idinvest Partners, Christophe occupait des postes de dirigeants au sein du Groupe AGF-Allianz, comme directeur de la gestion des portefeuilles diversifiés de 1998 à 2001 et comme responsable des placements à revenu fixe de 1990 à 1998 au sein d'AGF Asset Management.



Benoist GROSSMANN

Membre du Directoire.

Titulaire d'un Doctorat de physique (Université Paris VI) et d'un MBA de L'IEP de Paris.

Avant d'intégrer Idinvest Partners, Benoist a exercé dans plusieurs fonds de capital-risque pendant plus de 10 ans. Il était auparavant un des *partners* de Viventures de 1998 à 2002 et *Investment manager* à la Financière de Brienne.

Christophe BAVIÈRE et Benoist GROSSMANN sont entourés d'une vingtaine de professionnels.

Directoire d'IDI Emerging Markets



Peter BIELICZKY

Président du Directoire.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des Ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006. Auparavant, il avait créé la société Advisor et mené pendant 8 ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société Artabel SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).



Julien KINIC

Membre du Directoire.

Diplômé de l'Edhec et de la *London School of Economics*, il a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé six ans pour Arthur Andersen à Paris, principalement sur des opérations de fusions & acquisitions. Entre 2000 et 2005, il est chargé d'affaires puis Directeur d'investissement pour Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO. Début 2006 il rejoint l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *Private Equity*.

Secrétaire Général



Tatiana NOURISSAT

Elle assure la direction juridique et est en charge de la communication du Groupe, des relations investisseurs et de l'administration générale.

Elle est titulaire d'un DEA de droit des affaires et d'une maîtrise des sciences de gestion de l'Université de Paris Dauphine. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions acquisitions de type LBO et de leur financement, elle a exercé pendant 10 ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet WILLKIE FARR & GALLAGHER. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004 en qualité de responsable des affaires juridiques.

1.8. Le Conseil de surveillance

Présidente

Luce GENDRY

Premier mandat le 30 juin 2008

Mme GENDRY est Associé-Gérant de Rothschild et Cie Banque et de Rothschild et Cie.

Vice-Président

Foncière, Financière et de Participations (groupe familial Peugeot)

Premier mandat le 31 août 2006

Représentée par M. Alain CHAGNON, Directeur Général Délégué.

Membres

Michel BOLLORÉ

Premier mandat le 30 juin 2008

M. BOLLORÉ est Président Directeur Général de la Société France-Essor.

Patrice de MAISTRE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. de MAISTRE est, entre autres, Président Directeur Général de Brinon Investissement.

Olivier DOUSSET

Premier mandat le 30 juin 2008

M. DOUSSET est Président de la Compagnie d'Anjou.

Gilles ETRILLARD

Premier mandat le 30 juin 2008

M. ETRILLARD est, entre autres, Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement - LFPI (SAS).

Jean GATTY

Premier mandat le 29 juin 2004

M. GATTY est Président de JG Capital Management.

Renaud GIRARD

Premier mandat le 28 avril 2010

M. GIRARD est journaliste-grand reporter au Figaro.

Aimery LANGLOIS-MEURINNE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. LANGLOIS-MEURINNE est notamment Président et administrateur de Pargesa Netherlands BV.

Christian SCHLUMBERGER

Premier mandat le 29 juin 2004

M. SCHLUMBERGER est Président Directeur Général de CS Finances SAS.

François THOMAZEAU

Premier mandat le 30 juin 2008

M. THOMAZEAU est, entre autres, Président du Conseil d'Administration de Foncière des 6^e et 7^e arrondissements.

Bertrand VOYER

Premier mandat le 30 juin 2008

M. VOYER est, entre autres, Président de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers.

Censeur

Louis de MURARD

Premier mandat le 30 juin 2010

M. de MURARD est Directeur Administratif et Financier des sociétés Tethys, Clymène et de la Fondation Bettencour-Schueller.

1.9. L'IDI : ce sont eux qui en parlent le mieux



David DE ROTHSCHILD

« Après avoir appuyé l'équipe pour lui permettre de réaliser la privatisation de l'IDI en 1987, je suis heureux des liens confiants que nous avons instaurés depuis lors et ne peux que me féliciter du développement et du rendement du Groupe. »



Pierre-André MARTEL (Caravelle)

« C'est avec l'IDI, à l'époque des "IDI Boys", que j'ai fait mes classes et appris le métier d'investisseur. »



Bernard DAUGERAS (Auriga)

« L'IDI m'a transmis l'esprit d'entreprise qui fait sa force. C'est un tremplin et cette expérience m'aide encore aujourd'hui pour développer AURIGA dans le capital risque. »



Vincent BOLLORÉ

« Il y a près de 30 ans, l'IDI avec d'autres investisseurs a accompagné la reprise et le développement de la société Bolloré dont je venais prendre la Présidence. Je tiens à saluer leur audace et le professionnalisme, car ils ont durant plusieurs années fait partie de ceux qui m'ont permis de bâtir, à partir d'une affaire familiale, le Groupe tel qu'il est aujourd'hui. »



Xavier CAITUCOLI (Direct Energie)

« Il fallait de l'audace et un sacré culot pour croire à notre aventure. Les équipes de l'IDI n'ont pas hésité. Nous avons parlé entre entrepreneurs et notre développement leur a donné raison. »



Bruno CHAMOIN (Albingia)

« Depuis plus de 10 ans, Albingia s'est développé grâce au soutien d'acteurs du *private equity*. Notre association depuis près de 4 ans avec l'IDI est un succès, en partie grâce à notre proximité : comme l'IDI nous mettons notre indépendance au service des PME françaises. »



Alexandre MACIEIRA COELHO (Mikit)

« J'ai trouvé avec l'IDI un partenaire de confiance qui est là pour accompagner le développement mais sait aussi rester fidèle lorsqu'il faut traverser des périodes plus difficiles. Cet engagement est une démonstration de la capacité de l'IDI à se comporter en investisseur responsable. »



Jean-Gérard SAINT-RAMON (IMV Technologies)

« Avec l'appui décisif de l'IDI, j'ai pu transformer la société IMV, petite société normande opérant dans le secteur de l'insémination bovine, en leader mondial de l'insémination artificielle animale. »



Antoine RUFENACHT (Armor)

« L'IDI illustre parfaitement la capacité du monde de la finance à partager avec les entreprises une vision à long terme de leur développement. À nos côtés pendant plus de 20 ans, l'IDI a accompagné la formidable mutation technologique d'Armor ; c'est un bel exemple d'engagement pour le développement des PME en France. »



Yunli LOU (Milestone)

« Over the past 7 years, IDI has provided unwavering support to our team. The IDI team's deep knowledge and commitment to the China market, and entrepreneurial spirit have made them an ideal partner in our funds. We hope this relationship will continue for years to come. »



Vishal NEVATIA (India Value Fund)

« IDI Group was the first international Limited Partner to believe in our strategy and trust us. Without their support and commitment, we could not have built India Value Fund. It has been a pleasure working with Christian LANGLOIS-MEURINNE and other members of IDI Group. »

1.10. Les valeurs de l'IDI



L'esprit d'entreprise : des entrepreneurs à l'image de leurs actionnaires

Dans l'univers des fonds de capital investissement, il est rare que les gestionnaires investissent leur propre argent. À cet égard, les dirigeants actionnaires majoritaires du Groupe IDI, qui ont toujours investi l'essentiel de leur patrimoine dans leur Groupe, font figure d'exception.

L'esprit d'entreprise, la culture entrepreneuriale, les animent au même titre que les entrepreneurs qu'ils soutiennent. Ils partagent avec les dirigeants des entreprises acquises les mêmes besoins et les mêmes préoccupations.

Le Groupe IDI, c'est donc :

- une grande proximité avec les préoccupations des dirigeants d'entreprise ;
- une grande souplesse permettant de s'adapter à chaque situation particulière, notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des autres actionnaires du Groupe IDI.

L'innovation : un interlocuteur privilégié qui sait se réinventer

Dans l'univers du capital investissement, l'IDI fait, à bien des égards, figure de pionnier : en réalisant son rachat par ses dirigeants, en choisissant la bourse pour poursuivre son développement, en finançant des entreprises technologiques, en se tournant avant les autres vers les pays émergents, en conduisant des véhicules spécialisés mais aussi en saisissant les opportunités de croissance externe, nées de la crise que nous avons traversée, pour accélérer sa mutation, l'IDI sait se réinventer pour rester un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

La rapidité de décision : une réactivité porteuse

La capacité d'exécution, la proximité de ses équipes d'investissement et son savoir-faire garantissent la meilleure réactivité à l'IDI pour saisir les opportunités de développement.

Un horizon de temps flexible est possible grâce à son statut de société d'investissement cotée.

Son actionnariat est stable et diversifié : le management mais aussi de grandes familles industrielles au premier rang desquels les Peugeot et des institutionnels, en particulier Allianz.

Une précieuse indépendance garantit un alignement d'intérêt entre les dirigeants de l'IDI et les associés.

2. L'actualité de l'IDI en 2010

2.1. Une année 2010 placée sous le signe de la reprise

2010 a été l'année de la reprise pour l'IDI comme pour les autres fonds acteurs du *private equity*.

Au cours de l'exercice, l'IDI a continué à concentrer ses efforts sur la gestion et le suivi de son portefeuille, portefeuille solide et qui affiche de bonnes performances.

L'IDI a approfondi un nombre important d'opportunités d'investissements tout en continuant à privilégier une approche sélective des dossiers.

Au cours de l'année, le Groupe a ainsi investi 75 millions d'euros dont 25,2 millions d'euros en *private equity* France avec notamment l'acquisition d'Idinvest Partners et l'accroissement de sa participation dans Domosys Finance (holding du groupe Mikit), et 33,6 millions d'euros dans les pays émergents, directement ou au travers d'IDI Emerging Markets, pour bénéficier de leur forte croissance. L'IDI a par ailleurs effectué 17 millions d'euros de placements dans des produits financiers ou dans d'autres actifs.

Les cessions se sont élevées à 57,4 millions d'euros, dégageant 37,5 millions d'euros de plus-values (par rapport au prix d'acquisition). Elles ont porté sur des opérations de *private equity* France à hauteur de 31,2 millions d'euros (Armor, Jetfly, Precia, Avanquest) et dans une moindre mesure dans les pays émergents (15 millions d'euros) et dans les placements financiers (11 millions d'euros).

2.2. Perspectives financières

En 2009, l'IDI avait de nouveau effectué une croissance de l'ANR à hauteur de 10,2 %. Ce résultat restait inférieur à la progression historique de l'ANR de l'IDI. En 2010, l'ANR progresse de 34,5 % dépassant la progression connue entre 1991 et 2007. Pour refléter ces bonnes performances, l'IDI, a décidé d'accroître le rendement du titre en se donnant pour objectif de distribuer chaque année un dividende représentant près de 3 % de l'ANR par action. Le dividende proposé au titre de 2010 est ainsi de 1,15 euros par action contre 0,90 euro au titre de l'exercice 2009, soit une progression de 27,8 %.

Le Groupe poursuivra ses efforts pour réduire la décote du titre par rapport à son ANR et dans la mesure du possible accroître la liquidité du titre IDI.

Le portefeuille de l'IDI a extrêmement bien traversé la crise. La stratégie réfléchie et l'approche prudente de l'IDI ont plus que jamais fait leurs preuves. Les sociétés du portefeuille ont repris le chemin de la croissance. Par ailleurs, le marché du *private equity* s'est repris et le Groupe est en position de saisir les opportunités d'investissement qui se présenteront. Dans ce contexte, le Groupe a pour objectif une poursuite de la croissance de son ANR.

2.3. Contexte général du marché et concurrence

Private equity France, LBO et capital développement

Le marché du capital investissement

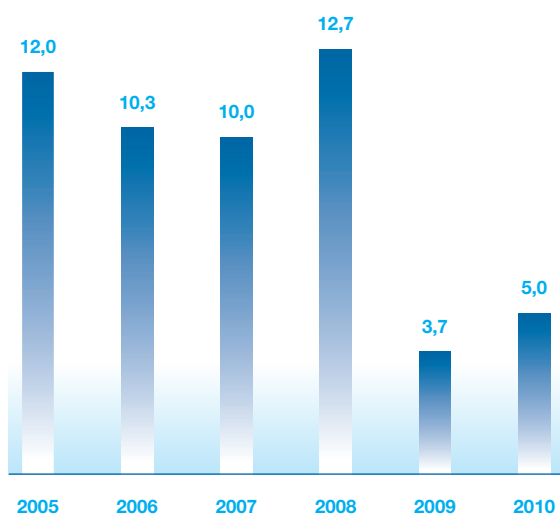
Le marché du capital investissement a été marqué en 2010 par une reprise de l'activité, tant en termes de levées de fonds qu'en termes d'investissements, traduisant essentiellement une amélioration de la conjoncture économique :

- croissance des levées de fonds, lesquelles ont atteint 5,0 milliards d'euros contre 3,7 milliards d'euros en 2009. Cette croissance supérieure à 35 % s'explique essentiellement par le regain d'intérêt des institutionnels (+ 72 %) ;
- augmentation significative des montants investis, lesquels ont atteint 6,6 milliards d'euros en 2010 contre 4,1 milliards d'euros en 2009.

Levées de fonds (en milliards d'euros)	2010	en %	var 09/10 en %
Personnes physiques / <i>family offices</i>	1,4	27 %	- 11 %
Banques	0,5	10 %	- 25 %
Assurances / Mutuelles	0,4	8 %	- 5 %
Caisses de retraites	0,6	12 %	113 %
Fonds de fonds	0,9	17 %	103 %
Entités du secteur public	1,0	19 %	318 %
Industriels	0,1	3 %	nm
Marchés financiers	0,1	1 %	nm
Autres	0,1	2 %	13 %
Total	5,0	100 %	37 %

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2010 - présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2011.

Levées de fonds en milliards d'euros



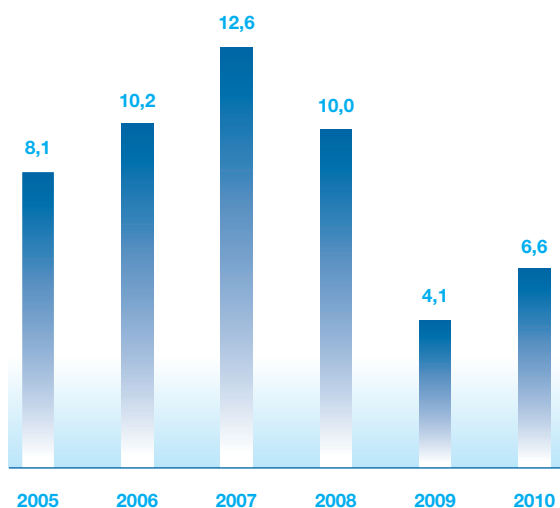
Il est important de souligner que parallèlement à l'amélioration des levées de fonds, l'année 2010 a également été marquée d'une part, par le désengagement des banques et des assurances (leur présence ayant été divisée par un facteur de 5 à 6 par rapport à 2008) et, d'autre part, par l'augmentation des levées de fonds auprès des entités du secteur public (montant multiplié par 4).

Au niveau des investissements, le retour des financements d'acquisition lié à l'amélioration de la conjoncture économique a permis une forte croissance des opérations de Transmission / LBO (supérieure à 2,0x en termes de montants investis). Tous les segments de ce marché sont d'ailleurs concernés par ce redémarrage de l'activité, notamment les transactions supérieures à 100 millions d'euros (7 opérations en 2010 pour un total de 1,65 milliards d'euros investis), quasi inexistantes en 2009.

En millions d'euros	2008	2009	2010	2010 / 2009
Investissements	10 009	4 100	6 597	61 %
dont amorçage et création	758	587	605	3 %
dont capital développement	1 653	1 798	2 310	28 %
dont capital transmission / LBO	7 399	1 605	3 512	119 %
Transmissions / LBO < 100 M€	2 857	1 358	1 863	37 %
Transmissions / LBO > 100 M€	4 542	247	1 649	568 %
dont capital retournement	99	84	90	7 %
dont autres	100	26	80	208 %

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2010 - présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2011.

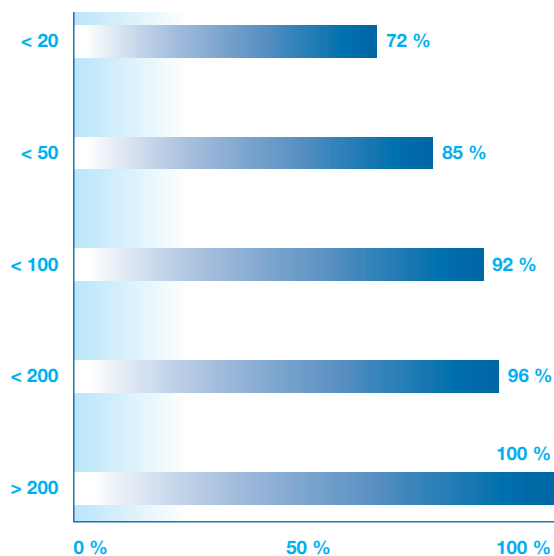
Investissements en milliards d'euros



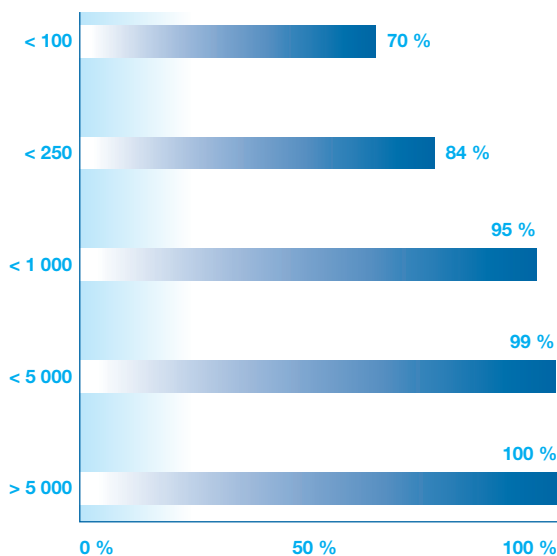
Il est à noter que la tendance positive observée en 2010 semble se poursuivre en ce début d'année 2011, avec des opérations de taille très significative annoncées.

L'essentiel des investissements concerne toujours les sociétés de moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Répartition des investissements par taille de chiffre d'affaires (en millions d'euros)



Répartition des investissements par taille des effectifs



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2010 - présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2011.

Les principaux acteurs du capital investissement

Le marché concurrentiel a évolué de façon relativement significative au cours de l'année 2010. Ainsi, un certain nombre d'opérations ont eu lieu : les cessions de sociétés de gestion du groupe Natixis (Initiative et Finance, IXEN, NI, etc.), à Axa Private Equity, l'association de Siparex avec UFG, la cession d'AGF Private Equity (renommé Idinvest Partners depuis) à l'IDI, et plus récemment la cession d'Oddo Private Equity à Idinvest Partners. Par ailleurs, nombre d'équipes de gestion ont évolué.

Dans ce contexte, l'IDI se distingue plus que jamais par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en mutation.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, on peut toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs Small-Caps tels Initiative et Finance, MBO Partenaires, Acto, OFI PE, Ciclad, Perfectis, ... ;
- sur la partie supérieure, les fonds Atria, TCR, LBO France, Activa, ...

Private equity pays émergents

L'activité de *private equity* pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2010 sont décrites page 28 du document de référence.

2.4. Principales opérations d'investissement et de cession en 2010

Investissements en fonds propres

En 2010, les investissements ont repris avec 25,2 millions d'euros investis dans les fonds propres de PME françaises, revenant à un niveau d'investissement proche des années antérieures à 2008, et 33,6 millions d'euros ont été investis dans les fonds de *private equity* dans les pays émergents, majoritairement à travers IDI Emerging Markets.

Pour 2010, parmi les prises de participations en France, les plus significatives sont :

- (a) l'acquisition d'Idinvest Partners (anciennement dénommée AGF Private Equity) le 28 mai 2010 auprès d'Allianz France.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, Idinvest Partners est spécialisée dans la gestion pour compte de tiers à travers deux principales activités que sont le fonds de fonds d'investissements Mid-Cap non cotés en Europe et le capital risque au travers de produits défiscalisants. À ce jour, Idinvest Partners gère 2,7 milliards d'euros ; et
- (b) un investissement complémentaire dans Domosys Finance (holding du groupe Mikit) dans le cadre d'une négociation entre ses actionnaires et créanciers qui a permis à l'IDI de se porter acquéreur des créances de dette senior ainsi que des actions détenues par certains actionnaires minoritaires. La participation de l'IDI dans le capital de Domosys Finance a ainsi été portée à 95 % du capital et des droits de vote. Les managers restent pleinement impliqués aux côtés de l'IDI.

Les investissements réalisés par IDI Emerging Markets en 2010 sont décrits page 28 du document de référence.

Cessions de participations en fonds propres

Les cessions de participations en fonds propres ont porté sur 30,4 millions d'euros pour la partie française et sur 15 millions d'euros pour le *private equity* pays émergents qui correspond à des distributions faites par les fonds sous-jacents d'IDI Emerging Markets à cette dernière. Les plus-values par rapport au prix d'acquisition dégagées sur l'ensemble de ces cessions (France et pays émergents) s'élèvent à 34,5 millions d'euros.

Les principales cessions du portefeuille de *private equity* France ont porté sur la cession de Precia, de Jetfly, d'une partie de la participation dans Avanquest et la perception du solde d'un complément de prix sur Armor.

Financements réalisés en 2010 par le FCPR IDI Mezzanine

En 2010, le FCPR IDI Mezzanine a réalisé un investissement complémentaire pour un montant total de 0,1 million d'euros dans une participation de son portefeuille.

Au 31 décembre 2010, IDI a investi un montant total de 13,2 millions d'euros dans le FCPR, montant inchangé par rapport à 2009. Compte tenu de la réduction de l'engagement total du fonds intervenue fin 2009, IDI reste engagé à hauteur de 2,5 millions d'euros à fin décembre 2010 contre 3,5 millions d'euros avant réduction de l'engagement.

Désinvestissements-cessions réalisés en 2010 par le FCPR IDI Mezzanine

En 2010, IDI Mezzanine a procédé à deux sorties totales, un refinancement total, et deux refinancements partiels :

- deux sorties totales : Al maviva (groupe de cliniques - 18 % de TRI et multiple de 1,4x sur l'opération - 3,0 millions d'euros de financement) en avril dernier, et Thermocoax (câbles blindés - 25 % de TRI et multiple de 1,7x sur l'opération - cession des BSA uniquement, le refinancement des obligations étant intervenu fin 2007) dans le cadre de la cession de la Société à Chequers en juin dernier ;
- un refinancement total : E.A. Pharma (produits OTC - 13 % de TRI et multiple de 1,7x sur l'opération - 2,0 millions d'euros de financement) en novembre dernier ;
- deux refinancements partiels : Armatis (centres d'appels - 2,0 millions d'euros remboursés sur 8,0 millions d'euros investis) et France Thermes (source thermale - 0,4 million d'euros remboursés sur 4,0 millions d'euros de financement).

Nouveaux engagements réalisés dans les fonds d'investissement « pays émergents »

Au 31 décembre 2010, IDI EM (à travers ses deux compartiments) est engagé à hauteur de 115,2 millions d'euros dans 39 fonds gérés par 29 équipes, ce qui donne une exposition historique moyenne par équipe de l'ordre de 3 millions d'euros.

IDI EM I a réalisé en mars 2010 son dernier et 36^e investissement en engageant 10 millions de dollars dans le fonds de capital-développement Gulf Capital II basé à Abu Dhabi et investissant dans le monde arabe.

IDI EM II a quant à lui engagé 23,5 millions de dollars en 2010 autour de trois transactions :

- 8,5 millions de dollars dans le fonds Everstone II (Inde) ;
- 6,0 millions de dollars dans le fonds Peepul III (Inde), successeur du fonds Peepul II, une des participations de IDI EM I ;
- 9,0 millions de dollars dans le fonds New Horizon II (Chine), dans le cadre d'une opération de secondaire.

Les engagements de la Société étant à 95 % en dollars, leur contrepartie en euro fluctue en fonction du cours des deux devises. Les engagements pris au 31 décembre 2010 par IDI EM sont en majorité sur l'Asie émergente (67 %), suivie par l'Europe centrale et orientale (essentiellement Russie, Ukraine, Roumanie pour 11 %) puis l'Amérique Latine (essentiellement le Brésil, pour 9 %).

Autres actifs financiers

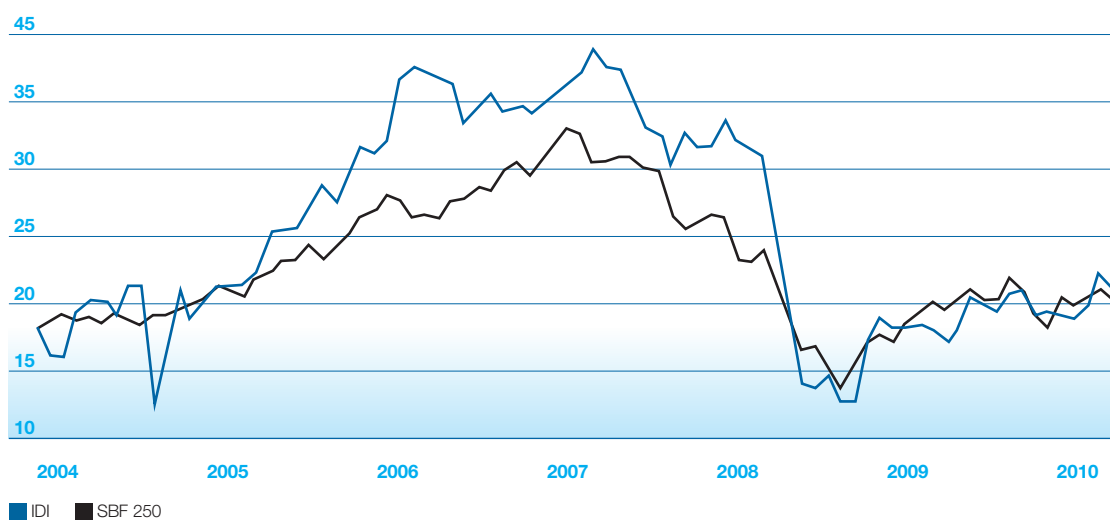
Devant l'accélération de la crise financière au second semestre 2008, l'IDI a décidé de céder l'essentiel de son portefeuille de *hedge funds* et de fonds longs. Les cessions, déjà largement engagées en 2008 (72 millions d'euros), se sont poursuivies en 2009 pour un montant de 54,1 millions d'euros, ayant permis de dégager 10 millions d'euros de plus-values par rapport au prix d'acquisition ; en 2010, elles se sont élevées à près de 7 millions d'euros, avec 1,9 million de plus-values.

Par ailleurs, en décembre 2010, l'IDI a investi dans une propriété viticole au Portugal dans la vallée du Douro, le Grupo Quinta da Romaneira. Cette propriété produit du Porto et du vin d'appellation Douro dans un niveau de gamme élevé. Au 31 décembre 2010, l'investissement d'IDI dans Romaneira était de 12,9 millions d'euros et IDI était seul actionnaire. Début 2011, certains minoritaires sont entrés au capital et la part de l'IDI est descendue à 83 %, et son investissement à 11,4 millions d'euros.

2.5. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis sa cotation en 1991 jusqu'à fin 2007, l'IDI a connu 17 années de bénéfices et de croissance de son ANR par action avec un taux de rendement interne de l'action IDI, dividendes réinvestis, supérieur à 18,5 % et un multiple sur investissement supérieur à 17,5x. L'année 2008 a fait exception. En 2009, la valeur de l'ANR de l'IDI a repris sa progression, qui s'est accélérée en 2010.



Source : Datastream.

Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA - European Venture Capital Association) et en France (AFIC - Association Française des Investisseurs en Capital) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent à nouveau les acteurs cotés du capital investissement.

Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

Le capital de l'IDI a subi d'importantes évolutions ces dernières années. D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 33 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels le holding de la famille Peugeot (Foncière, Financière et de Participations), Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionariat de l'IDI	2006	2007	2008	2009	2010
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires)	78,1 %	66,1 %	66,1 %	66,1 %	66,1 %
Autres actionnaires	21,2 %	33,3 %	33,2 %	33,3 %	33,3 %
Auto-contrôle	0,7 %	0,6 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Après deux années (2008 et 2009) qui avaient marqué un frein dans cette évolution en raison notamment (i) de la contraction du nombre des échanges liée à l'accroissement de la décote (exacerbée par la crise financière) et (ii) de la comparaison à des années précédentes riches en opérations sur le capital de l'IDI (fusion, augmentation de capital), les échanges en 2010 ont de nouveau progressé. La crise atténuée, on peut penser que la décote diminuera et que la liquidité s'améliorera.

Volumes échangés	2006	2007	2008	2009	2010
Volume	199 927	247 917	66 365	55 864	73 297
Volume journalier	769	946	252	213	280

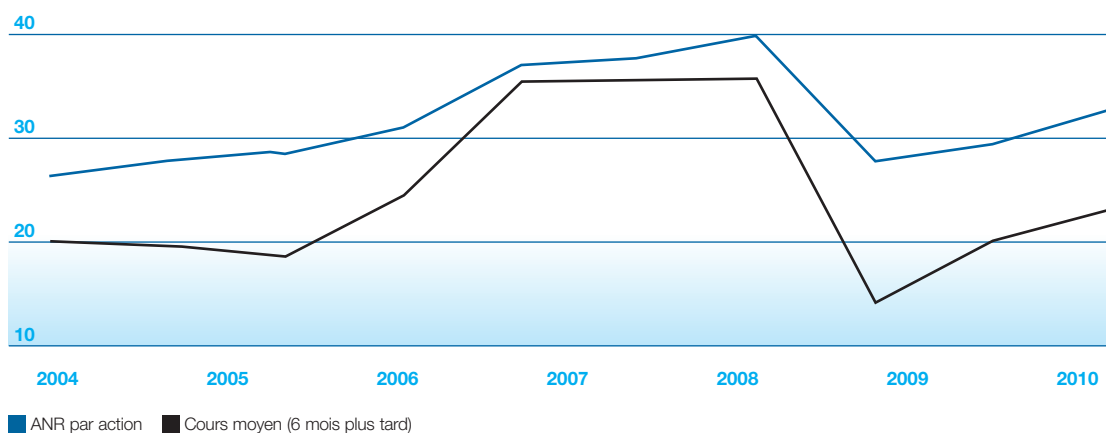
Source : Bloomberg.

Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

À l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, l'IDI souffre d'une décote historique qui s'était progressivement réduite au milieu des années 2000, pour réapparaître de façon importante avec la crise des *subprimes* puis la crise financière depuis l'été 2007.

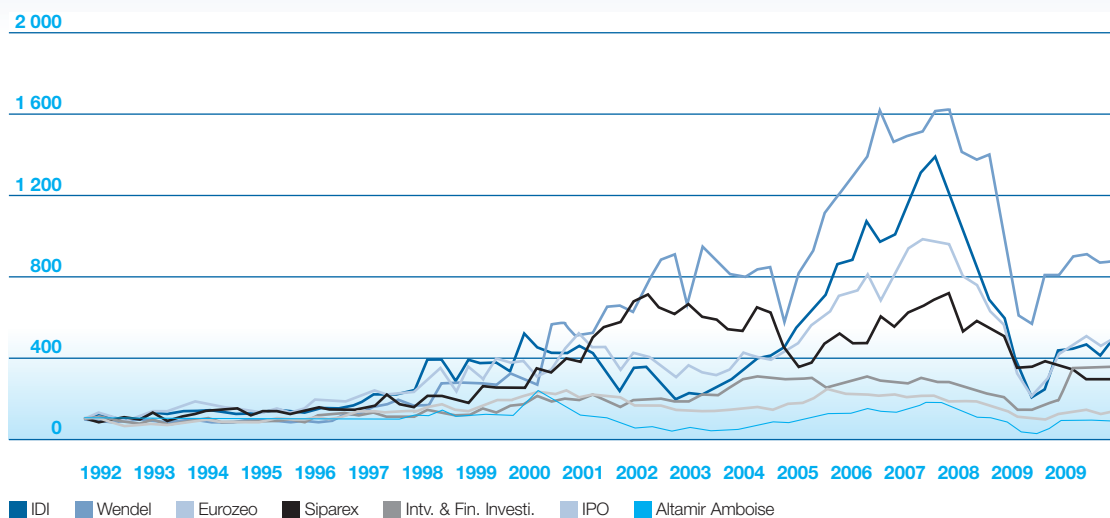
La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement significatif de l'ANR en 2010 ce qui devrait redonner confiance au marché et permettre de réduire la décote.

50



Cours de l'action IDI	2006	2007	2008	2009	2010
Plus haut	41	39,1	33,3	20,4	22,39
Plus bas	29,3	21,5	13,15	12,35	18,45
Cours moyen	33,2	35,3	26,7	17,67	20,00
Cours au 31 décembre	34	32	13,6	20,3	22,1
Croissance en % (dividende neutralisé)	28,50 %	- 3,20 %	- 55,99 %	56 %	8,14 %

Évolution des cours



Source : Datastream.

Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action jusqu'à présent, cette politique est renforcée puisqu'à compter de 2010, l'objectif de distribution est porté à 3 % de l'ANR.

Rendement de l'action IDI	2006	2007	2008	2009	2010
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	0,95	1,10	0,90	0,90	1,15 ⁽¹⁾
Évolution par rapport à l'année précédente	11,8 %	15,8 %	- 18,2 %	-	27,8 %
Rendement par rapport à l'ANR par action de N	2,5 %	2,7 %	3,2 %	3,0 %	3,0 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N-1	2,9 %	3,1 %	6,6 %	4,6 %	5,8 %

(1) Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

2.6. Chiffres opérationnels clés

Comptes simplifiés 2010
(informations financières sélectionnées)

La crise financière et économique, qui s'est accélérée au deuxième semestre 2008, avait entraîné une baisse de l'ensemble des catégories d'actifs de l'IDI : *private equity* France, *private equity* dans les pays émergents, fonds longs et *hedge funds*. Rappelons que le bilan de l'IDI s'établit *marked to market*. Depuis 2009, la valeur des actifs a de nouveau progressé et s'est même fortement appréciée en 2010.

Résultats consolidés (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat opérationnel ^(a)	25,0	27,3	- 65,4	7,6	66,7
Résultat net part du Groupe	26,6	37,5	- 60,5	20,8	57,3
Fonds propres part du Groupe	249,7	312,8	216,1	230,8	300,2

(a) Il inclut le résultat d'exploitation, le résultat des opérations en capital ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

L'IDI jouit aussi d'un bilan équilibré avec une trésorerie nette positive de 19 millions d'euros fin 2010.

Structure financière (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Dette financière ⁽¹⁾	153,3	128,1	42,1	0,5	26,4
VMP et trésorerie	- 89,0	- 105,7	- 77,1	- 61,6	- 45,6
Dette financière nette (A)	64,3	22,4	- 34,9	- 61,1	- 19,3
Fonds propres part du Groupe (B)	249,7	312,6	216,1	230,8	300,2
Gearing (A/B)	25,7 %	7,1 %	n.s.	n.s.	n.s.

(1) Dettes financières courantes et non courantes. Il n'est pas tenu compte des engagements non encore appelés sur les fonds d'investissement tiers.

Dans le passé, hors les investissements en devises qui faisaient l'objet d'emprunts dans la même devise, le Groupe avait contracté des financements externes pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme.

Les dettes financières, qui avaient été fortement réduites en 2008, ont été entièrement remboursées au premier trimestre 2009. Elles ont été légèrement accrues en 2010.

Évolution de l'ANR par action

Après une hausse continue de l'ANR par action depuis l'introduction en Bourse de 1991, une forte baisse avait été enregistrée en 2008 pour les raisons déjà évoquées. Depuis 2009, l'ANR a repris sa progression, qui s'est accentuée en 2010 (+ 34,5 %) ; le calcul tient compte du dividende distribué en 2010 (0,90 €) et correspond donc à 38,87 € par action rapporté à (29,79 - 0,90).

ANR IDI (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
ANR par action	38,09	40,61	27,94	29,79	38,87
Croissance en % (dividende exclus)	15,20	9,30	- 29,30	10,20	34,54

Répartition de l'actif réévalué

Le portefeuille de l'IDI est constitué à 73 % d'actifs relevant de la catégorie *private equity*. Cette proportion, oscillant entre 50 et 60 % jusqu'à fin 2007, a augmenté depuis lors, la cession progressive du portefeuille de fonds de *hedge* ayant entraîné une forte réduction de la part des actifs dédiés à cette catégorie.

La part du *private equity* France a augmenté.

Répartition du portefeuille en valeur réévaluée ⁽¹⁾

(en %)	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Private equity</i> France	46,7	36,7	45,1	49,3	54,9
Financements mezzanine France ⁽²⁾	6,3	4,3	4,2	3,6	2,5
<i>Private equity</i> pays émergents	10,0	17,9	28,8	31,7	15,7
Total <i>private equity</i>	63,0	58,9	78,1	84,6	73,1
Autres actifs financiers	37,0	41,1	21,9	15,4	26,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Actif brut réévalué hors trésorerie.

(2) IDI Mezzanine.

Investissements

Comme indiqué précédemment, l'IDI avait décidé jusqu'à l'automne 2009 (i) de geler les investissements nouveaux et (ii) de sortir de l'essentiel de ses placements financiers (fonds de hedge et fonds longs), ce qui est reflété dans le tableau ci-dessous. En 2010, l'IDI a repris ses investissements, en France et dans les pays émergents.

Investissements du Groupe IDI ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Private equity</i> France	29,9	32,2	19,4	6,2	25,2
Financements Mezzanine France	15,3	23,4	15,9	-	-
<i>Private equity</i> pays émergents	11,9	22,4	10,5	2,3	33,6
Total <i>private equity</i>	57,1	78,0	45,8	8,5	58,8
Croissance en %	66,0	36,6	- 41,3	- 81,4	391
Autres actifs financiers	40,6	63,5	11,4	23,7	17,0
Total	97,7	141,5	57,2	32,2	75,6
Croissance en %	32,6	44,8	- 59,6	- 43,7	135

(1) En retenant les versements effectués.

Précisions

Montants engagés dans les fonds « pays émergents »	17,4	38,8	18,8	0,7	12,1
Quote-part de IDI dans les investissements du FCPR IDI Mezzanine	2,8	4,4	3,9	0,1	0

Cessions

Comme il est dit plus haut, le Groupe a poursuivi la cession de ses placements financiers (fonds de *hedge* notamment) et cédé des participations en fonds propres dans des PME françaises.

Cessions du Groupe IDI ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Private equity</i> France	24,1	73,0	42	2,9	30,4
Dont plus-values	11,0	43,9	20,1	1,5	25,5
Financement Mezzanine France	3,5	14,7	4,6	1,0	0,8
Dont plus-values	1,9	2,7	0	0	0
<i>Private equity</i> pays émergents	2,2	7,5	0,6	6,3	15,0
Dont plus-values	n.s.	3,3	0,6	-	9
Autres actifs financiers et divers	31,3	45,2	72	54,1	11,2
Dont plus-values	6,2	5,8	7,3	10,0	3
Total	61,1	140,4	119,2	64,3	57,4
Dont plus-values ⁽²⁾	19,1	55,7	28	11,5	37,5

(1) Les montants ci-dessus correspondent à la somme des montants enregistrés dans les comptes sociaux des entités du Groupe.

(2) Les plus-values sont déterminées par rapport aux prix d'acquisition.

Dans ce tableau, sont présentées les plus values extraites des comptes sociaux et non des comptes consolidés afin de faire apparaître la création de valeur par l'IDI des investissements depuis leur date d'acquisition. L'écart de juste valeur figure dans les comptes consolidés pages 104 et s. du présent document de référence.

3. L'activité et le portefeuille de l'IDI

3.1. Gestion pour compte propre

Private equity France

(Investissements directs en fonds propres)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 20 à 200 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 30 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2010 sont :

LBO, Acquisitions à effet de levier



ALBINGIA, investissement initial de l'IDI de 21,5 millions d'euros

Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux des PME.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 183 millions d'euros en 2010. Au 31 décembre 2010, son résultat technique net avant produits financiers était de 31,8 millions d'euros et son résultat net comptable de 30,3 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie 200 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales.

Fin 2006, le Groupe IDI et Chevillon & Associés ont repris à parité l'entreprise contrôlée par Barclays Private Equity depuis novembre 2003. À l'époque, elle avait été rachetée par Barclays Private Equity à Axa qui avait conservé une participation de 10 %. Cette reprise s'est faite en étroite association avec le management dont la participation s'est maintenue à 20 %.

L'acquisition a été financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.



MIKIT, investissement initial de l'IDI de 8,2 millions d'euros, complété en 2010 dans le cadre de la restructuration de la dette senior de Domosys Finance

Créée en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédants (principalement des foyers modestes ayant le souhait d'accéder à la propriété).

Troisième constructeur de maisons individuelles en France avec environ 1 800 maisons en 2010, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de l'ordre de 140 franchises. En 2010, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires de 12,5 millions d'euros pour un résultat d'exploitation de 4,5 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2010, dans le cadre d'une négociation entre actionnaires et créanciers de la holding de reprise Domosys Finance, l'IDI s'est porté acquéreur des créances de dette senior de la holding d'acquisition (Domosys Finance), ainsi que de la participation d'actionnaires minoritaires. En suite de ces acquisitions, l'IDI détient au 31 décembre 2010 une participation de 95 % au capital de Domosys Finance.

WORLD FREIGHT COMPANY, investissement initial de l'IDI de 10,1 millions d'euros suivi d'un tirage complémentaire de 0,6 million d'euros en 2009

World Freight Company est une société mondiale spécialisée dans la commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies aériennes. WFC a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions d'euros et est présent dans environ 40 pays. L'EBITDA (EBE) à fin 2010 est supérieur à 10 millions d'euros. En juillet 2008, le Groupe IDI a participé au financement de l'opération au sein de laquelle le fondateur du Groupe, M. Pierre BRUNET, a renforcé sa majorité au capital. Les autres partenaires financiers de WFC sont Acto Mezzanine, IDI Mezzanine et Axa Mezzanine.

L'IDI a investi dans WFC en qualité d'actionnaire minoritaire, mais est également titulaire d'Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions (OBSA).

L'acquisition a été financée à hauteur de 46 % en dette senior et mezzanine et de 54 % en capital.

ACTÉON, investissement total de l'IDI de 7,4 millions d'euros

Actéon est le spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens dentistes. Les matériels sont des détartreurs à ultrasons, polisseurs, autoclaves, micromoteurs, vidéo intra-orale, lampes à polymériser, appareils de radiologie dentaire, vendus principalement sous les marques Satelec, Sopro et SED-R. Les produits pharmaceutiques sont des anesthésiques injectables et des consommables vendus sous la marque Pierre Rolland.

Grâce à plusieurs filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Philippines, Corée, Inde, Thaïlande) et des agents dans le monde entier, Actéon réalise à l'étranger environ 75 % de son chiffre d'affaires à partir de son usine principale de Mérignac et d'autres usines en Italie, Allemagne et Espagne.

L'IDI a été le principal acteur du LBO réalisé fin 1990. Fin 2005, il est partiellement sorti dans le cadre d'un LBO secondaire en réinvestissant dans la nouvelle opération à hauteur de 8 %, aux côtés du management de la Société et de Edmond de Rothschild Capital Partners. L'opération est financée à hauteur de 52 % en dette et de 48 % en capital.

En 2010, Actéon a réalisé un chiffre d'affaires de 113 millions d'euros, en croissance d'environ 15 % à périmètre constant, et un résultat d'exploitation de 16,2 millions d'euros. La société n'ayant pas encore arrêté ses comptes, ces données ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées.

 **ALTI**

ALTI, investissement de l'IDI de 11,6 millions d'euros

Entreprise de conseil et d'ingénierie en systèmes d'information fondée en 1995, Alti a réalisé en 2009-2010 (clôture au 30 septembre 2010) un chiffre d'affaires de 127 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 6,4 millions d'euros.

Le Groupe a organisé ses expertises techniques et métier autour de trois pôles de compétences :

- Alti Consulting : conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage, avec une forte spécialisation sur le tertiaire financier, autour des processus métier *front* et *back office* (monétique et moyens de paiement, finance de marché, *retail banking*, assurance) ;
- Alti Business Solutions : Conseil et intégration ERP, proposant une offre complète de conseil, d'intégration, d'accompagnement et de maintenance autour des solutions SAP ;
- Alti Technologies : expertise et développement logiciel, pour des applications spécifiques intégrées aux systèmes d'information, autour de trois centres de compétences (java J2EE, Microsoft.net et CRM/décisionnel).

Alti est fortement implanté dans les secteurs bancaires (BNP, Société Générale, Crédit Agricole, ...), assurance (AXA, CNP, AGF, Générali, ...), industrie (L'Oréal, Siemens, EADS, Novartis, ...), distribution (Carrefour, Metro, ...) et les services (Air France, Cetelem, TF1, ...). Alti compte plus de 1 000 collaborateurs et dispose d'implantations en France, en Belgique et aux USA. Alti réalise 85 % de son chiffre d'affaires en France et 15 % en Belgique.

Les dirigeants-fondateurs, Michel HAMOU et André BENSIMON, ont conduit le développement du Groupe depuis sa création et ont souhaité s'appuyer sur des partenaires financiers de long terme pour accompagner leur projet de croissance, tant organique qu'externe.

Suite à l'acquisition d'un bloc de contrôle en juillet 2007, une OPA simplifiée a été initiée qui a permis de collecter 87,9 %

du capital par le holding de reprise Financière Alti. Une deuxième OPA a été lancée en juillet 2008 permettant ainsi à la société de sortir de la cote. CIC LBO Partners et l'IDI ont pris le contrôle majoritaire du capital et des droits de vote dans Financière Alti ; toutefois, les fondateurs conservent le contrôle de la direction. Le financement de l'acquisition est assuré à 45 % par de la dette et à 55 % par du capital.

IDI a participé à un financement complémentaire de 100 milliers d'euros en 2010.



AOS, investissement initial de l'IDI de 6,5 millions d'euros (dont 1,5 millions d'euros de compte courant remboursé à l'IDI en cours d'année 2007)

AOS est l'un des principaux groupes européens d'aménagement d'espaces tertiaires et de services de conseil liés à l'immobilier d'entreprise dédiés aux utilisateurs. AOS se développe en particulier dans le conseil immobilier, le « tenant représentation », l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la gestion de projets et les services et systèmes. AOS réalise un chiffre d'affaires d'environ 70 millions d'euros dont une moitié en France et le solde au travers de ses implantations européennes et de sa présence aux États-Unis. La Société emploie plus de 400 personnes et table sur une forte croissance dans les prochaines années grâce à la montée en puissance des activités de conseil immobilier et à son développement géographique.

L'objectif du Groupe IDI, associé à Paris-Orléans sur cette opération, est d'accompagner cette stratégie de développement.

Les deux partenaires ont donc investi, à parité, 13 millions d'euros dans AOS (réduits à 10 millions d'euros suite au remboursement d'une tranche-relais en cours d'année 2007) sous la forme d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions. Ces OBSA remplacent un financement relais mis en place à l'été 2006 à l'occasion du spin-off d'AOS de sa maison-mère, Adyal, mené par le PDG d'AOS, Gilles BETTHAEUSER, et les salariés du Groupe. AOS a réalisé un résultat d'exploitation supérieur à 5 millions d'euros en 2010 (données préliminaires, avant arrêté).

En janvier 2011, les OBSA détenues par IDI ont été refinancées, et un tiers des BSA attachés ont été cédés à une valorisation attractive (supérieure d'environ 70 % par rapport au prix d'exercice). L'IDI conserve deux tiers de ses BSA en vue de profiter du développement futur de l'entreprise.



KARTING, investissement initial de l'IDI de 5,9 millions d'euros

Karting est une société basée à Echirolles (près de Grenoble) qui emploie environ 50 personnes et élabore des collections de prêt-à-porter féminin (gamme de produits, sélection des tissus, coupe, prototypage), et en sous traite la confection.

Karting distribue ses collections principalement en France au travers d'environ 700 détaillants (principalement multimarques) et d'un réseau d'affiliés.

Dans le cadre d'un processus de restructuration, l'IDI a procédé en 2010 à un investissement complémentaire de l'ordre de 600 milliers d'euros. L'IDI détient désormais 90 % du capital aux côtés du Président de Karting, Michel HAUDOST, qui en détient le solde.



SORGEM, investissement initial de l'IDI de 2,5 millions d'euros

Sorgem est une société d'études et de conseil. Elle exerce deux métiers connexes et occupe, dans chacun, la place de principal spécialiste français :

- des études marketing qualitatives, pour de grandes marques présentes en France et à l'Étranger : biens de consommation, luxe, cosmétiques, automobile, télécoms, services financiers, etc. Plus de la moitié des études menées ont un caractère international ou mondial ;
- de l'évaluation de marques et actifs incorporels, d'entreprises et de préjudices concernant des actifs incorporels, l'application des normes comptables IFRS ou de contentieux financiers complexes.

Début 2006, l'IDI a réalisé une opération de LBO sur Sorgem aux côtés du management de la Société. Les deux fondateurs, Yves KRIEF et Maurice NUSSENBAUM, gardent le contrôle de Sorgem et restent pleinement impliqués tandis que les principaux cadres non-fondateurs ont renforcé leur participation au capital. L'IDI détient, pour sa part, une participation de 34 %.

LES AFFICHES PARISIENNES, investissement initial de l'IDI de 1,4 millions d'euros

Créées il y a 180 ans, les Affiches Parisiennes étaient détenues jusqu'en 2005 par plus de 200 personnes physiques, héritières des fondateurs. Le Groupe, présidé par Philippe CAUDRELIER-BÉNAC, publie trois journaux d'information économique, juridique et financière : les Affiches Parisiennes et Départementales, un trihebdomadaire créé en même temps que le Groupe, le Moniteur de Seine et Marne, hebdomadaire créé en 1910, et l'Informateur de Seine et Oise, un hebdomadaire. Parallèlement, les Affiches Parisiennes ont développé des prestations de services juridiques avec les agences Euroformalités et Mofor. Enfin, le Groupe est présent dans la publicité des ventes judiciaires via la société Claude et Goy.

Mi-2005, l'IDI a acquis, avec Paris-Orléans et le groupe Euris, 90 % du capital des Affiches Parisiennes aux côtés de Philippe CAUDRELIER-BÉNAC et d'autres membres de la direction.

Avec cette opération, l'IDI et ses partenaires souhaitent accompagner la direction dans sa stratégie de croissance. Numéro deux français dans le secteur des annonces légales, les Affiches Parisiennes entendent en effet jouer un rôle actif dans la consolidation à l'échelle nationale d'un marché encore très morcelé.

PIPE (« Private Investissements in Public Equity »)



HI-MEDIA, investissement initial de l'IDI de l'ordre de 15 millions d'euros en 2007 et 2008

Fondée en 1996 et spécialisée sur les médias interactifs depuis 1998, Hi-Media s'est diversifiée avec l'évolution des modèles économiques liés à l'internet. Aujourd'hui, les principales activités du Groupe, en croissance rapide, sont la régie publicitaire *on line* et les solutions de paiement électroniques et de micro paiements. Hi-Media bénéficie de parts de marché très importantes sur ses activités cœur, avec la place de numéro 3 en France et plus gros indépendant dans la régie publicitaire Internet et celle de leader en Europe dans les activités de micro paiement.

Fin 2007 et début 2008, IDI a acquis une participation d'environ 7,5 % dans Hi-Media, dont il apprécie le projet managérial et le positionnement stratégique.

En 2009, Hi-Média a réalisé l'acquisition de la division régie publicitaire internet du groupe allemand Adlink, ce qui lui a permis de renforcer considérablement sa position de marché sur plusieurs pays européens. Hi-Media est désormais la première régie *on line* indépendante, non adossée à un portail ou moteur de recherche, et travaillant essentiellement pour des sites tiers en Europe. Suite à cette acquisition, réglée en partie en actions, la part d'IDI au capital se situe à 6,8 %.

En 2010, Hi-Média a réalisé un chiffre d'affaires de 222 millions d'euros (+ 8 % de croissance en proforma) et un résultat opérationnel de 16 millions d'euros.



PRECIA-MOLEN, investissement initial de l'IDI en 2003 cédé en 2010

Créée en 1887 par la famille ESCHARAVIL, Precia-Molen est aujourd'hui l'un des leaders de la fabrication, la commercialisation et la maintenance d'instruments de pesage à fonctionnement automatique ou non automatique, dans le domaine du pesage de précision (inférieur au milligramme) ou du pesage lourd (plusieurs centaines de tonnes). Precia-Molen est aujourd'hui présent en France, Belgique, Hollande, Royaume Uni, Pologne, Tchécoslovaquie et Inde.

L'IDI a acquis une participation de 10 % dans Precia-Molen en 2003 auprès du Consortium de Réalisation du Crédit Lyonnais (CDR).

Début novembre 2010, l'IDI a cédé la totalité de sa participation.



AVANQUEST, investissement initial de l'IDI de 3,0 millions d'euros, cédé partiellement en 2010

Implanté en France, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Allemagne, aux États-Unis et en Asie (Chine, Corée), Avanquest Software, éditeur mondial de logiciels de communication et de mobilité, est également un fournisseur incontournable de logiciels de diagnostic, sécurité et multimédia. Destinés aux particuliers et aux professionnels, les logiciels d'Avanquest Software sont commercialisés dans plus de cent pays, tant par l'intermédiaire du e-commerce, que de partenariats OEM et de revendeurs informatiques.

Classé au Top 50 européen des éditeurs de logiciels par Infoconomist, Avanquest est coté sur Euronext (ISIN : FR 0004026714) depuis décembre 1996 et adhère au segment NextEconomy.

L'IDI a participé à une augmentation de capital destinée à financer des projets de croissance externe en septembre 2003.

En début d'année 2010, l'IDI a cédé une partie substantielle de sa participation.

Capital développement



SFPI, holding industriel

SFPI est une holding de détention de diverses activités de mécanique industrielle, animée par un management qui a développé une expertise forte dans l'acquisition et le redressement de sociétés mécaniques en difficultés. SFPI regroupe aujourd'hui notamment les entreprises Securidev (systèmes de verrouillage et accès), Fimeca (fermetures et stores), FLI (machines outils) et NEU (traitement de l'air). L'acquisition de la participation dans SFPI a été financée uniquement par les fonds propres de l'IDI.

Au cours de l'exercice 2010, SFPI s'est porté acquéreur de la société Eryma, société spécialisée dans l'installation de sécurité électronique.

SFPI a réalisé au 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires de l'ordre de 450 millions d'euros.

Liste récapitulative des principales participations directes

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Karting	Prêt-à-porter féminin	2005
Actéon	Matériels dentaires	2005
Albingia	Assurances	2006
Alti	SSII	2007
AOS	Conseil en immobilier	2007
Mikit	Construction de maisons individuelles	2007
WFC	Commercialisation d'espace de fret aérien	2008

Capital développement

Nom	Activité	Date d'investissement
Top Info	Distribution de micro-informatique	1990
Arthus Bertrand	Médailles et joaillerie	1996
Cojean	Chaîne de restauration	2000
SFPI	Mécanique	2003

PIPE

Nom	Activité	Date d'investissement
Avanquest	Édition / distribution de logiciels	2003
Hi-Media	Publicité, commerce et gestion de sites sur Internet	2007

3.2. Gestion pour compte de tiers

3.2.1. IDI Mezzanine

L'IDI a lancé en 2005 le FCPR IDI Mezzanine, géré par la société de gestion IDI Asset Management, et doté d'une capacité d'investissement de 90 millions d'euros dont 18,5 % apportés par l'IDI.

Le FCPR IDI Mezzanine réunit divers investisseurs institutionnels et privés. Suite à la réduction de l'engagement total intervenue en octobre 2009, l'engagement total de l'IDI a été ramené à 15,7 millions d'euros.

Par ailleurs, la période d'investissement du fonds est clôturée depuis octobre 2009. Les principaux investissements constituant le portefeuille du FCPR IDI Mezzanine au 31 décembre 2010 sont les suivants :



AXSON, janvier 2006 - financement de 4,1 millions d'euros

Le groupe Axson fabrique et commercialise des résines polyuréthanes, époxydes, et matériaux composites de hautes technologies destinés à de nombreuses applications industrielles requérant des performances élevées.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO tertiaire par son management appuyé par le fonds d'investissement OFI Private Equity.



FRANCE THERMES, février 2007 - financement de 4 millions d'euros dont 0,4 million d'euros remboursés fin 2010

Le groupe France Thermes exploite une source thermale à Bagnoles de l'Orne (Normandie) aux propriétés thérapeutiques reconnues pour les traitements en phlébologie et rhumatologie.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO secondaire par le fonds d'investissement Acto.



ALTI, juillet 2007 - financement de 9,0 millions d'euros

Le groupe ALTI est une SSII, spécialisée notamment sur SAP. Dans un contexte de faible liquidité du titre sur le marché (Eurolist compartiment C), les dirigeants fondateurs ont souhaité s'associer à un partenaire financier pour la mise en œuvre de leur stratégie de croissance.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de cette transaction réalisée par le fonds d'investissement CIC LBO, portant sur le bloc des fondateurs et suivie d'une OPA, puis d'un retrait obligatoire.



ARMATIS

ARMATIS, février 2008 - financement de 8,0 millions d'euros dont 2,0 millions d'euros remboursés fin 2010

Le groupe Armatis est spécialisé dans l'exploitation de centres d'appels sur le marché français.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le fonds d'investissement CIC LBO.

WORLD FREIGHT COMPANY, juillet 2008 - financement de 5,7 millions d'euros

Le groupe World Freight Company commercialise l'espace de soute de compagnies aériennes destiné au transport de marchandises.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le management en place aux côtés du fonds d'investissement Acto Mezzanine et de l'IDI.

Balitrاند BALITRAND, août 2008 - financement de 3,6 millions d'euros

Balitrاند est un distributeur multi spécialiste de produits de second œuvre du bâtiment en région PACA.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO primaire mené par le fonds d'investissement Weinberg Capital Partners.

IDI Mezzanine : liste récapitulative des participations en portefeuille

Nom	Activité	Date d'investissement
Simpa (BSA uniquement)	Menuiserie industrielle	2005
Market Maker (BSA uniquement)	Produits promotionnels et événementiels	2006
Axson	Résines polyuréthanes	2006
E.A. Pharma (BSA uniquement)	Produits OTC	2006
Lansay	Jouets	2006
France Thermes	Source thermale	2007
Alti	SSII	2007
Bois & Chiffons	Ameublement décoration	2007
Armatis	Centres d'appels	2008
WFC	Fret aérien	2008
Balitrاند	Distribution de produits de 2 ^d œuvre	2008

Depuis sa constitution, IDI Mezzanine a réalisé 17 investissements. Depuis 2007, IDI Mezzanine a cédé ou a été remboursé de plusieurs participations, qui lui ont permis de distribuer 40,4 % du capital appelé à ses investisseurs à fin 2010. Au cours de l'exercice 2010, l'équipe de gestion du FCPR IDI Mezzanine s'est concentrée sur le suivi de ses participations.

Au 31 décembre 2010, IDI Mezzanine était ainsi constitué de 11 participations et son Actif Net s'élevait à 40,5 millions d'euros.

À noter que IDI Mezzanine a réalisé une distribution complémentaire de 4,9 millions d'euros en janvier 2011, portant le remboursement du capital appelé à 47 %.

3.2.2. IDI Emerging Markets

Positionnement et Stratégie

IDI Emerging Markets SA (« IDI EM ») est une société de droit luxembourgeois entièrement dédiée aux investissements en fonds propres dans les pays émergents. Dotée lors de sa formation en 2008 du portefeuille constitué par l'IDI depuis 2004, elle est détenue par l'IDI, la Société Foncière, Financière et de Participations - FFP ainsi que d'autres grandes familles et institutions, majoritairement françaises.

La Société prend essentiellement des participations minoritaires dans des fonds d'investissement (opérations primaires et secondaires) aux caractéristiques suivantes :

- généralistes et diversifiés : les portefeuilles sous-jacents couvrent une large gamme de secteurs économiques, de préférence liés à la croissance de la demande domestique du ou des pays concernés, en évitant les secteurs trop liés à l'exportation ;
- de taille significative (en évitant les premiers fonds d'équipes moins expérimentées), mais non excessive (pour conserver un certain niveau de visibilité) ;
- de capital développement : investissement dans des PME en croissance, disposant d'un chiffre d'affaires avéré, mais qui doivent financer leurs investissements et leur BFR. Les autres classes d'actif sont écartées a priori : infrastructures, nouvelles technologies, immobilier, matières premières ou fonds spéculatifs ;
- investissant essentiellement en actions, ce qui exclut en principe les opérations de dettes ou de mezzanine.

Sur une base sélective, IDI EM peut également co-investir directement dans des sociétés aux côtés d'équipes locales de qualité.

Événements significatifs en 2010

L'année 2010 a été marquée par la création de deux compartiments au sein d'IDI EM. Le 22 juillet 2010, les capitaux et investissements existants d'IDI EM ont été formellement attribués à un premier compartiment, dit IDI EM I. Parallèlement, un second compartiment, dit IDI EM II, a été constitué à travers l'émission de nouvelles classes d'actions. La taille d'IDI EM II (capital et prime) à fin décembre 2010 est de 36,6 millions d'euros. Conformément au droit luxembourgeois, chaque compartiment gère un ensemble d'actifs et de passifs indépendant des autres.

Évolution des marchés en 2010

L'année 2010 a été marquée de façon générale par la poursuite de la reprise de l'économie mondiale (+ 5 % de croissance), mais aussi par la place de plus en plus importante que les économies émergentes y occupent. Ces dernières tirent en effet désormais l'activité mondiale avec des taux de croissance pour 2010 et 2011 de 7,1 % et 6,5 % contre respectivement 3,0 % et 2,5 % pour les pays avancés, comme l'indiquent les prévisions du FMI (World Economic Outlook, 25 janvier 2011).



Les pays émergents sont donc sortis gagnants de la crise de 2008/2009, au détriment des pays développés, aujourd'hui pour beaucoup confrontés au poids de leur dette. Car ces nouveaux champions, comme la Chine, le Brésil ou l'Inde bénéficient d'une forte demande intérieure, alimentée à la fois par le dynamisme démographique des populations et l'incroyable processus de rattrapage qui est en cours. Les conditions d'une forte croissance semblent donc réunies. Il reste aux gouvernements des pays émergents de gérer au mieux cette transition économique et sociale en évitant les phénomènes de surchauffe (spéculation, inflation) et en partageant les fruits de la croissance avec la jeunesse et les classes moyennes.

Évolution d'IDI EM I

Situation générale

Le compartiment I est désormais totalement engagé et ne procédera pas à de nouvelles opérations. IDI EM I a réalisé en mars 2010 son 36^e et dernier investissement en engageant 10 millions de dollars dans un fonds de capital développement investissant dans la région du Golfe. IDI EM I devrait entrer dans sa période de maturité en 2011 avec une augmentation des retours.

Engagements

Au 31 décembre 2010, le portefeuille d'IDI EM est engagé à hauteur de 97,5 millions d'euros dans 36 fonds gérés par 28 équipes, ce qui donne une exposition historique moyenne par équipe de l'ordre de 3 millions d'euros.

Répartition géographique

Le portefeuille d'IDI EM I est investi pour 61 % en Asie : essentiellement en Inde (27 %) et en Chine (26 %).

Zones	Nombre de fonds	Engagements (M€)	Allocation (%)	Appelé (%)
Inde	13	26,5	27 %	80,3 %
Chine	8	24,9	26 %	80,3 %
Asie du Sud-est	4	7,7	8 %	97,1 %
Europe centrale & orientale	6	13,1	13 %	77,2 %
Amérique latine	2	10,2	11 %	36,3 %
Autres zones	3	15,0	15 %	51,9 %
Total	36	97,5	100 %	72,2 %

Performance du portefeuille

La rentabilité nette en euros de ce portefeuille est de 20 % (21 % en US\$), sachant que 79 % de la valeur créée est encore latente.

Situation d'IDI EM II

Au 31 décembre 2010, IDI EM II gère 36,6 millions d'euros. La stratégie d'investissement d'IDI EM II est similaire à celle d'IDI EM I, avec un renforcement prévu sur l'Amérique latine, un arrêt des investissements en Europe de l'Est et une position d'attente sur la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

La finalisation du tour de table de ce véhicule est prévue à la fin du 1^{er} semestre 2011.

Le portefeuille est en cours de constitution depuis juillet 2010 et est encore jeune. À fin 2010, il est investi en Asie, avec un montant de 17,7 millions d'euros engagé sur 3 fonds gérés par 3 équipes.

Zones	Nombre de fonds	Engagements (M€)	Allocation (%)	Appelé (%)
Inde	2	10,9	62 %	9 %
Chine	1	6,8	38 %	86 %
Total	3	17,7	100 %	36,3 %

À fin 2010, soit 5 mois après sa constitution, la valeur du portefeuille correspond à 2.0x les montants investis.

3.2.3. Idinvest Partners

Avec 2,7 milliards d'euros sous gestion, Idinvest Partners est aujourd'hui l'un des leaders de la gestion pour compte de tiers en France dans le domaine de *private equity*. Idinvest Partners investit dans des entreprises de taille moyenne non cotées.

La société a développé plusieurs expertises :

- opérations d'investissement en fonds propres, de manière minoritaire, dans des opérations de capital risque à destination d'entreprises européennes jeunes et innovantes ;
- investissements primaires dans des fonds européens de *private equity*, essentiellement dédiés au marché du Mid-Market ;
- investissements secondaires (rachats sur le marché secondaire de positions dans des fonds européen de *private equity*) ;
- opérations d'investissement en « private debt » et « mezzanine » (investissements directs, secondaires, primaires) ;
- activité de conseil en *private equity* (mandat de gestion).

En 2010, Idinvest Partners a réalisé un chiffre d'affaire de 19,3 millions d'euros et a dégagé un résultat net de 6,3 millions d'euros. La société emploie 25 personnes.

Au premier trimestre 2011, Idinvest Partners a repris la gestion des FCPI et des FIP d'Oddo Private Equity pour un total d'encours de 168 millions d'euros. Corrélativement, les salariés d'Oddo affectés à cette activité de *private equity* ont été transférés chez Idinvest Partners. La commercialisation des futurs fonds sera notamment assurée par les réseaux de conseillers en gestion de patrimoine servis par Oddo et Cie.

3.3. Autres actifs financiers

(placements en Hedge Funds, fonds longs, autres participations et autres actifs)

L'IDI a utilisé les placements en autres actifs financiers (dans les *hedge funds* et accessoirement dans les fonds longs) comme une alternative aux placements de trésorerie.

L'IDI avait diversifié ses placements en hedge funds tant en nombre (environ 90 fonds fin 2007) qu'en types de stratégies (macro global, arbitrage, long short dans différentes régions du monde, CTA, ...). Les performances ont été convaincantes sur la durée de 2002 à fin 2007 ; pendant cette période elles ont avoisiné 13 % de rendement annuel (avec même un rendement de 15 % en 2007).

En 2008, la crise financière - surtout à partir du second semestre de l'année - a fortement malmené l'ensemble des *hedge funds* qui ont été confrontés à de fortes demandes de sorties et à la recherche d'une diminution de l'effet de levier. Au global, les indices des *hedge funds* ont baissé d'environ 20 à 25 % en 2008, soit moins que la chute enregistrée sur les marchés boursiers (qui ont perdu en moyenne plus du double).

Accessoirement, l'IDI avait réalisé quelques investissements en fonds longs en titres cotés.

L'IDI a décidé - comme indiqué précédemment - de sortir de l'essentiel de son portefeuille de *hedge funds* et de fonds longs ; les cessions ont ainsi porté sur 72 millions d'euros en 2008, 54 millions d'euros en 2009, 7 millions d'euros en 2010. Fin 2010, l'IDI conserve un portefeuille total d'environ 36 millions d'euros.

Le portefeuille résiduel comprend, d'une part, des titres cotés et des fonds longs pour 20 millions d'euros et des *hedge funds* pour 16 millions d'euros. Sur ce dernier montant, 14 millions d'euros concernent de grands fonds liquides ; le solde est constitué du reliquat du portefeuille ancien qui est en cours de cession (fonds en liquidation, fonds ayant des dates de sortie programmées, évalués à leur *fair market value*). Les *side pockets* proprement dits (titres n'offrant pas de liquidité immédiate) ne s'élèvent qu'à moins de 1 million d'euros, après avoir été provisionnés par prudence à hauteur de 50 %.

Par ailleurs, en décembre 2010, l'IDI a repris le Grupo Quinta da Romaneira, une propriété viticole au Portugal dans la vallée du Douro. Cette propriété produit du Porto et du vin d'appellation Douro dans un niveau de gamme élevé : les vins sont très bien notés par les journalistes et experts, et le vignoble classé « A » (le classement le plus haut) est situé au cœur de la meilleure zone de production. Cet investissement, effectué sur une valorisation inférieure aux expertises, vise à profiter de l'essor du vin du Douro, dont la renommée (hors Porto) est récente mais en pleine ascension, de plus, Romaneira, dont le nom était bien connu dans le passé, a un potentiel inexploité en termes marketing.

Au 31 décembre 2010, l'investissement d'IDI dans Romaneira était de 12,9 millions d'euros et l'IDI était seul actionnaire ; cependant, après l'entrée d'un tour de table de minoritaires, en mars 2011, la part de l'IDI est descendue à 83 %, et son investissement à 7,4 millions d'euros en capital et 4 millions d'euros de crédit-relais.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

4.1. Les comptes consolidés

Sont consolidés par intégration globale : l'IDI et les autres filiales historiques du Groupe, ainsi que (i) la société Domosys Finance (holding de reprise du groupe Mikit) depuis son acquisition en octobre 2007, (ii) la société IDI Emerging Markets depuis sa création en mai 2008, (iii) la société Idinvest Partners via ses holdings ADFI 3 et ADFI 2 depuis mai 2010, et (iv) Domaine Romaneira depuis décembre 2010.

Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Pour l'activité du Groupe IDI, le capital-investissement, le point principal des IFRS consiste dans la valorisation à la valeur de marché des immobilisations financières. La valeur de marché était déjà mentionnée dans les rapports de gestion des exercices antérieurs afin de calculer l'Actif Net Réévalué (ANR), indicateur le plus approprié pour mesurer la performance d'un acteur du capital-investissement.

Une fois déterminée, la valeur de marché des immobilisations financières est incluse dans les comptes à l'actif. De ce fait, les capitaux propres part du Groupe après application des normes IFRS, correspondent au montant de l'Actif Net Réévalué (ANR) (300,2 millions d'euros à fin 2010 pour la part du Groupe).

Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur aux titres nouvellement acquis depuis le 1^{er} janvier 2006, qui permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres considérés. S'agissant des titres acquis avant le 31 décembre 2005, leurs variations de valeur réévaluée sont imputées directement sur les capitaux propres.

Bilan

a) À l'actif, fin 2010, les immobilisations financières s'élèvent à 354,5 millions d'euros représentant les actifs financiers à la juste valeur (concours aux entreprises, parts détenues dans des fonds) dont 38 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés.

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 1,4 million d'euros et un écart d'acquisition de 16 millions d'euros a été enregistré en 2010 lors de l'entrée de la société Idinvest Partners dans le périmètre de consolidation.

Les autres actifs (courants et non courants) s'élèvent à 99,8 millions d'euros, dont :

- 8,5 millions d'euros de créances d'exploitation et 45,7 millions d'euros d'autres créances, dont 37 millions d'euros au titre d'IDI Emerging Markets (capital non appelé relatif aux actionnaires autres que l'IDI), 6,2 millions d'euros pour l'IDI (créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits) et 2,5 millions d'euros d'autres créances à court terme ;
- 28,9 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) ;
- 16,7 millions d'euros de disponibilités.

b) Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2010 à 389,8 millions d'euros, correspondant aux capitaux propres part du Groupe pour 300,2 millions d'euros et aux intérêts minoritaires pour 89,6 millions d'euros (essentiellement la part des actionnaires minoritaires d'IDI Emerging Markets).

Les passifs courants et non courants s'élèvent au total à 82 millions d'euros. Les provisions pour risques et charges sont de 0,7 million d'euros. Les dettes financières courantes et non courantes s'élèvent à 26,4 millions d'euros.

L'évolution du ratio d'endettement de l'IDI par rapport aux capitaux propres est donnée ci-après.

Les dettes d'exploitation atteignent 12,3 millions d'euros, l'augmentation par rapport à 2009 (3,4) étant essentiellement due à l'entrée d'Idinvest Partners dans le périmètre de consolidation.

Les autres dettes s'élèvent à 42,7 millions d'euros ; elles concernent l'IDI à hauteur de 4,6 millions (notamment solde à libérer de 4,6 millions d'euros sur le FCPR IDI Mezzanine et des Fonds de Fonds de Venture Capital), et IDI Emerging Markets pour 38 millions (engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents par IDI Emerging Markets).

Résultat

L'exercice 2010 se solde par un bénéfice net consolidé de 69,91 ⁽¹⁾ millions d'euros, dont 57,32 millions de bénéfices pour la part du Groupe et 12,59 millions de bénéfices pour la part des minoritaires (essentiellement la part des co-associés d'IDI Emerging Markets).

Le résultat avant impôt est positif de 70,41 millions d'euros ; il se décompose en (millions d'euros) :

- <3,61> de perte d'exploitation qui correspond aux charges d'exploitation nettes des prestations facturées ; cette perte d'exploitation en diminution depuis 2007, s'est fortement réduite en 2010 (<7,4> en 2009) du fait de l'entrée d'Idinvest Partners dans le Groupe ;
- 70,42 de résultat sur opérations en capital qui se décompose en :
 - 30,94 de plus-values nettes réalisées sur cession de titres,
 - 2,34 de reprises nettes de provisions,
 - 37,14 de variation juste valeur (hausse des plus-values latentes) ;
- <0,09> d'autres charges opérationnelles (solde net de diverses régularisations) ;
- 3,69 de résultat financier.

Les impôts s'établissent à une charge de 0,50 million d'euros.

(1) Le résultat global, plus représentatif de l'évolution économique du Groupe, s'est établi à 84,85 dont 69,83 pour la part du Groupe et 15,02 pour la part des minoritaires.

Principales données consolidées

(en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Résultat opérationnel	66 725	7 615	- 65 353	27 323	24 950
Résultat financier	3 684	2 507	- 9 363	14 463	8 342
Impôts	- 496	6 803	1 975	- 4 305	- 6 673
Résultat net	69 913	16 925	- 72 741	37 481	26 619
Résultat net part du Groupe	57 320	20 753	- 60 537	37 481	26 619
Résultat net part Groupe par action (en euros)	7,99	2,89	- 8,44	5,54	4,39
Résultat net global part du Groupe ⁽¹⁾	69 835	22 435	- 87 406	25 517	
Immobilisations corporelles / incorporelles	17 400	525	553	474	537
Immobilisations financières	354 544	262 504	274 479	419 828	354 133
Créances	54 178	30 490	89 971	4 219	154
VMP et disponible	45 638	61 671	77 073	105 765	89 028
Total actif / passif	471 760	355 190	442 076	530 286	443 852
Capitaux propres part Groupe	300 176	230 770	216 087	312 776	249 708
Intérêts minoritaires	89 583	50 038	105 874	2 017	8
Provisions pour risques et charges	708	2 588	473	938	938
Impôts latents	-	-	-	2 681	3 693
Dettes financières IDI	18 011	539	42 068	128 068	153 238
Dettes financières « non recourse »	8 355	33 330	31 409	35 765	-
Autres dettes	58 430	37 925	46 165	48 041	36 267

(1) Le résultat net global part du Groupe inclut la variation de la juste valeur passant directement par les capitaux propres.

Évolution des capitaux propres part du Groupe (ANR)

L'ANR part du Groupe est passé de 230,8 millions d'euros fin 2009 à 300,2 millions d'euros fin 2010, soit une progression de 69,4 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, du résultat de l'exercice (57,32), de la variation de la valeur de marché passée directement en situation nette (pour 12,51 millions d'euros), de la restructuration financière de Domosys Finance (7,38 millions d'euros) et, d'autre part, des dividendes versés en 2010 (7,8 millions).

Ratio d'endettement

Concernant les modes de financement du Groupe IDI, hors les investissements en devises qui faisaient l'objet d'emprunts dans la même devise, le Groupe IDI a contracté dans le passé des financements externes (sans affectation particulière) pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme.

Le Groupe IDI a une trésorerie nette positive au 31 décembre 2010 de 19,3 millions d'euros (45 638 - 26 366 = 19 272 milliers d'euros).

4.2. Les comptes sociaux

Bilan

a) À l'actif, fin 2010, les immobilisations corporelles sont de 0,36 million d'euros et les immobilisations incorporelles de 3 milliers d'euros.

Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 257,8 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 25,7 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoute 7,6 millions d'euros de créances (essentiellement créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits et divers).

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 238,24 millions d'euros fin 2010, contre 207,19 millions d'euros fin 2009. Cette augmentation de 31,05 millions d'euros correspond essentiellement :

- au bénéfice de l'exercice 2010 (38,90 millions) ;
- diminution faite des dividendes versés aux actionnaires de l'IDI au titre de 2009 (7,85 millions).

La provision pour risques est ramenée à 0,4 million d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 53,4 millions d'euros, dont essentiellement :

- 18 millions d'euros de dettes financières ;
- 33,2 millions d'euros de titres restant à libérer : FCPR IDI Mezzanine (2,5 millions), IDI Emerging Markets - compartiment IDI EM I (18,6 millions d'euros) et compartiment IDI EM II (10,7 millions d'euros), New Horizon (0,4 million d'euros) Fonds de Venture Capital et divers (1 million d'euros),
- 2,2 millions d'euros d'autres dettes (créanciers divers,...).

Résultat

L'exercice 2010 se solde par un bénéfice net de 38,90 millions d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est positif de 2,56 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de 6,39 millions d'euros (contre <5,77> millions en 2009 et <7,75> millions en 2008), alors que le résultat financier est positif de 8,95 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est positif de 36,32 millions d'euros. Il correspond essentiellement au résultat positif sur le portefeuille titres.

L'impôt sur les bénéfices au titre de 2010 est de 13 milliers d'euros (du fait de l'existence d'un report déficitaire).

4.3. Actif Net Réévalué (ANR)

Évaluation de l'Actif Net Réévalué (ANR)

L'Actif Net Réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA - AFIC.

Les règles de valorisation des actifs retenues sont les suivantes :

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition ;

- après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
 - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.
Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,
 - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote ;
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de Bourse de la période.

En particulier, les *hedge funds* sont valorisés sur la base de leur *net asset value* (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement *side pocket*) comme indiqué dans le rapport p. 43 paragraphe 3.3. « Autres actifs financiers ».

Dans tous les cas, les impôts latents sont pris en compte.

Pour ce qui concerne la valorisation de ses actifs, IDI Emerging Markets retient la dernière valeur d'actif net (*net asset value*) disponible à la date d'arrêt des comptes et transmise par les fonds concernés.

Évaluation des parts de l'Associé commandité

Rapport de Associés en Finance - 28 mars 2011

Professeur Bertrand JACQUILLAT et M. Daniel BEAUMONT, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux Associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs, lequel est indexé annuellement sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas uniquement pour l'exercice 2000 et pour l'exercice 2010.

Associés en Finance procède, pour le calcul de l'Actif Net Réévalué (ANR), à l'évaluation des parts de l'Associé commandité. Cette valeur s'élevait au 31 décembre 2009 à 17 millions d'euros.

La Gérance de l'IDI a demandé à Associés en Finance de procéder à la mise à jour de cette évaluation au 31 décembre 2010, la valeur de cet élément financier étant une des composantes du calcul de l'Actif Net Réévalué (ANR) revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI.

Comme précédemment, cette évaluation est conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende précipitaire, et d'autre part du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite

La dilution pour les actionnaires commanditaires se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité à la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu entre 2000 et 2010 30,2 millions d'euros de dividendes, et bénéficient d'une plus-value latente de 56,1 millions d'euros, soit 86,4 millions d'euros au total. Les dividendes de l'Associé

commandité s'élèvent sur une base comparable à 9 millions d'euros. Ces derniers représentent donc 9,5 % de la rentabilité globale (9 millions d'euros divisés par 9 millions d'euros plus 86,4 millions d'euros). La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 9,5 % du montant de l'ANR, dividende de l'Associé commandité déduit (300,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 moins le dividende de l'Associé commandité au titre de l'exercice 2010 de 2,024 millions d'euros), soit 28,3 millions d'euros.

Évaluation des flux directs

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé pour l'actualisation de ses dividendes prioritaires doit tenir compte du coût du capital de l'IDI qui, au 31 décembre 2010, pouvait être évalué à 11,8 %, compte tenu du risque et de la taille de son portefeuille.

Sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2010 des paramètres de marché issus du modèle Trival d'Associés en Finance, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante :

- prime de risque spécifique : $6,29 \% \times 1,2 = 7,54 \%$;
- prime spécifique d'illiquidité / taille : $1,24 \% \times 1,76 = 2,19 \%$;
- résidu : 2,05 % ;
- taux d'actualisation : $7,54 \% + 2,19 \% + 2,05 \% = 11,79 \%$;

qui se compare à 9,58 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période.

L'indexation annuelle du dividende a été de 4,1 % en moyenne sur les quatre dernières années. Selon la formule classique de Gordon SHAPIRO, la valeur du droit au dividende précipitaire est égale au quotient du dividende 2010 résultant de l'indexation, 1,441 millions d'euros, majoré de 4 %, divisé par la différence entre 11,79 % et 4,1 %, soit 19,4 millions d'euros. Cette approche concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrable sur un marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote de 30 % doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 13,6 millions d'euros. Il convient de rajouter à cette somme la différence ponctuelle entre le dividende tel qu'il résulte de l'application du pourcentage de 3 % au résultat consolidé avant impôt, 2,024 millions d'euros et 1,441 million d'euros, soit 0,582 million d'euros. Selon cette approche, la valeur des parts de l'Associé commandité s'élève à 14,2 millions d'euros.

Conclusion

Les deux approches, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'Associé commandité de 28,3 millions d'euros à 14,2 millions d'euros. Nous retenons comme valeur des parts de l'Associé commandité à fin décembre 2010 le milieu de cette fourchette, soit 21,2 millions d'euros, qui marque une progression par rapport à la valeur de 17 millions d'euros à fin 2009 de 24,7 %, inférieure à la progression de 30 % de l'ANR pour les actionnaires commanditaires. »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'Actif Net Réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2010 estimé à 300,18 millions d'euros, est réparti entre :

- part du commandité : 21,2 millions d'euros ;
- part des commanditaires : 278,98 millions d'euros.

La valeur de l'ANR par action a été calculée sur 7 176 987 actions soit :

7 221 562	actions existantes à fin 2010
<u>- 44 575</u>	actions propres à fin 2010
7 176 987	

L'ANR par action à fin 2010 est ainsi de 38,87 euros, soit une augmentation en 2010 de 34,5 %. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2009 (29,49 euros) diminué du dividende versé en juillet 2010 (0,90 euro), soit 28,89 euros.

4.4. Affectation du résultat 2010 de l'IDI

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1^{er} janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 441 418 euros à compter du 1^{er} janvier 2010, qui s'applique au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) :

- un dividende de 1,15 euro par action (0,90 en 2009) représentant près de 3 % de l'Actif Net Réévalué (ANR) par action à fin 2010 ⁽¹⁾.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2010 comme suit (en euros) :

Report à nouveau	11 390 069
Bénéfice net de l'exercice	38 899 454
Soit un solde disponible de	50 289 523
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotations à la réserve légale	-
Dotations aux autres réserves	20 740
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 441 418
Dividende aux actionnaires commanditaires	8 304 796
Report à nouveau	40 522 669
Total égal au disponible	50 289 523

Ce dividende sera mis en paiement après le 7 juillet 2011. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende ⁽¹⁾
2007	1,10
2008	0,90
2009	0,90

(1) Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Les autres informations du rapport de gestion, notamment celles relatives au capital social, aux mandataires sociaux et à l'actionnariat salarié figurent dans le document de référence pages 63 à 155.

5. AUTRES RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance

Le mandat de onze des douze membres du Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Il s'agit des mandats de :

- Michel BOLLORE ;
- Patrice de MAISTRE ;
- Olivier DOUSSET ;
- Gilles ETRILLARD ;
- Jean GATTY ;
- Luce GENDRY ;
- Renaud GIRARD ;
- Aimery LANGLOIS-MEURINNE ;
- Christian SCHLUMBERGER ;
- François THOMAZEAU ;
- Bertrand VOYER.

Il vous est proposé de reconduire dans leurs fonctions ces onze membres pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux comptes

Le mandat de Deloitte Marque et Gendrot (Commissaire aux comptes titulaire) et de BEAS (Commissaire aux comptes suppléant) expirent lors de la prochaine Assemblée Générale. Il vous est proposé de nommer Deloitte et Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de renouveler le mandat de BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour une durée de six exercices, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Jetons de présence

Il est proposé l'attribution d'une somme de 73 000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, y incluant les membres du Comité d'Audit, pour l'exercice 2011 et les exercices suivants.

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions que vous avez approuvé l'an dernier n'a été, comme indiqué pages 92 et s. du document de référence, utilisé qu'aux fins du contrat de liquidité. La durée d'un programme de rachat d'actions étant de 18 mois et afin de disposer d'une capacité de rachat d'ici la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons d'adopter un nouveau programme portant sur 10 % du capital social, au maximum.

Ce nouveau programme permettrait à votre Société de continuer à adapter sa trésorerie à l'évolution de ses besoins, eux-mêmes liés à ses opérations, et à employer les excédents momentanés ou structurels à l'achat de ses propres actions en vue de leur annulation.

Nous vous soumettons, dans ce cadre, la dix-neuvième résolution visant à mettre en œuvre ce nouveau programme de rachat de ses propres actions par votre Société, dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois à compter du 30 juin 2011. Le montant maximal des fonds pouvant être affecté à ces opérations de rachat serait fixé à 27 075 600 euros, le prix maximal d'achat étant fixé à 40 euros.

Votre Société pourrait ensuite céder ces actions ou les annuler dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

6. AUTRES RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Comme en 2010, nous vous proposons de déléguer à nouveau à la Gérance, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le pouvoir d'arrêter le montant définitif d'une réduction de capital dans la limite d'un montant d'achat maximum et d'un nombre maximum d'actions, et de procéder à sa réalisation.

Cette délégation présenterait l'avantage de vous dispenser d'avoir à vous réunir à nouveau en Assemblée Générale Extraordinaire afin de décider les modalités définitives d'une réduction de capital.

Il vous sera enfin proposé de déléguer à la Gérance le pouvoir d'augmenter le capital social par l'émission d'actions réservées aux salariés de la Société ou des entreprises incluses dans le même périmètre de consolidation, pour une durée de 26 mois.

7. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

Au cours du premier trimestre 2011, la valeur des actifs de l'IDI n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2011 s'établit à 38,89 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2010, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

8. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons notre rapport sur la mission que nous a confiée la loi tant en ce qui concerne le contrôle de la Gérance durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 qu'en ce qui concerne les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

8.1. Comptes de l'exercice

Le Conseil de Surveillance a pu exercer sa mission de contrôle conformément à la loi et examiner les documents mis à sa disposition par la Gérance dans le délai légal.

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, des comptes consolidés selon le référentiel IFRS et des documents comptables, avoir entendu l'avis des Commissaires aux comptes et avoir posé les questions appropriées à la Gérance, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler.

Il n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par la Gérance.

8.2. Proposition d'affectation du résultat

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice net de 38,9 millions d'euros.

L'affectation du résultat 2010 tiendra compte du versement du dividende statutaire (article 36 des statuts) à l'Associé commandité pour un montant de 1 441 418 euros et prévoit un dividende pour les actionnaires commanditaires de 1,15 euros par action (soit 8 304 796 euros pour l'ensemble des actions).

8.3. Organes sociaux et contrôle de la Société

Le mandat de onze des douze membres du Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Il s'agit des mandats de :

- Michel BOLLORE demeurant 5 rue du Conseiller Collignon, 75116 Paris ;
- Patrice de MAISTRE demeurant 40 avenue Hoche, 75008 Paris ;
- Olivier DOUSSET demeurant 20 rue de la Cure, 75016 Paris ;
- Gilles ETRILLARD demeurant 9 avenue Frédéric Le Play, 75007 Paris ;
- Jean GATTY demeurant 112 rue Saint Dominique, 75007 Paris ;
- Luce GENDRY demeurant 3 bis square Lamartine, 75016 Paris ;
- Renaud GIRARD demeurant 29 rue de Condé, 75006 Paris ;
- Aimery LANGLOIS-MEURINNE demeurant 8 rue de l'Hôtel de Ville, 1204 Genève (Suisse) ;
- Christian SCHLUMBERGER demeurant 13 Palace Gardens Terrace, W84SA Londres (Royaume-Uni) ;
- François THOMAZEAU demeurant 5 rue Molitor, 75016 Paris ;
- Bertrand VOYER demeurant 39 rue Berthier, 78000 Versailles.

Il vous est proposé de reconduire dans leurs fonctions ces onze membres pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

8.4. Commissaires aux comptes (titulaire et suppléant)

Le mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et celui de son suppléant viennent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2010. Il s'agit du mandat de :

- Deloitte Marque et Gendrot (titulaire) ;
- BEAS (suppléant).

Il vous est proposé de désigner Deloitte et Associés en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire et de renouveler BEAS en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour une durée de six (6) exercices, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

8.5. Liquidité du titre

L'IDI a utilisé en 2010 les possibilités ouvertes par le règlement de l'AMF autorisant le rachat d'actions par une société en vue d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre. Un nouveau programme vous est proposé lors de cette Assemblée Générale.

8.6. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance d'IDI est composé de membres indépendants.

L'ensemble des membres détenait directement ou indirectement 726 486 actions au 31 décembre 2010.

Nous tenons à vous informer des mesures prises pour que le Conseil de Surveillance puisse assurer totalement son rôle.

8.6.1. COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé en août 2009 un Comité d'Audit constitué de trois membres qui sont actuellement M. François THOMAZEAU, Président, et MM. Alain CHAGNON et Christian SCHLUMBERGER.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2010 pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la Gérance.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité d'Audit a auditionné les Commissaires aux comptes et la Direction Financière.

En 2011, le Comité d'Audit continuera de se réunir avant l'arrêté des situations périodiques semestrielles.

8.6.2. ÉVALUATION

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2010. Le taux de présence a été de 63,07 %. Il a examiné les rapports de la Gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, les situations trimestrielles et les arrêtés semestriel et annuel.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Le Conseil de Surveillance ne voit donc pas d'objection à ce que l'assemblée donne quitus à la Gérance de sa gestion pour l'exercice 2010.

Le rapport de la Gérance ainsi que les documents comptables et financiers mis à votre disposition, montrent l'évolution des activités et des résultats de l'IDI au cours de l'exercice 2010. Ces documents n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

La loi nous prescrit de vous présenter nos observations sur le rapport du Gérant ainsi que sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ; nous ne pouvons que confirmer les termes dudit rapport.

Le Gérant nous a tenus informés périodiquement des opérations effectuées et de leurs résultats.

Nous ne pouvons donc que vous engager à approuver les comptes annuels et consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur les autres résolutions proposées par le Gérant.

Nous réaffirmons notre confiance dans l'IDI, l'un des plus anciens opérateurs indépendants du métier du capital-investissement.

En effet, il a une équipe professionnelle expérimentée et motivée et une structure financière solide, grâce auxquelles il est en mesure de saisir les opportunités qui se présenteront.

8.7 ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉSENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance prend acte de ce qu'il est proposé à l'Assemblée Générale l'attribution d'une somme de 73 000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, et du Comité d'Audit, pour l'exercice 2011 et les exercices suivants.

Le Conseil de Surveillance

9. RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9 alinéa 2 du Règlement Général de l'AMF.

Il a été préparé avec l'appui de la Direction Administrative et Financière et de celui de la Direction Juridique. IDI étant, selon la définition donnée par l'AMF ⁽¹⁾, une moyenne valeur, IDI a utilisé comme cadre de référence du contrôle interne, le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites publiées le 9 janvier 2008 ainsi que le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9 du Règlement Général de l'AMF.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance à savoir :

- la composition du Conseil de Surveillance ;
 - le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
 - la rémunération des mandataires sociaux ; et
 - les autres éléments de gouvernance ;
- sont présentées en page 75 à 89 du présent document de référence.

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (IDI, Idifine, IDI Asset Management, Idinvest Partners, IDI Emerging Markets, IDI Services, Ogi Alban et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

(1) Position de l'AMF sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites présidé par Yves MANSION - 9 janvier 2008.

1. Environnement général de contrôle

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2010, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En outre, la Société a renforcé la sécurité et la sauvegarde des programmes du système informatique de l'IDI, d'Idifine et d'IDI Emerging Markets, notamment par la mise en place de nouveaux systèmes.

1.1. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

1.1.1. Recueils des procédures et de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place à trois niveaux pour tenir compte de la diversité des activités et des risques en découlant.

Le premier niveau regroupe IDI et ses filiales IDI Asset Management, Idifine et le GIE Matignon 18 ; le deuxième niveau est constitué d'IDI Emerging Markets, avec l'acquisition en mai 2010 d'Idinvest Partners, le troisième niveau est constitué de cette société.

a) IDI, IDI Asset Management, Idifine et GIE Matignon 18.

Toutes les personnes doivent respecter le « Manuel des procédures internes » (mis à jour en 2010), « L'Addendum au manuel des procédures internes : procédures additionnelle en matière de services d'investissement », les « Procédures internes en matière

de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » établis par la société Idifine qui a le statut de société financière et est soumise au contrôle du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements - CECEI.

En outre, les salariés de IDI Asset Management doivent respecter le règlement intérieur de IDI Asset Management et le « Manuel de Lutte contre le blanchiment d'argent ». Ces manuels sont régulièrement actualisés à l'aide de conseils externes pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI et IDI Asset Management étant membres de l'AFIC, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de l'AFIC, au Code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement (IDI Asset Management) et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

b) IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissement dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été récemment mis en place.

c) Idinvest Partners. En tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, Idinvest Partners possédait avant son acquisition par IDI, des manuels de procédures et de contrôle interne propres qui ont été maintenus et jugés adéquats.

1.1.2. Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement sous toutes ses formes et en particulier en fonds propres et en mezzanine dans le small et le Mid-Cap en France et dans les fonds de *private equity* dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (via l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 1.2. ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le gérant après avoir été débattues lors de réunions de l'équipe fonds propres IDI (comité fonds propres) ;
- les investissements Mezzanine ont été effectués par IDI Mezzanine, FCPR, géré par la société de gestion IDI Asset Management, agréée et contrôlée par les autorités de marché (AMF) jusqu'à la clôture de sa période d'investissement et sont désormais réalisés par Idinvest Partners. Pour IDI Mezzanine, les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de ces investissements. Les décisions d'investissement sont prises par le Conseil d'Administration de la société de gestion sur avis du Comité d'Investissement qui regroupe les principaux porteurs de parts. Elles sont également soumises au contrôle du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne d'IDI Asset Management. Compte tenu de la nature des instruments financiers détenus par le FCPR IDI Mezzanine (principalement des OBSA), la décision de désinvestissement est quasi-systématiquement réalisée dans le sillage de l'actionnaire majoritaire par application des clauses contractuelles ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets. Compte tenu de la nature des investissements réalisés par IDI Emerging Markets, il n'y a pas de décision de désinvestissement à prendre.
- Pour ce qui concerne Idinvest Partners, les décisions sont instruites par les équipes d'investisseurs. Ils sont ensuite validés par plusieurs comités internes puis soumis pour l'activité fonds de fonds aux comités des fonds gérés par Idinvest Partners composés des principaux souscripteurs de ces fonds. Il est rappelé qu'IDI n'est pas investi dans les fonds gérés par Idinvest Partners.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont effectuées si nécessaire.

En outre, toutes les entités du Groupe IDI (à l'exception d'Idinvest Partners qui dispose de l'ensemble de ces moyens en interne) trouvent au niveau de l'IDI, en fonction des ressources dont elles disposent dans leur propre structure, un appui dans les domaines clés du métier du capital investissement :

- elles peuvent dialoguer à tous les moments de l'instruction des dossiers avec le Président du Gérant de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE, qui a plus de quarante ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- le Contrôle de Gestion du Groupe revoit l'analyse financière des dossiers effectuée par les chargés d'affaires, vérifie notamment les procédures de prise de risque, la qualité des informations comptables et financières destinées tant aux structures de décision des entités concernées qu'aux autorités extérieures, et surveille le montant des risques au niveau global et par entreprise affiliée. À cet égard, il est rappelé que le présent document de référence donne une information détaillée sur les principaux risques auxquels le Groupe IDI est exposé et comment il se prémunit contre ces risques ;
- le Service Comptable assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- le Service Juridique est logé dans un GIE dont les parts sont détenues majoritairement par l'IDI, mais également par IDI Asset Management. Il revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudié ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le responsable de la déontologie et/ou le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités interne des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

1.2. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui disposent de leurs propres ressources). Dans le domaine informatique, il est procédé à une sauvegarde journalière de toutes les données comptables et financières sur des supports magnétiques déposés dans des lieux différents. De nouveaux logiciels ont été acquis en 2010 auprès de SSII réputées : ce sont des logiciels standards qu'il serait aisé d'installer sur de nouveaux matériels remplaçant ceux devenus inutilisables.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'AFIC et l'EVCA, et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (*net asset value*) transmises par les fonds concernés.

Depuis le second semestre 2008 l'IDI établit un ANR trimestriel. Au niveau d'IDI, chaque membre des équipes opérationnelles établit à cet effet une valorisation régulière des investissements sur la base :

- de la valeur comptable de chaque ligne de participation ;
- et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente d'un semestre à l'autre.

En 2010, le contrôle interne au niveau d'IDI a de nouveau porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes. Un effort d'homogénéisation des méthodes de valorisation a été poursuivi, surtout pour les participations moins importantes du portefeuille du Groupe IDI.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque directeur d'investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée avec la Direction Financière du Groupe. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux, ...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement

Les membres de la Direction Administrative et Financière ont rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

1.3. COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de MM. CHAGNON, THOMAZEAU et SCHLUMBERGER. M. THOMAZEAU est Président de ce Comité et Mme NOURISSAT secrétaire. Ce Comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, de la Direction Financière et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
- les provisions sur titres de participations ;
- les engagements hors bilan ;
- l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
- l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation ;
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
- la revue des communiqués financiers.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2010, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur (a) les procédures d'investissement et (b) la trésorerie de la Société. Le Comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

2. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

3. Gestion des risques

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés pages 65 à 70 du document de référence (Facteurs de Risques).

Les risques suivants : différents et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de Bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2011 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 26 avril 2011.

Le Président du Conseil de Surveillance

10. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ IDI

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société IDI et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

B&A Audit

Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte Marque & Gendrot

Frédéric NEIGE

2

informations juridiques et financières

1. Personnes responsables

1.1. Nom de la personne responsable du document de référence

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président d'Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI
18 avenue Matignon - 75008 Paris
Tél. : 01 55 27 80 00 - Fax : 01 40 17 04 44

1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, composé du rapport de gestion du gérant (pages 7 à 60) et des informations juridiques et financières (pages 62 à 155) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion (figurant pages 31 à 33, 44 à 52, 65 à 70, 90, 92 à 94 et 98 à 99) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 figure en pages 130 et 131 dudit document. Le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010 figure en pages 146 et 147 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 figure en page 121 du document de référence déposé le 29 avril 2010 et répertorié sous le n° D. 10-355. Ce rapport contient une observation et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009 figure en page 135 de ce même document de référence.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 figure en page 123 du document de référence déposé le 30 avril 2009 et répertorié sous le n° D. 09-360 et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008 figure en page 137 de ce même document de référence.

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de Ancelle et Associés
Gérant de l'IDI

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Deloitte Marque et Gendrot

185 avenue Charles-de-Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Frédéric NEIGE

B&A Audit

27 rue de Cayla
92400 Courbevoie
Représenté par Mme Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte Marque et Gendrot a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 juin 2005. B&A Audit a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2010.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

BEAS, 7-9 Villa Houssaye - 92200 Neuilly-Sur-Seine, représenté par Pierre VICTOR
Jean-Philippe HOREN, 10 rue Léon Frot - 75011 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte Marque et Gendrot et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit cette année.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de nommer Deloitte et Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de renouveler le mandat de BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour une durée de six exercices, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

D'une durée de six exercices, les mandats de B&A Audit et de M. HOREN, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- Les comptes des exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009 ont été certifiés par Deloitte Marque et Gendrot et par Mazars. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont quant à eux été certifiés par Deloitte Marque et Gendrot et par B&A Audit.
- Comme indiqué dans le document de référence 2009 et conformément à la proposition du gérant, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2010 a décidé (i) de ne pas renouveler Mazars et Patrick de CAMBOURG dans leurs mandats respectifs de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société et (ii) de nommer B&A Audit et Jean-Philippe HOREN en remplacement.
- Comme indiqué dans le document de référence 2009, en raison du départ en retraite de Dominique DONVAL, l'Assemblée du 30 juin 2010 a nommé le cabinet BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

3. Facteurs de risque

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

DIFFÉRENDS ET LITIGES

Les litiges en cours au 31 décembre 2010 sont décrits dans la note 6.5 de l'Annexe aux comptes consolidés figurant page 126 du document de référence.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la Société concernée l'exigeait.

RISQUES DE LIQUIDITÉS

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.1 page 122 du présent document de référence).

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.2 pages 122 et s. du présent document de référence).

En complément, et afin de quantifier le risque de taux, figure ci-après un échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2010.

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an ^(d)	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ^(b)	457	25 909	-
Actifs financiers ^(a)	45 638	52 536	-
Position nette	- 45 181	- 26 627	-
Hors bilan ^(c)		-	-
Position nette après gestion	- 45 181	- 26 627	-

(a) Obligations, bons du Trésor, autres titres de créance négociables, prêts et avances, actifs divers etc.

(b) Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

(c) Titres à réméré, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt), autres engagements de hors-bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

(d) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un *reporting* quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la responsable de la comptabilité, sous le contrôle du contrôleur interne et de la direction administrative et financière. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par les représentants du gérant Ancelle et Associés.

RISQUES SUR ACTIONS ET RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS DE BOURSE

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.2, page 123 du présent document de référence).

En complément des informations présentées dans l'Annexe aux comptes consolidés, il est précisé qu'au 31 décembre 2010, les titres détenus par le Groupe IDI sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	52 802 ^(a)	635
Hors-bilan	-	-
Position nette globale	52 802	635

(a) Le montant de 52 802 milliers d'euros est repris dans l'annexe aux comptes consolidés (note 4.1).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un chargé d'affaires (directeurs associés et directeur adjoint) qui gère moins de 10 dossiers. Les chargés d'affaires rapportent au Président avec lequel ils s'entretiennent régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe les mandataires sociaux d'Ancele et Associés et les chargés d'affaires. Chaque chargé d'affaires expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque année, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés. Le gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du Comité de Direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Mezzanine, le règlement du fonds prévoit un comité d'investissement composé des principaux porteurs de parts du FCPR. Ce comité, qui rend des avis consultatifs, se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par l'équipe de gestion du fonds et en présence de l'équipe de gestion qui peut ainsi répondre à toute question. Une réunion du Conseil d'Administration de la société de gestion est ensuite fixée pour autoriser définitivement l'investissement.

Pour les investissements réalisés par IDI Emerging Markets, ils sont approuvés par le Conseil de Surveillance composé des principaux investisseurs d'IDI Emerging Markets. Le Conseil de Surveillance se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par le directoire qui peut ainsi répondre à toute question.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets et Idinvest Partners disposent de leur propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risque significatif non couvert, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS AU STATUT DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS (SCA)

Il résulte du statut juridique que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant d'Ancele et Associés contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Risques juridiques liés à l'activité de capital investissement

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 40 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et, quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2010, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2010, le portefeuille comprend un certain nombre de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives, pour certaines très anciennes, ces sociétés n'étant toujours pas radiées du registre du commerce et des sociétés, ce qui explique leur maintien à l'actif du bilan du Groupe IDI. Dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe IDI, ces participations sont intégralement provisionnées. Chacune de ces participations est inscrite dans les comptes consolidés pour une valeur nulle.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations. Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation.

Il ne peut donc être donnée aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, IDI vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risques au travers d'une diversification de ses actifs. Ainsi, les participations d'IDI interviennent dans des secteurs aussi divers que l'assurance de risques d'entreprises, un réseau de franchise dans la vente de maisons en kit, la distribution de matériel dentaire, ...

Une partie des actifs d'IDI sont situés dans les pays émergents. Dans ces pays, les principaux facteurs de risque liés à l'environnement économique sont :

- financiers : variation des monnaies, mais (surtout le RMB) elles sont sous-évaluées ;
- de marché : une partie du sous-jacent est cotée, en cas de crise, les pays avancés retirent leurs capitaux et les Bourses baissent ;
- politiques : cf. crise des pays Arabes.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO /LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les *cash flows* nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Certaines de ces opérations comportent un effet de levier significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la Société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Par ailleurs, le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des « mid-caps » visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque et de capital développement

IDI a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 1,7 million d'euros tant en valeur de marché qu'en valeur brute et représentent 0,6 % des immobilisations financières au 31 décembre 2010. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies.

La plupart de ces sociétés fondent en effet leur plan de développement sur la mise en œuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir.

L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la Société à perdre la totalité de son investissement.

Les mêmes risques peuvent trouver à s'appliquer, bien qu'en principe à un moindre degré, aux investissements que réalisera le Groupe IDI dans des opérations de capital développement.

RISQUES LIÉS AUX ASPECTS JURIDIQUES, FISCAUX, COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les régimes juridiques et réglementaires applicables à une participation peuvent changer au cours de sa détention. Les pratiques comptables peuvent également changer et ainsi modifier en particulier la façon dont la participation est évaluée ou la manière dont les plus-values et les revenus sont constatés et/ou alloués aux véhicules gérés par exemple. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Le délai de conservation de certaines participations (5 ans en matière de produits de défiscalisation comme les FCPI, Holding ISF, etc) risque d'empêcher le Groupe IDI de tirer profit d'une opportunité de cession alors que rien ne garantit que la cession de la participation pourra être réalisée avantagusement après ce délai fiscal.

RISQUES LIÉS AU DÉPART DES DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

RISQUES LIÉS À L'ESTIMATION DE LA VALEUR DES PARTICIPATIONS

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées pages 47 et 48 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'actif net réévalué du Groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 26 348 milliers d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré, à savoir 301 491 - 38 012 (cf. annexe aux comptes consolidés, note 4.1.)

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

L'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant est de la compétence exclusive de l'associé commandité.

4. Informations concernant l'IDI

4.1. Raison sociale et nom commercial

IDI.

4.2. Lieu et numéro d'enregistrement

328 479 753 RCS Paris

Code APE : 6420Z

4.3. Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1^{er} décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2082.

4.4. Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 PARIS - Tél. : 01 55 27 80 00

Forme juridique, législation applicable : Société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois - du 1^{er} janvier au 31 décembre.

4.5. Principaux investissements qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger)

Le portefeuille de *private equity* est financé sur les fonds propres de l'IDI ; dans le passé, l'IDI a eu recours partiellement à des financements bancaires (mentionnés dans la présentation des comptes consolidés).

Portefeuille *private equity* du Groupe IDI

Nombre de participations (au 31 décembre 2010)

<i>Private equity</i> France (et fonds de capital risque)	29
Investissements mezzanine France	11
<i>Private equity</i> pays émergents (Fonds)	39
Total	79

La liste de l'ensemble de ces participations est donnée ci-après.

Private equity France

Société	Activité
Acteon - Financière Noe	Fournitures et matériels dentaires
Affiches Parisiennes - Financière Rivoli	Journaux d'annonces légales
Albingia	Compagnie d'assurance
Alti	SSII
AOS	Conseil en immobilier
Arthus-Bertrand	Médailles, bijouterie
Avanquest	Distribution de logiciels
Bricorama	Distribution d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration
Citilog	Logiciels d'analyse d'image du trafic routier en ville et dans les tunnels
Cojean	Chaîne de restauration rapide
Dalic	Traitement de surface
Darkworks	Studio de développement de jeux vidéo
Demain TV	Chaîne thématique
Geoconcept	Logiciels appliqués aux systèmes d'information géographique
Hi Media	Publicité, commerce et gestion de sites sur internet
Huot	Parquet traditionnel
Karting - Financière Lilas	Prêt-à-porter féminin
Lascom	Progiciels pour CAO et gestion données techniques
Mikit (Domosys Finance)	Construction de maisons individuelles
N'Soft	Solutions téléphoniques prépayées et produits inter-opérateurs télécoms
PGA TP	Distribution matériel de travaux publics
Sacred - Financière de l'Avre	Joints pour automobiles
Sorgem	Études et conseil
SFPI	Équipements industriels
Top Info	Distribution de micro-informatique

Fonds de capital risque

Adveq Technology II	Fonds de Venture capital aux USA
Incom	Communication
I-Source	Fonds d'amorçage en informatique
Tudor Ventures	Fonds de Venture capital aux USA

Investissements Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine)

Société	Activité
Alti	SSII
Armatris	Centres d'appels
Axson	Résines et matériaux composites
Balitrand	Distribution de produits de 2 ^d oeuvre
Bois et Chiffons	Distribution de meubles, décoration
E.A. Pharma	Oligoéléments - produits OTC
France Thermes	Source thermale
Lansay	Jouets
Market Maker	Produits promotionnels et événementiels
Simpa	Menuiserie industrielle
WFC	Fret aérien

Private equity pays émergents (IDI Emerging Markets)

IDI Emerging Markets 1

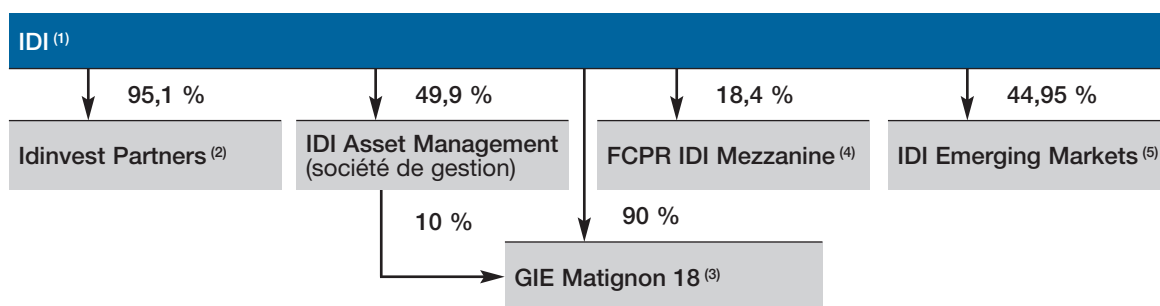
- Chine : 13 Fonds
- Inde : 8 Fonds
- Asie du Sud Est : 4 Fonds
- Europe de l'est et centrale : 6 Fonds
- Amérique Latine : 2 Fonds
- Autres (Afrique - Monde) : 3 Fonds

IDI Emerging Markets 2

- Inde : 2 Fonds
- Chine : 1 Fonds

5. Organigramme

Organigramme au 31 décembre 2010



Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes sociaux, page 143 du document de référence.

Ensemble des capitaux propres gérés par le Groupe : 413,5 millions d'euros fin 2010 : 389,8 millions d'euros de capitaux propres consolidés (300,2 millions d'euros part du groupe et 89,6 millions d'euros part des minoritaires) et 23,7 millions d'euros de fonds tiers (quote-part fonds tiers dans le FCPR IDI Mezzanine).

(1) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment C de Nyse Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital investissement.
 (2) Idivest Partners, société de gestion de portefeuille agréée par la COB le 10 juin 1999. Idivest Partners exerce une activité de gestion pour compte de tiers (2,7 milliards d'euros sous gestion) dans le capital investissement, à travers, d'une part, l'investissement dans des fonds de private equity mi-cap en Europe et, d'autre part, l'investissement dans le capital risque à travers des produits défiscalisants. Idivest Partners est détenu à 95,1 % par IDI via ADFI 3 (détenu à 100 % par IDI) qui détient 95,1 % de ADFI 2 (qui détient 100 % de Idivest Partners).
 (3) IDI Asset Management (société de gestion de portefeuille agréée par la COB en 1999 pour gérer des FCPR)
 (4) FCPR spécialisé dans les investissements « mezzanine » constitué le 18 février 2005, géré par IDI Asset Management et dont la période d'investissement a été close le 18 octobre 2009.
 (5) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit Luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de private equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets 1 et IDI Emerging Markets 2.
 (6) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et IDI Asset Management (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France. Les autres entités consolidées du Groupe IDI, et qui ne figurent pas sur cet organigramme et qui sont détenues à plus de 99 %, sont : Idifine, société financière agréée par la Commission Bancaire pour les activités de prise ferme et de placement et la société Ogi Alban qui est une petite société d'investissement.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui supportent leurs propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

Date de création ou d'acquisition des différentes structures

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 97 du présent rapport.
- IDI Asset Management : création en avril 1999.
- Idinvest Partners : création le 1^{er} décembre 1997 sous le nom d'Allianz Gestion Financière, devenue en juin 1999 AGF Private Equity et acquise le 28 mai 2010 par IDI via un holding d'acquisition ADFI 2.
- IDI Mezzanine : création en février 2005.

Pour exercer l'activité de mezzanine, IDI a levé un fonds, le FCPR IDI Mezzanine. IDI détient 18,4 % des parts de ce fonds.

Les autres porteurs de parts d'IDI Mezzanine sont des caisses de retraite ou des compagnies d'assurances et des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à d'autres souscripteurs, cela lui a permis de se lancer dans une nouvelle activité, en ne supportant pas seul le coût fixe, élevé, de l'équipe de gestion et en bénéficiant, au sein du Comité d'Investissement, des compétences des principaux investisseurs qui y sont représentés.

- GIE Matignon 18 : création le 30 décembre 2003.
- Idifine : création en juin 1997.
- Ogi Alban : création en novembre 1984.
- IDI Emerging Markets : création le 28 mai 2008. Les actionnaires sont des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à ces actionnaires, IDI a pu développer l'activité de fonds de fonds de *private equity* dans les pays émergents qu'elle avait lancée en 2004.

IDI et IDI Asset Management sont membres de l'AFIC.

Idinvest Partners est adhérent de l'AFG, l'AFIC et l'EVCA.

Répartition des actifs et des dettes entre les principales entités du Groupe IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI ; les actifs gérés par Idinvest Partners l'étant pour le compte de tiers, ne sont donc pas inclus dans les actifs du Groupe IDI.

Différents flux entre IDI et ses filiales

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (pages 148 et 149 du document de référence).

6. Organes d'administration et de direction

6.1. Conseil de Surveillance et Censeur

6.1.1. Composition du Conseil de Surveillance et présentation du Censeur

Présidente du Conseil de Surveillance

Luce GENDRY

Née le 8 juillet 1949, Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque et de Rothschild et Cie
23 bis avenue de Messine, 75008 Paris

Premier mandat le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : Chairman de Cavamont Holdings Ltd.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : représentant permanent de Rothschild et Cie Banque au Conseil de Surveillance de l'IDI.

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : associé-gérant de Rothschild et Cie Banque depuis 1996, en charge plus particulièrement du conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien directeur financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale.

Membres du Conseil de Surveillance

FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS

Représentée par Alain CHAGNON, né le 6 juillet 1955 (55 ans), Directeur Général Délégué de FFP
75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris

Premier mandat le 31 août 2006 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : membre du Conseil de Surveillance de ONET SA, administrateur de Holding Reinier, de Simante SL.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur d'EURIDI, Représentant permanent de FFP au Conseil d'Administration de Marco Polo Investissements, membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets, Président Directeur Général de S.E.D.I.M. SA.

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : M. CHAGNON est diplômé de l'Essec, il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002 et est le Directeur Général Délégué depuis 2003.

Michel BOLLORE

Né le 8 décembre 1945 (65 ans), Président Directeur Général de la Société France-Essor
80 avenue Victor Hugo, 75116 Paris

Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : administrateur des sociétés Polimiroir, Ouest-Coating, Stelarlux (SA Luxembourgeoise), Capital Pierre (SA Luxembourgeoise), Smile Invest (SA Luxembourgeoise).

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur Directeur Général de la Société Sfarsteel, Civad, SFAR.

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Toulouse, Docteur en Gestion des Affaires. Michel BOLLORE est directeur technique adjoint puis Directeur Général des Papeteries Bolloré SA (1975-1983), Président Directeur Général de Safidlep SA (1975-1981) et de la Compagnie financière Bolloré (1981-1983), Vice président Directeur Général de la société Bolloré Technologies (1984-1990), président de Bomet Inc. (État-Unis) (1984-1990), des sociétés Job (1986-1989) et Tobaccor (1989-1990), Président Directeur Général du Comptoir financier des industries utilisatrices de plastiques et de pâtes (1985-1989), Président Directeur Général de France Essor SA (depuis 1990), de Polimiroir SA (1986-1998), de Ouest Coating (1992-1998), de SRPI (1994-1996), de Serixel (1994-1996) et de la Société de fonderie et ajustage réunis (Sfar) (2001-2001), administrateur Directeur Général de Sfar (2003-2005) et de Civad (2003-2005), administrateur Directeur Général de Sfarsteel (2004-2006), administrateur d'Institut et Participations de l'Ouest (1994-2005), de Placements Valorisation (2000-2003), d'Ouest Coating.

Patrice de MAISTRE

Né le 20 mars 1949 (62 ans), Président Directeur Général de Brinon Investissement
40 avenue Hoche, 75008 Paris

Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : gérant de SCI Eugecor, SARL Eugenia & Associates, SCI Hoche.

Président du Conseil d'Administration de SA Vectra et SAS Vectra Développement

Administrateur de Valorem Investissements SA, SA BGF International,

Membre du Conseil d'Administration de Fondation du Collège de France, Fondation Hugot du Collège de France.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du Conseil d'Administration de SA Antea, SAS La Financière Antea, Président de Deloitte Touche Tohmatsu Gabon, Directeur Général de Clymène, Tethys et Fondation Bettencourt-Schueller, membre de l'advisory board de ING Direct, membre du Conseil de Surveillance de Tethys

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : titulaire d'une maîtrise de Sciences de Gestion de Dauphine, ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et expert comptable diplômé. Patrice de MAISTRE a exercé différentes fonctions de direction dans des cabinets d'audit (Société Française d'Audit et d'Expertise - S.F.A.E. ; Calan Ramolino ; Spicer & Oppenheim renommé Nexia à partir de 1992 et Deloitte Touche Tohmatsu). Depuis 2002 et jusqu'à ce jour, Patrice de MAISTRE a créé un véhicule d'investissement dans le *private equity* sous forme d'une holding, Brinon Investissement, dont il est le principal animateur et Président Directeur Général. Il est président du Conseil d'Administration de Vectra (leader français des installations de la route et de l'autoroute, racheté en 2006).

Olivier DOUSSET

Né le 19 mars 1959 (52 ans), Président de la Cie d'Anjou
20 rue de la Cure, 75016 Paris

Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : administrateur d'Ortec Expansion et membre du Conseil de Surveillance d'Idinvest Partners.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : membre du directoire de LBO France Gestion, administrateur et président de Close Brothers France, directeur non exécutif de Close Brothers Corporate Finance (Royaume-Uni) et de Atlas capital Close Brothers (Espagne).

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, consultant puis directeur d'études chez Telesis, fondateur de Dôme (1989), devenu Dôme Close Brothers (2000), puis Close Brothers France (2006). Associé de LBO France Gestion (2009). Président de la Cie d'Anjou (depuis 2010).

Gilles ETRILLARD

Né le 2 septembre 1957 (53 ans), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement - LFPI (SAS)
24-26 rue Ballu, 75009 Paris

Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : Président de La Foncière LFPI (SAS), LFPE SA (Genève), FLE GmbH (Vienne), FLI (Milan)

Gérant de Capinvest (SC).

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA), Président de Topazholding (SAS)

Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 (SAS), Hyginvest (SAS), Holgat (SAS), Financière Nemo (SAS)

Administrateur de : Laboratoire des Granions SA (Monaco), LFPI Gestion (SAS)

Membre du Conseil de Surveillance de : Financière Burgienne (SAS), Immat 1 (SAS), SPC (SAS)

Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, Président de Immat1 (SAS)

Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, membre du Conseil de Surveillance de CCA International (SA)

Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, Président du Comité de surveillance de Finapertel SAS

Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre du Conseil de Surveillance de Paninvest (SAS)

Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre du Comité de Surveillance de Finaven (SAS)

Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et président du Conseil de Surveillance de Explinvest (SAS)

Représentant de La Foncière LFPI, Président de : Soparfin (SAS), (gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), Soparfon (SAS), (gérante de sociétés civiles de gestion immobilière)

Membre du Conseil d'Administration de Joliette Parkings (SAS).

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, directeur financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (depuis 1997), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (directeur fondateur). M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 70 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Jean GATTY

Né le 28 mai 1962 (48 ans), Président de JG Capital Management
112 rue Saint Dominique, 75007 Paris

Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010).

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Conseil de Surveillance d'April Group (du 24 avril 2003 au 11 décembre 2006), Président du Conseil d'Administration de Capital Auction, Président de JG SAS, représentant permanent de JG Capital Management au Conseil de Surveillance de Ginger.

Renaud GIRARD

Né le 25 mai 1955 (55 ans), journaliste - grand reporter au Figaro
29 rue de Condé, 75006 Paris

Premier mandat de membre : 28 avril 2010 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : administrateur de Chevrillon et Associés

Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Aimery LANGLOIS-MEURINNE

Né le 27 mai 1943 (67 ans), administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas)
11 Grande rue, CH 1204 Genève, Suisse

Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : Président du Conseil d'Administration de Imerys (France),

Administrateur de Société de la Tour Eiffel SA (France).

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur et Président de Pargesa Luxembourg SA (Luxembourg)

Administrateur de Club Méditerranée (France), Sagard (France), PAI Partners (France), Pascal Investment Advisers SA (Suisse), Eiffage (France), Pargesa Holding SA (Suisse), Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique)

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, directeur adjoint au groupe Paribas (1971-1983), *managing director* et membre du comité exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), *managing director* de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice Président Directeur Général (1990-1998) de Parfinance, depuis 1990 il était administrateur de Pargesa Holding SA.

Christian SCHLUMBERGER

Né le 17 novembre 1949 (61 ans), Président Directeur Général de CS Finances SAS
13 Palace Gardens Terrace, W84SA Londres, Grande Bretagne

Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010).

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur de Financière XV, Directeur Général de JG Capital Management, membre du Conseil de Surveillance de Mandel Partners.

François THOMAZEAU

Né le 7 juin 1949 (61 ans), Président du Conseil d'Administration de Foncière des 6^e et 7^e arrondissements
41-43 rue Saint Dominique, 75007 Paris

Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010.

Autres mandats : Président du Conseil d'Administration de Allianz Belgium (Belgique), Paris Hôtel Roissy Vaugirard (PHRV), Vice-Président du Conseil d'Administration de Locindus

Membre du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners et du Fonds de consolidation et de développement des entreprises (FCDE)

Administrateur de Cofitem-Cofimur, Bolloré

Censeur : NOAM Europe Expansion (Sicav).

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Président Directeur Général de Allianz France International

Président du Conseil d'Administration : AGF Belgium Holding (Belgique), AGF Bénélux (Luxembourg), Caisse de Retraite AGF, Adriatica de Seguros (Vénézuéla), Inmobiliaria Driavena (Vénézuéla), Allianz Brasil Seguros (Brésil), Acar (Assistance, Courtage d'Assurance et de Réassurance), Allianz Africa, AGF Holdings UK (Royaume-Uni), AGF Insurance (Royaume-Uni), Château Larose Trintaudon, Compañía Colombiana de Inversion Colseguros (Colombie)

Président du Conseil de Surveillance de AGF Private Equity

Vice Président du Conseil d'Administration : Château Larose Trintaudon, AGF Brasil Seguros, AGF RAS Holding (Pays-Bas)

Vice Président du Conseil de Surveillance de Euler Hermès

Vice Président - administrateur délégué : Mondial Assistance AG (Suisse)

Directeur Général : Allianz Holding France SAS

Directeur Général Délégué et administrateur : AGF Holding, d'Allianz France

Représentant permanent d'AGF Vie et d'Allianz France

Membre du Conseil de Surveillance : ARSA BV (Pays-Bas), W Finance, Allianz Nederland Groep (Pays-Bas), GIE Allianz Informatique

Administrateur : SIIC de Paris (ex ImmoBanque), Allianz Mena Holding (Bermuda) Ltd (Bermudes), MAG SAS, Carene, Allianz Vie, Allianz IARD, Allianz Alternative Asset Management (AAAM), Allianz Global Investors France, Allianz Investment Management Paris GIE, Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Bolloré, Protexia France (Protection Juridique), Thompson Clive (Jersey n° 3) Ltd (Royaume-Uni), AGF Holding, Allianz Banque

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : François THOMAZEAU a commencé sa carrière comme auditeur à la Cour des Comptes (1977-1981). Il a ensuite rejoint la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour y être successivement Chef du département organisation et contrôle de gestion et Directeur Informatique, de 1981 à 1987. Entré dans le groupe Aérospatiale SNI en 1987, il y a été Directeur administratif et financier puis Directeur Général Adjoint avant de rejoindre, en 1991, le groupe Air France en tant que Directeur Général Adjoint. Après avoir été Directeur Général d'UAP Assistance (1994-1995), il a été successivement Directeur Général puis Président Directeur Général d'Athéna Finance, et, en parallèle, Président Directeur Général d'Athéna Immobilier au sein d'Athéna Assurances, avant de rejoindre le groupe AGF en 1998 en qualité de Membre du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux. À partir de 2003, Directeur Général en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2006, il devient Directeur Général Délégué du groupe AGF en charge de la Direction des Investissements, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2009, il continue d'exercer la fonction de Directeur Général Délégué du groupe Allianz France, en charge notamment de l'International et de la Réassurance. Depuis 2010, il est Président du Conseil d'Administration de Foncière des 6^e et 7^e arrondissements. Conseiller-maître à la Cour des Comptes, François THOMAZEAU est ancien élève de HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du diplôme de l'IEP de Paris.

Bertrand VOYER

Né le 8 novembre 1940 (70 ans), Président de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers

19 rue d'Aumale, 75306 Paris Cedex 09

Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010.

Autres mandats : représentant permanent de la Société Centrale Prévoir au Conseil d'Administration de la société Gestion Prévoir et au Conseil de Surveillance de Gimar Finance.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du Conseil d'Administration de la Sicav Oblimonde, représentant permanent de Société Centrale Prévoir au Conseil d'Administration de la Sicav SFI CNP Assur, Président Directeur Général des sociétés d'assurance Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers, Vice président du Conseil de Surveillance de Locindus, Président du Conseil d'Administration de Cogefi France.

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : diplômé d'HEC et de l'INSEAD, directeur d'études dans une mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil (1971-1981), directeur de la Société Immobilière de la Caisse des dépôts (1981-1986). Bertrand VOYER entre au Groupe Prévoir en 1987, depuis 1995 il est Président Directeur Général de la société Centrale Prévoir.

Censeur

Louis de MURARD

Né le 1^{er} novembre 1949 (61 ans), Directeur Administratif et Financier des sociétés Tethys, Clymène et de la Fondation Bettencour-Schueller

27-29 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Premier mandat le 30 juin 2010 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2012.

Autres Mandats : Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets.

6.1.2. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce de responsabilités opérationnelles au sein du Groupe IDI.

Le Conseil de Surveillance est ainsi composé à hauteur de 100 % de ses membres par des personnes indépendantes, c'est-à-dire qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec le Groupe ou sa Gérance qui puisse compromettre l'exercice de leur jugement. Le Conseil de Surveillance a examiné la situation de chacun de ses membres au regard de ces critères. Sans que cela ne remette en cause ce qui précède, il convient de noter que la société Foncière, Financière et de Participations détient plus de 10 % du capital et des droits de vote d'IDI.

6.1.3. Liens familiaux et autres informations relatives au Conseil de Surveillance ou à ses membres

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception du lien familial unissant Messieurs Christian LANGLOIS-MEURINNE et Aimery LANGLOIS-MEURINNE, qui sont frères.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant ou de règlement du Conseil de Surveillance. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité.

Le Comité d'Audit se compose de MM CHAGNON, THOMAZEAU et SCHLUMBERGER, M. François THOMAZEAU est Président de ce comité et Mme NOURISSAT secrétaire.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, de la Direction Financière et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
- les provisions sur titres de participations ;
- les engagements hors bilan ;
- l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
- l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation ;
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
- sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats ;
- revue des communiqués financiers.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du Comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2010, le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises, le 12 mars, 31 mars et 29 juillet 2010. Les Commissaires aux comptes ont participé aux deux dernières réunions.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Les dispositions du code de déontologie du Groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois :

19 janvier 2010

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 10 novembre 2009.
- Nomination du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance.
- Autorisation d'une convention réglementée soumise aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 226-10 du Code de commerce).
- Compte rendu d'activité depuis le dernier Conseil.
- Questions diverses.

28 avril 2010

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 19 janvier 2010.
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (30 juin 2010 à 11 h).
 - Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
 - Rapport du Conseil
 - Résolutions
- Compte-rendu de l'activité du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2010.
 - ANR IDI au 31 mars 2010
 - AGF *Private Equity*
- Questions diverses.

30 août 2010

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 avril 2010.
- Comptes et activité du 1^{er} semestre 2010.
- Questions diverses.

10 novembre 2010

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 30 août 2010.
- Information financière trimestrielle.
- Questions diverses.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 63,07 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que le responsable de l'audit interne. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil

de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence et compte-rendu sur l'activité et les résultats du premier semestre).

Pour l'exercice 2010, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son Censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence. La répartition de ces jetons entre ses membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2010 a décidé l'attribution d'une somme globale de 71 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

- Aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.
- Il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.
- Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

6.2. Gérant et associé commandité : Ancelle et Associés

6.2.1. Présentation de la Gérance, expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du Gérant

Ancelle et Associés est l'unique gérant et l'unique associé commandité de l'IDI.

Ses mandataires sociaux sont :

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :

Président du Conseil d'Administration d'Idifine

Administrateur d'Albingia

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :**Sociétés soeurs :**

Représentant permanent d'IDI au Conseil d'Administration d'IDI Asset Management

SA :

Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners

SAS :

Président de Ancelle et Associés SAS

Président de Ogi Alban SAS

Président de Financière Bagatelle SAS

Président de la société et du Conseil d'Administration de Domaine Romaneira SAS

Membre du Conseil de Surveillance de Domosys Finance SAS

GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

SCI Alban

Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets SA (Luxembourg)

Christian LANGLOIS-MEURINNE, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : IPBM, JG Capital Management, Financière Bagatelle, Représentant permanent d'IDI au Conseil de Surveillance de Alternative Leaders France

François MARMISSOLLE

Né le 29 juillet 1942. 56, boulevard Flandrin 75116 Paris

Directeur Général (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :

Administrateur Directeur Général d'Idifine.

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :**Sociétés soeurs :**

Représentant permanent de Ancelle et Associés et d'IDI Services au Conseil d'IDI Asset Management

SA :

Membre du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners

SAS :

Président de ADFI 2 SAS

Président de ADFI 3 SAS

Directeur Général de Ancelle et Associés SAS

Directeur Général de Financière Bagatelle SAS

Directeur Général et membre du Conseil d'Administration de Domaine Romaneira SAS

SARL :

Gérant de IDI Services SARL

Gérant :

SCI Alban

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, François MARMISSOLLE a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : représentant permanent de Ogi Alban au Conseil d'Administration d'IPBM, administrateur (et Directeur Général Délégué) de Financière Bagatelle, Président de ADFI, ODFI, Majoris, Sodaco et ODFI 2.

François MARMISSOLLE, entré à l'IDI dès sa création en 1970, a été Fondateur de Pouvoirs, puis Secrétaire Général, avant d'exercer des fonctions de Direction depuis la privatisation de l'IDI en 1987.

6.2.2. Déclarations des dirigeants du Gérant et absence de conflit d'intérêt

- Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE n'ont jamais été condamnés ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, ni Christian LANGLOIS-MEURINNE, ni François MARMISSOLLE n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.
- Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian LANGLOIS-MEURINNE ou de François MARMISSOLLE et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.
- Il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou Christian LANGLOIS-MEURINNE ou François MARMISSOLLE concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI.
- Il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.
- À titre d'ordre interne, et sans que cela soit opposable aux tiers, le Directeur Général d'Ancelle et Associés doit recueillir l'accord préalable du président pour la signature ou la souscription de tout engagement à hauteur d'un montant supérieur à cinq millions d'euros.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le gérant est également associé commandité et associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et rémunération du gérant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

7. Rémunération et avantages

7.1. Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel

7.1.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres de son Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2010 représentent un montant global brut de 71 000 euros, répartis à hauteur de 8 000 euros pour le Président, de 4 000 euros pour chacun des membres et pour le Censeur et de 5 000 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

	2008				
	Jetons de présence	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Membres dont le mandat n'a pas été renouvelé à l'AG du 30/06/2008					
M. Denis MORTIER, Vice-Président	762	0	0	-	762
Boileau Conseil	762	0	0	-	762
Rothschild & Compagnie Banque	762	0	0	-	762
M. Henri DARU	762	0	0	-	762
M. Emmanuel HAU	762	0	0	-	762
M. Igor LANDAU	762	0	0	-	762
M. Georges RAMAIN	762	87 866 ^(a)	0	Voiture	88 628
Sous-total	5 334	87 866	0	-	93 200
Mandat renouvelé à l'AG du 30/06/2008 et nouveaux membres					
M. Jean-Louis GERONDEAU, Président	6 096	0	0	-	6 096
Mme Luce GENDRY, Vice-Présidente	2 286	0	0	-	2 286
M. Christian SCHLUMBERGER	3 048	0	0	-	3 048
M. Jean GATTY	3 048	0	0	-	3 048
FFP (Foncière, Financière et de Participations)	3 048	0	0	-	3 048
M. Patrice de MAISTRE	2 286	0	0	-	2 286
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	2 286	0	0	-	2 286
M. Michel BOLLORE	2 286	0	0	-	2 286
M. Olivier DOUSSET	2 286	0	0	-	2 286
M. Gilles ETRILLARD	2 286	0	0	-	2 286
M. François THOMAZEAU	2 286	0	0	-	2 286
M. Bertrand VOYER	2 286	0	0	-	2 286
M. Renaud GIRARD, Censeur	3 048	0	0	-	3 048
Sous-total	36 576	0	0	-	-
Total	41 910	-	-		129 776

(a) Salaire versé jusqu'au 30 juin 2008.

	2009				
	Jetons de présence	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
M. Jean-Louis GERONDEAU, Président	6 096	0	0	-	6 096
Mme Luce GENDRY, Vice-Présidente	3 048	0	0	-	3 048
M. Christian SCHLUMBERGER	3 048	0	0	-	3 048
M. Jean GATTY	3 048	0	0	-	3 048
FFP (Foncière, Financière et de Participations)	3 048	0	0	-	3 048
M. Patrice de MAISTRE	3 048	0	0	-	3 048
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	3 048	0	0	-	3 048
M. Michel BOLLORE	3 048	0	0	-	3 048
M. Olivier DOUSSET	3 048	0	0	-	3 048
M. Gilles ETRILLARD	3 048	0	0	-	3 048
M. François THOMAZEAU	3 048	0	0	-	3 048
M. Bertrand VOYER	3 048	0	0	-	3 048
M. Renaud GIRARD, Censeur	3 048	0	0	-	3 048
Total	42 672	-	-	-	42 672

	2010					
	Jetons de présence	Comité d'Audit	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Mme Luce GENDRY, Présidente	8 000		0	0	-	8 000
FFP (Foncière, Financière et de Participations), Vice-Président	4 000	5 000	0	0	-	9 000
M. Christian SCHLUMBERGER	4 000	5 000	0	0	-	9 000
M. Jean GATTY	4 000		0	0	-	4 000
M. Patrice de MAISTRE	4 000		0	0	-	4 000
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	4 000		0	0	-	4 000
M. Michel BOLLORE	4 000		0	0	-	4 000
M. Olivier DOUSSET	4 000		0	0	-	4 000
M. Gilles ETRILLARD	4 000		0	0	-	4 000
M. François THOMAZEAU	4 000	5 000	0	0	-	9 000
M. Bertrand VOYER	4 000		0	0	-	4 000
M. Renaud GIRARD	4 000		0	0	-	4 000
M. Louis de MURARD, Censeur	4 000		0	0	-	4 000
Total	56 000	15 000	-	-	-	71 000

Il est précisé que c'est Alain CHAGNON, représentant Foncière, Financière et de Participations au Conseil de Surveillance, qui a perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2008, 2009 et 2010.

7.1.2. Rémunération de la Gérance et de ses dirigeants

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés.

- Au cours de l'exercice 2010, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancele et Associés une somme de 3 033 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2010 (1 401 milliers d'euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2009 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2010 (351 milliers d'euros) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2010 (1 281 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'IDI a versé à Ancele et Associés en début d'année une somme de 1 429 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme d'environ 1 671 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2010 après approbation des comptes 2010 par l'Assemblée Générale de juin 2011.

Au titre des exercices précédents, il est rappelé ce qui suit :

- Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancele et Associés, une somme de 2 317 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2008 (1 347 milliers d'euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2007 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008 (280 milliers d'euros), et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2008 (690 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008.
- Au cours de l'exercice 2009, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancele et Associés, une somme de 2 299 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2009 (1 373 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2008 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009 (47 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2009 (879 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2010.

Adhésion aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :

Le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 28 avril 2009, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations précitées.

Toutefois, votre Gérant étant une personne morale, les recommandations suivantes ne pourraient être mises en œuvre :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social des dirigeants mandataires sociaux (sous forme de rupture conventionnelle ou de démission) ;
- supprimer les éventuelles indemnités de départ abusives ;
- mise en place de règles complémentaires, destinées à éviter les abus, en matière de retraite complémentaire.

Les recommandations relatives aux options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions de performance seront le cas échéant mises en œuvre, cependant il n'est actuellement pas prévu d'émissions de telles valeurs mobilières.

Rémunération des dirigeants du Gérant

Au cours des exercices 2008, 2009 et 2010, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE. Par contre Ancelle et Associés a versé les rémunérations suivantes :

a) Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

Premier mandat le 14 octobre 2002, renouvelé le 24 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes de 2013.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	2008	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice			
- Rémunération fixe	349 113	349 233	349 823
- Rémunération variable	N/A	N/A	N/A
- Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A
- Jetons de présence	N/A	N/A	N/A
- Avantages en nature	voiture	voiture	voiture
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Total	349 113	349 233	349 823

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ⁽ⁱ⁾			Axiva			X ⁽ⁱⁱ⁾	

(i) : Contrat de travail IDI suspendu.

(ii) : Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention Collective des Sociétés Financières qui s'appliquent.

b) François MARMISSOLLE, Directeur Général de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

Premier mandat le 14 octobre 2002, renouvelé le 24 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes de 2013.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	2008	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice			
- Rémunération fixe	224 283	224 363	223 150
- Rémunération variable	N/A	N/A	N/A
- Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A
- Jetons de présence	N/A	N/A	N/A
- Avantages en nature	voiture	voiture	voiture
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
TOTAL	224 283	224 363	223 150

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	X ⁽ⁱ⁾		Axiva		X ⁽ⁱⁱ⁾			X

(i) : Contrat de travail IDI suspendu.

(ii) : Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention Collective des Sociétés Financières qui s'appliquent.

Rémunération de l'associé commandité

En sa qualité d'associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de Francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la cote officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 441 418 euros à compter du 1^{er} janvier 2010.

Dividende versé à l'associé commandité (en euros) :

2009 (au titre de l'exercice 2008)	1 327 637
2010 (au titre de l'exercice 2009)	1 387 380
2011 (au titre de l'exercice 2010)	1 441 418

7.1.3. Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants

L'IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

7.1.4. Schémas d'intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et les deux mandataires sociaux du gérant bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement) ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature).

Les critères d'attribution des options sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % qui leur est attribuée varient.

Bons de souscription d'actions

Néant.

7.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 410 milliers d'euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes : ratio de stabilité égal à 100 %, 2 % d'augmentation annuelle des salaires, actualisation à 3,57 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie, départ à la retraite à 70 ans.

8. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Voir 6.1 et le rapport sur le contrôle interne figurant en pages 54 à 59 et en page 75 et suivantes du document de référence.

En outre, et conformément aux dispositions du point 16.4 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) et publié par MiddleNext en décembre 2009.

Toutefois, la société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprises sur les points suivants : règles relatives à la création de comités (sous réserve de la création en 2009 d'un Comité d'Audit) ou à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Compte tenu de l'appartenance de l'IDI à l'AFIC (pour ce qui concerne la mise en place d'un règlement intérieur) et de la taille modeste de l'IDI (pour ce qui concerne la mise en place de comités), ces dernières règles ne nous paraissent pas adaptées à l'IDI.

9. Salariés

Au 31 décembre 2010, le Groupe avait un effectif de 37 personnes.

10. Principaux actionnaires

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 30 juin 2010, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 94 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2011, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 81.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

La société Foncière, Financière et de Participations - FFP (contrôlée par les Établissements Peugeot Frères) a déclaré avoir franchi en hausse :

- Le 31 janvier 2008, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société IDI, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir 726 146 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 10,06 % du capital et 10,05 % des droits de vote de cette société (Décision n° 208C0362).
En outre, par courrier du 20 février 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « FFP a franchi le seuil de 10 % des droits de vote passivement en raison d'une annulation d'actions déclarée par la société le 6 février 2008. FFP agit seul, n'entend pas acquérir le contrôle de la société, envisage de poursuivre ses achats et ne demande pas de siège supplémentaire au Conseil de Surveillance de la société dans lequel elle a déjà un siège » (Décision n° 208C0362).
- Le 13 septembre 2009, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 15 % des droits de vote de la Société IDI et détenir 726 146 actions IDI représentant 1 452 292 droits de vote, soit 10,06 % du capital et 18,03 % des droits de vote de cette Société (Décision n° 211C0479).
En outre, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : FFP déclare :
 - n'avoir eu recours à aucun financement pour l'augmentation de sa participation en droits de vote dans la mesure où elle est consécutive à une attribution automatique de droits de vote prévue par l'article 13.2 des statuts de IDI ;
 - qu'elle agit seule ;
 - qu'elle n'a pas l'intention d'augmenter sa participation au sein de IDI, étant rappelé que l'augmentation de sa participation en droits de vote faisant l'objet de la présente déclaration n'est que consécutive à une attribution automatique de droits de vote prévue par l'article 13.2 des statuts de IDI ;
 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de IDI ;
 - qu'elle entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis de IDI et n'envisage pas la réalisation d'opérations comme celles énoncées à l'article 223-17 6° du règlement général de l'AMF ;

- qu'elle n'entend pas solliciter la nomination de nouveaux membres au Conseil de Surveillance de IDI, FFP ayant déjà un siège ;
- qu'il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote de la Société IDI.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionariat de l'IDI était réparti comme suit.

Capital	Au 15/04/2009		Au 15/04/2010		Au 15/04/2011	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 707 062	65,18	4 707 062	65,18	4 707 062	65,18
Financière Bagatelle SAS ^(a)	68 692	0,95	68 692	0,95	68 692	0,95
Concert ^(b)	4 775 754	66,13	4 775 754	66,13	4 775 754	66,13
FFP	726 146	10,06	726 146	10,06	726 146	10,06
Allianz Iard	391 000	5,41	381 000	5,28	381 000	5,28
Autres et public	1 279 238	17,71	1 292 612	17,90	1 293 396 ^(c)	17,91
Autocontrôle	49 407	0,68	46 050	0,64	45 266	0,62
	7 221 545	100,00	7 221 562	100,00	7 221 562	100,00

Droits de vote	Au 15/04/2009		Au 15/04/2010		Au 15/04/2011	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	4 707 062	62,03	4 707 062	58,37	4 707 062	58,81
Financière Bagatelle SAS	68 692	0,91	68 692	0,85	68 692	0,86
Concert	4 775 754	62,94	4 775 754	59,22	4 775 754	59,67
FFP	1 033 902	13,63	1 452 292	18,01	1 452 292	18,15
Allianz Iard	391 000	5,15	381 000	4,72	381 000	4,76
Autres et public	1 387 602	18,29	1 455 340	18,05	1 394 490	17,42
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-
	7 588 258	100,00	8 064 386	100,00	8 003 536	100,00

(a) Filiale à 99,9 % d'Ancelle et Associés, anciennement dénommée Financière Neuilly Madrid.

(b) Concert présumé au sens de l'article L. 233-10 § 2.

(c) Dont 101 094 actions au nominatif et 1 192 302 actions au porteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe quatre actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 159 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 45 266 de ses propres actions au 31 mars 2011.

Programme de rachat d'actions

Rapport Spécial relatif aux rachats d'actions

A. Rapport spécial établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

I - Description du programme de rachat 2009

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2010 (quatorzième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat 2010 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Au cours de l'exercice 2010, le Programme de Rachat 2010 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du Programme de Rachat

Le Programme de Rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée du 30 juin 2010, soit jusqu'au 31 décembre 2011. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 40 euros.

La gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de Rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital ;
- l'attribution d'actions au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- la conservation des actions de la société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2010 a autorisé la gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2010.

II - Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2010

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2011, IDI a acheté 13 168 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 31 mars 2011, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2010.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 31 mars 2011, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 13 168 actions au prix moyen de 20,9514 euros par action, pour un coût total de 275 888,68 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 31 mars 2011, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 31 mars 2011, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 31 mars 2011, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III - Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 31 mars 2011, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 14 157 actions au prix moyen de 21,0959 euros par action, pour un montant total de 298 655,22 euros.

IV - Modalités des rachats d'actions

Entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 mars 2011, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 13 168 actions, au prix moyen de 20,9514 euros, pour un montant total de 275 888,68 euros.

Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V - Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 mars 2011.

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10 % de son capital pendant une période de 24 mois.

VI - Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2010 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. Description du programme de rachat 2011 soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011 en application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011 est appelée, dans sa dix-neuvième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2011, la Société détient directement 45 266 actions représentant 0,63 % ⁽¹⁾ de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 45 266 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 7 191 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,10 % du capital) ⁽¹⁾, et 38 075 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,53 % du capital) ⁽¹⁾.

Les différents objectifs de ce Programme de Rachat d'actions, énoncés dans la dix-neuvième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 30 juin 2011 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
3. remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
4. conserver les actions de la société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent programme de rachat d'actions en vertu de la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2010. La quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2010 est entièrement reproduite en page 139 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D.10-355 en date du 29 avril 2010.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011. Sur la base du capital au 31 mars 2011, ce maximum serait de 676 890 actions (soit 722 156 - 45 266).

Le prix de rachat maximum prévu par le programme de rachat d'actions est de 40 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 075 600 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2011, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de Rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

(1) Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2011 dans le cadre du programme de rachat d'actions :

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	13 168 ⁽¹⁾	14 157 ⁽²⁾	0
Cours moyen des transactions (euros)	20,9514	21,0959	
Prix d'exercice moyen			
Montants (euros)	275 888,68	298 655,22	

(1) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.

(2) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 726 486 actions représentant 1 452 972 droits de vote.

Les deux mandataires sociaux du gérant personne morale ne détiennent pas d'actions IDI.

Actionariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance est le suivant :

Luce GENDRY	1
Christian SCHLUMBERGER	3
Jean GATTY	3
FFP (Holding détenue majoritairement par la famille Peugeot)	726 146
Patrice de MAISTRE	1
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	100
Michel BOLLORE	1
Olivier DOUSSET	200
Gilles ETRILLARD	1
François THOMAZEAU	20
Bertrand VOYER	10
	726 486

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés, qui détient directement et indirectement (avec sa filiale Financière Neuilly Madrid renommée Financière Bagatelle SAS) 66,13 % du capital de l'IDI (et 59,67 % des droits de vote). Ancelle et Associés est à la fois Gérant et associé commandité de l'IDI.

Ancelle et Associés est détenue par Christian LANGLOIS-MEURINNE, François MARMISSOLLE et la société civile Maber (famille Bernard MEHEUT).

Financière Bagatelle SAS (anciennement dénommée Financière Neuilly Madrid) est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle a une activité de pure holding et est détenue par Ancelle et Associés. Le nombre d'actions IDI qu'elle détient n'a pas varié depuis plusieurs années.

Pour se conformer au Règlement européen, n° 809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'Actif Net Réévalué par action.

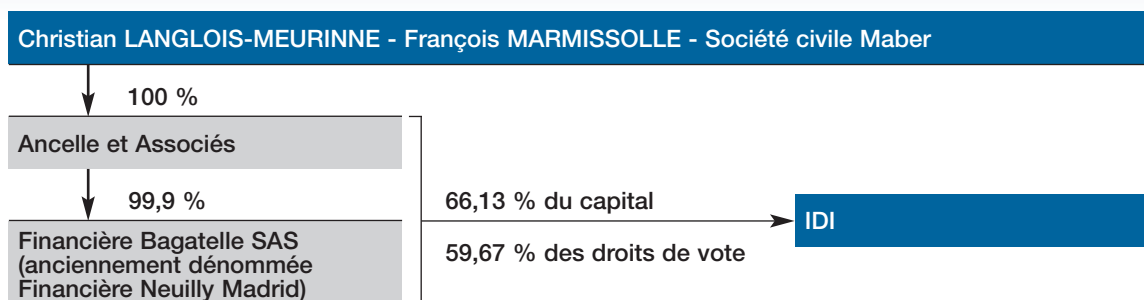
Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur.

Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2010 figurant aux pages 126 et 127 du présent document de référence.

Organigramme au 31 mars 2011



11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'IDI

11.1. Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés aux pages 100 à 123 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-360 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 124 à 139 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-360 ;
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés aux pages 97 à 121 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2010 sous le numéro D.10-0355 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 122 à 135 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2010 sous le numéro D.10-0355.

Les chapitres du document de référence numéro D.07-465 (tel que complété par l'actualisation sous le numéro D.07-465-A01) non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet de l'IDI.

11.2. Politique de distribution des dividendes

Jusqu'à présent, la politique de distribution de dividende de l'IDI visait à offrir aux actionnaires commanditaires un rendement satisfaisant représentant près de 2,5 % de l'actif net réévalué par action ; cet objectif est porté à 3 %.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes (euros)
2007	1,10
2008	0,90
2009	0,90

Étant précisé que :

- ces dividendes étaient éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts ; et
- aucun autre revenu n'a été distribué aux actionnaires au titre de ces exercices.

Pour 2010, il est proposé la distribution d'un dividende de 1,15 euro par action. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 2277 du Code Civil et à l'article 37.4 des statuts, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits. Ils sont alors reversés à l'État dans les vingt premiers jours du mois de janvier, conformément à la loi.

12. Informations complémentaires

12.1. Capital social

12.1.1. Montant du capital souscrit

Capital souscrit - Droits de vote

Au 31 décembre 2010, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 44 575 actions d'auto contrôle au 31 décembre 2010 était égale à 316 482 euros et leur valeur comptable était de 634 971 euros. Le nombre d'actions d'auto contrôle a légèrement varié depuis.

Au 31 mars 2011, 827 240 actions bénéficiaient d'un droit de vote double et 45 266 actions étaient détenues par l'IDI ; le nombre total de droits de vote existant était donc de $(7\ 221\ 562 + 827\ 240) = 8\ 048\ 802$, soit un nombre total de droits de vote net de $(8\ 048\ 802 - 45\ 266) = 8\ 003\ 536$.

Évolution du capital depuis 2008

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Valeur nominale (euros)	Nombre d'actions émises (annulées)	Capital en résultant Nombre d'actions
30/06/2009	Absorption de Financière Bagatelle	7,10	17	7 221 562
Capital au 15/04/2011		7,10		7 221 562

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions dans le compartiment C de Nyse Euronext (code ISIN FR 0000051393).

Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre la société IDI et Oddo & CIE dans le cadre d'un programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Il est indiqué dans le tableau ci-après l'évolution du cours de Bourse et des capitaux échangés au cours des années 2009, 2010 ainsi que pendant le premier trimestre 2011.

Au cours de 2010, les actions IDI ont fait l'objet, à notre connaissance, de transactions portant sur un volume total de 73 297 actions (représentant environ 1 491 761 euros), soit, pour 12 mois, une moyenne mensuelle de 6 108 actions.

En 2010, le cours le plus haut a atteint 22,39 euros, et le cours le plus bas 18,45 euros. Le dernier cours de l'année 2010 a été de 22,1 euros.

Évolution du cours de Bourse

Mois	Cours Extrêmes		Cours moyens pondéré ⁽¹⁾	Nombres de titres échangés en moyenne/jour	Capitaux échangés en euros
	Haut	Bas			
2011					
Mars	24,26	22,75	23,39	270	150 095
Février	25,25	22,70	24,26	283	141 376
Janvier	23,50	22,10	22,97	317	159 413
2010					
Décembre	22,30	21,00	22,10	235	124 292
Novembre	22,39	21,50	21,50	358	181 837
Octobre	20,50	19,70	20,50	223	98 551
Septembre	20,15	18,69	19,71	251	112 570
Août	19,00	18,45	18,73	219	94 582
Juillet	19,40	18,50	18,90	133	57 676
Juin	19,65	19,05	19,40	101	44 938
Mai	21,00	18,64	19,01	368	158 318
Avril	21,20	20,50	21,10	243	116 600
Mars	21,70	19,00	20,73	522	263 503
Février	20,10	19,00	19,01	217	89 735
Janvier	20,22	19,01	19,32	343	149 160
Cours moyen de l'année			20,00		1 491 761
2009					
Décembre	20,4	17,6	18,74	477	197 005
Novembre	18,15	17,25	17,82	218	81 600
Octobre	18,8	17,25	18,21	491	196 752
Septembre	18,45	16,81	17,93	311	122 831
Août	18,4	17,25	17,94	285	107 377
Juillet	18	17,7	17,83	36	14 716
Juin	18,7	17,99	18,25	207	83 304
Mai	19,1	17,15	18,43	223	82 403
Avril	16,75	12,62	14,6	173	50 532
Mars	12,99	12,35	12,61	82	22 814
Février	14,6	12,99	13,44	36	9 676
Janvier	14,61	14	14,11	61	18 175
Cours moyen de l'année			16,66		

(1) Moyenne calculée sur le nombre de jours de cotation.
Source : Bloomberg.

Ces statistiques ne tiennent pas compte des transactions réalisées hors marché.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis

N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social

N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée des actionnaires au gérant dans le domaine des augmentations de capital

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée (échéance)	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Emission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire 23 décembre 2007	26 mois (21 février 2010)	50 000	Non utilisée et venue à échéance

12.2. Acte constitutif et statuts

12.2.1. Objet social

Article 3 des statuts

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente - soit pour son compte, soit pour le compte de tiers - de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

12.2.2. Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur).

Gérance

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités.

La durée des fonctions de la gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'associé commandité ou des associés commandités. En outre, le gérant est révocable par le Tribunal de Commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 5 500 000 FR. Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré

d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents y compris ceux participant par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Par exception, les procédés de visioconférence ou télécommunication ne pourront pas être utilisés pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Censeurs

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de censeurs ont été conférées est soumise aux mêmes règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

12.2.3. Droits, Privilèges et Restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables.

Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le *boni* de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

Affectation et répartition du résultat

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

Fixation, affectation et répartition du résultat

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la cote officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 387 380 euros (l'année précédente) à 1 441 418 euros à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

12.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Conditions d'exercice du droit de vote

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'associé commandité et après ratification de l'assemblée spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

12.2.5. Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

Modes de convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

Conditions d'admission

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire (étant précisé qu'un actionnaire ne peut être représenté que par son conjoint ou par un autre actionnaire), soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale ; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, dans le même délai, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

12.2.6. Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

13. Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la société, 18 avenue Matignon 75008 PARIS.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit pages 48 à 50 du présent document de référence ;
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr) permet de consulter les communiqués de presse et éléments financiers du Groupe sous la rubrique « investisseurs ».

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 29 avril 2011.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public :
 - peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI,
- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande,
 - est consultable sur le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 30 juin 2011 à 11h00.

En outre, l'IDI publiera :

- au BALO, au plus tard le 26 mai 2011 :
 - l'avis de réunion valant avis de convocation,
- au plus tard le 30 avril 2011, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 12 août 2011 :
 - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale,
 - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale,
- au plus tard le 31 août 2011, un communiqué de presse sur les comptes du 1^{er} semestre.

Enfin, l'IDI a rénové en 2008 son site internet qui est régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée.

Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2010 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

14. Comptes consolidés

14.1. Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles		898	519	548
Ecart d'acquisition	4.1	15 951		
Immobilisations incorporelles		551	6	5
Immobilisations Financières	4.2	354 544	262 504	274 479
Participation dans les entreprises associées et créances rattachées				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		68 749	57 424	89 678
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)		0	0	1 620
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)		285 544	204 944	183 048
Autres immobilisations financières		251	136	133
Impôts différés actifs				
Autres créances non courantes		24 710	22 045	60 715
Total des actifs non courants		396 654	285 074	335 747
Actifs courants				
Créances d'exploitation	4.3	8 491	391	1 138
Autres créances		20 977	8 054	28 118
Trésorerie gagée en garantie de remboursement des emprunts en devises		0	0	0
Valeurs mobilières de placement	4.3	28 927	48 761	71 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3	16 711	12 910	5 425
Total des actifs courants		75 106	70 116	106 329
Total de l'actif		471 760	355 190	442 076
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital social	4.5	51 273	51 273	51 273
Primes		131 627	131 627	131 626
Réserves consolidées		59 956	27 117	93 725
Résultat - Part du Groupe		57 320	20 753	- 60 537
Capitaux propres part du Groupe		300 176	230 770	216 087
Intérêts minoritaires		89 583	50 038	105 874
Total des capitaux propres		389 759	280 808	321 961
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges	4.6	708	2 588	473
Impôts différés passifs	4.7	0	0	0
Dettes financières non courantes	6.2	25 909	15 280	32 634
Autres dettes non courantes	4.3	19 006	23 011	21 755
Total des passifs non courants		45 623	40 879	54 862
Passifs courants				
Dettes financières courantes	6.2	457	18 589	40 843
Dettes d'exploitation	4.3	12 271	3 409	2 654
Impôts exigibles	4.3	0	0	0
Autres dettes	4.3	23 650	11 505	21 756
Total des passifs courants		36 378	33 503	65 253
Total du passif		471 760	355 190	442 076

14.2. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	Année 2010	Année 2009	Année 2008
Prestations facturées		16 225	2 233	2 882
Services extérieurs		-9 157	-3 283	-4 141
Personnel		-6 684	-3 727	-3 954
Impôts et taxes		-763	-218	-405
Dotation amortissements		-181	-74	-474
Autres charges		-3 046	-2 342	-2 359
Résultat d'exploitation	5.1	-3 606	-7 411	-8 451
Solde des plus-values/moins-values sur immobilisations financières		30 944	13 887	9 178
Solde des dotations et reprises de provisions et amortissements	5.2	2 343	-11 864	-2 649
Autres produits en capital				
Variation juste valeur		37 134	13 026	-63 496
Résultat sur opérations en capital	5.1	70 421	15 049	-56 967
Autres produits & charges opérationnels	5.3	-90	-23	65
Résultat opérationnel		66 725	7 615	-65 353
Produits financiers de l'actif immobilisé		7 933	8 707	9 887
Charges - Produits de trésorerie		-4 859	-1 748	-8 517
Différence de change		-50	-3 792	-10 733
Reprise nette provision pour perte de change		660	-660	
Résultat financier		3 684	2 507	-9 363
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		70 409	10 122	-74 716
Résultat des entreprises associées				
Résultat avant impôt		70 409	10 122	-74 716
dont :				
- part du groupe		57 816	13 950	
- part des minoritaires		12 593	-3 828	
Impôts courants et différés des sociétés consolidées par intégration globale	5.4	-496	6 803	1 975
RESULTAT NET		69 913	16 925	-72 741
dont :				
- résultat net part du groupe		57 320	20 753	-60 537
- résultat net part des minoritaires		12 593	-3 828	-12 204
Résultat net de base par action part du groupe	4.5	7,99	2,89	-8,44
Résultat net dilué par action part du groupe	4.5	7,99	2,89	-8,44

État du résultat global à fin 2010

(en milliers d'euros)	Année 2010	Année 2009	Année 2008
Résultat après impôt	69 913	16 925	- 72 741
Variation de la juste valeur des actifs financiers par capitaux propres	14 941	3 723	- 28 942
Impôts différés sur variation des justes valeurs par capitaux propres			2 073
Résultat global pour la période	84 854	20 648	- 99 610
Part du Groupe	69 835	22 435	- 87 406
Part des minoritaires	15 019	- 1 787	- 12 204
Résultat global par action	9,74	3,13	- 12,19

14.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Année 2010	Année 2009	Année 2008
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
+ Résultat net	69 913	16 925	- 72 741
+ Dotations aux amortissements	181	74	3 588
+ Dotations aux provisions (hors celles liées à l'actif circulant)	- 3 003	12 524	- 465
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur par résultat	37 134	13 026	- 63 496
- Plus et moins values sur cessions d'actifs	30 944	13 887	9 178
- Autres produits non monétaires	0	0	0
- QP de résultat de stés mises en équivalence		0	0
- Dividendes de sociétés non consolidées	7 933	8 707	9 887
+ Coût de l'endettement financier net	4 859	1 748	8 517
+ Charge d'impôt	496	- 6 803	- 1 975
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et de l'impôt			
	- 3 565	- 11 152	- 18 645
- Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	- 762	- 1 502	1 882
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	- 2 803	- 9 650	- 20 527
Flux de trésorerie des activités d'investissement financiers et de placement			
<i>Activité opérationnelle d'investissement et de placement</i>			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	59 233	32 248	57 179
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	48 378	64 298	119 218
- Autres mouvements sur immos financières	51 738	12 942	- 60 914
+ Incidence des variations de périmètre prov risques	275	0	0
+ Dividendes reçus	7 933	8 707	9 887
+ Rés. Sociétés en équivalence	0	0	- 4 048
- Charge d'impôt	623	- 866	
+ Ecart juste valeur	52 165	13 094	- 60 864
+ Autres produits financiers	0	- 54 018	
+ Changement périmètre réserves	36 137	0	115 941
<i>Activité d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles</i>			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations (corp. / incorp. / écart acqui.)	16 570	46	3 672
Changement de périmètre immobilisation	486	0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	5
- Variation hors cycle net	7 448	- 55 676	85 746
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle d'investissement et de placement	8 790	43 387	102 552
Flux de trésorerie des activités de financement			
+ Augmentation de capital	0	1	0
- Distribution aux actionnaires de la société mère	7 846	7 784	9 163
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	1 812	0	
+ Nouveaux emprunts et dettes financières	32 008	871	10 000
- Remboursements emprunts et dettes financières	22 967	34 984	140 614
- Comptes courants actifs	0		
+ Changement périmètre dettes LMT	- 16 462		
- Intérêts financiers nets versés	4 859	1 748	8 517
+ Var dettes financières court terme	- 82	- 5 495	37 577
Total des flux de trésorerie provenant des opérations de financement	- 22 020	- 49 139	- 110 717
Variation des liquidités et équivalents au cours de l'exercice	- 16 033	- 15 402	- 28 692
Trésorerie à l'ouverture	61 671	77 073	105 765
Trésorerie à la clôture	45 638	61 671	77 073

14.4. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres							
au 31 décembre 2007	51 273	131 626	92 396	37 481	312 776	2 017	314 793
Résultat de la période				- 60 537	- 60 537	- 12 204	- 72 741
Ecart de valeur (IAS 39)			- 26 869		- 26 869		- 26 869
Résultat global	0	0	- 26 869	- 60 537	- 87 406	- 12 204	- 99 610
Distribution de dividendes							
commanditaires				- 7 893	- 7 893		- 7 893
commandités				- 1 270	- 1 270		- 1 270
Mise en réserves			28 318	- 28 318	0		0
Changement périmètre réserve					0	116 061	116 061
Variation autocontrôle			- 120		- 120		- 120
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	28 198	- 37 481	- 9 283	116 061	106 778
Capitaux propres							
au 31 décembre 2008	51 273	131 626	93 725	- 60 537	216 087	105 874	321 961
Résultat de la période				20 753	20 753	- 3 828	16 925
Écart de valeur (IAS 39)			1 682		1 682	2 041	3 723
Résultat global	0	0	1 682	20 753	22 435	- 1 787	20 648
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 6 456		- 6 456		- 6 456
commandités			- 1 328		- 1 328		- 1 328
Mise en réserves			- 60 537	60 537	0		0
Augmentation de capital		1			1		1
Changement périmètre réserve					0	- 54 049	- 54 049
Variation autocontrôle			31		31		31
Total des transactions avec les actionnaires	0	1	- 68 290	60 537	- 7 752	- 54 049	- 61 801
Capitaux propres							
au 31 décembre 2009	51 273	131 627	27 117	20 753	230 770	50 038	280 808
Résultat de la période				57 320	57 320	12 593	69 913
Ecart de valeur (IAS 39)			12 515		12 515	2 426	14 941
Résultat global	0	0	12 515	57 320	69 835	15 019	84 854
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 6 459		- 6 459	- 1 812	- 8 271
commandités			- 1 387		- 1 387		- 1 387
Mise en réserves			20 753	- 20 753	0	0	0
Augmentation de capital					0	21 831	21 831
Changement périmètre réserve			7 380		7 380	4 507	11 887
Variation autocontrôle			37		37		37
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	20 324	- 20 753	- 429	24 526	24 097
Capitaux propres							
au 31 décembre 2010	51 273	131 627	59 956	57 320	300 176	89 583	389 759

14.5. Notes aux états financiers

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe IDI a réalisé un investissement d'envergure en achetant à Allianz, 95,1 % de la société de gestion de portefeuille AGF Private Equity, renommé Idinvest Partners, en partenariat avec ses dirigeants. Idinvest Partners est spécialisé dans la levée et la gestion de fonds pour compte de tiers.

Globalement, les investissements financiers se sont élevés à 59,2 millions d'euros et les cessions se sont élevées à 58 millions d'euros dont 38,2 de plus-values par rapport aux prix d'acquisition.

Les autres investissements significatifs ont été la restructuration de Domosys Finance, holding de Mikit (construction de maisons individuelles en kit), la participation à IDI Emerging Markets II qui complète l'investissement existant depuis plusieurs années dans IDI Emerging Markets et l'acquisition d'un actif.

1. Méthodes comptables

1.1. Publication des comptes

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 avril 2011.

Les premiers comptes consolidés établis par le Groupe en conformité avec les IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. Les modalités de la transition sont détaillées dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2005.

1.2. Référentiel appliqué dans les comptes clos le 31 décembre 2010

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010

- Amendements IAS 39 « Éléments éligibles à une opération de couverture » ;
- IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- IFRIC 15 « Contrats de construction de bien immobilier » ;
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part de clients » ;
- IFRS 1 révisée « 1^{re} adoption des IFRS » ;
- Amendements à IFRS 5 « Activités abandonnées » issus des améliorations 2008 ;
- Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe réglées en trésorerie » ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2009.

Ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossés par l'Union Européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2010. Ces normes et interprétations n'ont pas été appliquées par anticipation par le Groupe

- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » ;
- Amendement à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum » ;
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation ».

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2010, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire, est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, interprétations et amendements déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne

- IFRS 9 « Instruments financiers (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers) » ;
- Amendements à IFRS 1 - Exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2010.

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2010 et non encore en vigueur dans l'Union Européenne est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

1.3. Méthodes de consolidation

L'IDI a pour métier la prise de participations dans les entreprises à tous les stades de leur vie (création, développement, transmission). Son activité s'exerce soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille.

L'IDI consolide les sociétés de portefeuille :

- par intégration globale pour celles détenues à plus de 50 % ;
- par équivalence pour les autres.

S'agissant des concours aux entreprises, d'après la norme IAS 27, le contrôle impliquant la consolidation est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Au cas particulier, la participation Financière Lilas, bien qu'étant contrôlée par l'IDI, n'a pas été consolidée compte tenu de son caractère non significatif.

La société Domosys Finance (holding de reprise du groupe Mikit) a été consolidée par intégration globale à compter de la date de sa prise de contrôle (octobre 2007). De ce fait, la valeur de Mikit et les dettes financières d'acquisition sont incluses au sein des comptes consolidés du Groupe.

La société IDI Emerging Markets a été consolidée par intégration globale à compter de sa création en mai 2008. Certaines sociétés de portefeuille non significatives au niveau des capitaux propres ou dont la cession est prévue ne sont pas consolidées. Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

La société Idinvest Partners a été consolidée par intégration globale depuis son acquisition fin mai 2010, de même que le deuxième compartiment de la société IDI Emerging Markets depuis juillet 2010. Quant au domaine viticole au Portugal, Romaneira, seul le holding de reprise a été intégré dans les comptes consolidés, l'acquisition étant survenue dans les derniers jours de l'année 2010.

Traitement des regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix d'acquisition payé lors du regroupement d'entreprises et le montant des actifs et passifs identifiables acquis nets des passifs et passifs éventuels pris en charge. Ils sont déterminés de façon provisoire lors de l'acquisition et sont révisés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur.

En application d'IFRS 3 révisée :

- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat de la période lorsqu'ils sont encourus ;
- les compléments de prix d'acquisition conditionnels sont estimés à leur juste valeur et inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Pour chaque regroupement d'entreprises le Groupe peut évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit à leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'actif évalué à la juste valeur à la date d'acquisition.

1.4. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, représente l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est initialement comptabilisé comme un actif à son coût et est ultérieurement évalué à son coût diminué d'éventuelles pertes de valeur cumulées.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test annuel de perte de valeur. Aux fins de réalisation des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe qui sont susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises ayant donné naissance à l'écart d'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles une partie de l'écart d'acquisition a été affecté sont soumises à un test de perte de valeur tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il existe un indicateur de perte de valeur.

Test de perte de valeur

À chaque clôture, le Groupe revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie afin de déterminer s'il existe des indications que ces actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Si un indice existe, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif afin de déterminer le montant de la perte de valeur éventuelle. Lorsqu'il n'est pas possible d'évaluer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Dans le Groupe IDI, une entité légale constitue une unité génératrice de trésorerie distincte.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (y compris les écarts d'acquisition) font l'objet de tests de perte de valeur annuellement, et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, le Groupe peut utiliser les différentes approches (DCF, Multiple, ...).

1.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.6. Actifs financiers

Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués par les sociétés de portefeuille.

Les immobilisations financières sont classées en quatre principales catégories :

- les participations dans les entreprises associées, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (ne s'applique pas à 2010) ;
- les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (AFS) ;
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat en application de la norme IAS 28 ;
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour les titres acquis à compter du 1^{er} janvier 2006 (IAS 39).

Les autres immobilisations financières représentent les dépôts et cautionnements principalement liés aux locations immobilières ainsi que les prêts.

Valorisation

À chaque arrêté trimestriel, semestriel ou annuel, les immobilisations financières font l'objet d'une analyse ligne par ligne afin de déterminer leur juste valeur.

Cette valeur correspond :

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf événement important notamment sur la structure d'acquisition ;
- après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
 - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après, cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,
 - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote ;
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité/illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de Bourse de la période. En particulier, les « *hedge funds* » sont valorisés sur la base de leur « *net asset value* » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « *side pocket* »).

Pour ce qui concerne la valorisation de ses actifs, IDI Emerging Markets retient la dernière valeur d'actif net (*net asset value*) disponible à la date d'arrêté des comptes et transmise par les fonds concernés.

Cette valeur vénale permet de passer dans les comptes les écritures d'ajustement des justes valeurs afin d'obtenir un actif net réévalué qui, pour une société de capital investissement, est le principal critère de référence. Pour les titres cotés et non cotés, si une baisse de la valeur sous le coût d'acquisition est jugée significative (plus de 50 % de perte de valeur) ou prolongée (période supérieure à 12 mois), une dépréciation durable est constatée. La constatation de cette dépréciation se fait par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres.

Le Groupe IDI n'a pas eu recours à la titrisation au cours de l'exercice 2010.

1.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées françaises de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires de 2 % ;
- taux d'actualisation à 3,57 % correspondant au taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie ;
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

1.8. Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique les plus ou moins-values sur actifs cédés, ainsi que la variation en juste valeur des actifs constatée sur la période.

1.9. Résultat opérationnel

Les revenus regroupent les prestations de service facturées. Les charges concernent les charges courantes d'exploitation.

S'y ajoutent le résultat sur opérations en capital et les autres produits et charges non récurrents.

1.10. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

1.11. Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 - Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

1.12. Actions propres

Les titres en auto contrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

1.13. Comparabilité des exercices

Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur. Cette option de la norme permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres nouvellement acquis à partir du 1^{er} janvier 2006.

1.14. Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et les deux mandataires sociaux de Ancelle et Associés bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par les sociétés du Groupe. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 10 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement) ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature) ;
- dans les comptes du Groupe, le prix versé pour l'option n'est pas immédiatement mis en produit. En effet en cas de départ du Groupe, le montant versé par le chargé d'affaires lui est remboursé, majoré d'intérêts calculés au taux du marché (pour les options ayant moins de deux ans). Le montant de l'option figure donc en dettes et est enregistré en produits lors de la levée de l'option.

À fin 2010, 877 milliers d'euros figurent ainsi au sein des dettes courantes au titre du montant des options.

Il n'existe pas d'autres formes d'intéressement du personnel au sein du Groupe IDI.

Pour le calcul de l'actif net réévalué (paragraphe 1.15 ci-après) la quote part des plus-values latentes afférente aux options est éliminée.

1.15. L'actif net réévalué

L'actif net réévalué est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA - AFIC.

Cf. méthodes de valorisation, Note 1.6 de la présente Annexe.

Dans tous les cas, les impôts latents sont pris en compte.

2. Estimations de la Direction

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

3. Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2010 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2010	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2009
IDI	Mère	Mère
ADFI 3 détient 95,1 % d'ADFI 2	100,00	-
ADFI 2 (détient 100 % d'Idinvest Partners)	95,1	-
Idinvest Partners	95,1	-
Domosys Finance	95,00	60,00
GIE Matignon 18	89,99	89,99
IDI Emerging Markets (compartiment I)	46,39	46,39
IDI Emerging Markets (compartiment II)	40,88	-
Idifine	100,00	100,00
IDI Services	100,00	100,00
Domaine Romaneira (ex. ODFI 2) (holding de Romaneira)	100,00	
Ogi Alban	100,00	100,00
Sociétés mises en équivalence		
	Néant	Néant

4. Informations relatives au bilan

4.1. Écart d'acquisition

Acquisition d'AGF Private Equity

En mai 2010, l'IDI a fait l'acquisition de 100 % de la société AGF Private Equity (devenue Idinvest Partners), pour un montant de 27,8 millions d'euros auprès d'Allianz France. Idinvest Partners est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF qui emploie 33 personnes et gère environ 2,5 milliards d'euros d'actifs au sein de deux principales activités que sont le fonds de fonds d'investissements non cotés en Europe et le capital risque. Son résultat net s'élevait en 2009 à 6,33 millions d'euros et son chiffre d'affaires à 22,87 millions d'euros. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement de la gestion pour compte de tiers de l'IDI et repose sur la complémentarité des expériences des deux équipes.

Conformément aux normes IFRS, à la date d'acquisition, tous les actifs, passifs et passifs éventuels ont été évalués au bilan à leur juste valeur.

Sur la base de l'allocation du prix d'acquisition, le montant net des ajustements de juste valeur s'élève à 11 881 milliers d'euros (correspondant principalement à la quote-part des capitaux propres d'AGF Private Equity à la date d'acquisition) générant un écart d'acquisition de 15 951 milliers d'euros.

Les frais d'acquisition ont été comptabilisés en charges conformément à la norme IFRS 3 R.

À titre d'information comparative :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 14 837 milliers d'euros et le résultat net s'élève à 4 208 milliers d'euros depuis l'acquisition (soit du 28 mai au 31 décembre 2010). Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2010, l'impact du chiffre d'affaires aurait été de 24 281 milliers d'euros et celui du résultat net de 6 536 milliers d'euros sur les comptes consolidés du Groupe.
- Au 31 décembre 2010, l'entité légale (Idinvest Partners) constitue une unité génératrice de trésorerie. Pour apprécier la valeur d'utilité, l'estimation effectuée par le Groupe est basée sur un multiple du résultat net estimé retraité de la dette financière nette. La juste valeur de cette UGT est supérieure à sa valeur comptable.

Analyse de sensibilité

Les principaux éléments d'incertitude en rapport avec le test de perte de valeur sont liés aux hypothèses sur le niveau de résultat net estimé. Une variation à la baisse de 5 % du résultat net estimé conduirait à une variation de valeur de 1,5 millions d'euros sans générer de provision sur l'écart d'acquisition.

4.2. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Total	Titres consolidés	Titres mis en équivalence et créances rattachées	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	Autres
Valeur nette fin 2007	419 828			167 813	21 584	230 309	122
Acquisitions 2008							
Titres consolidés							
Ecart d'acquisition							
Concours aux entreprises	57 168			39		57 129	
Autres immobilisations financières	11						11
Cessions	- 127 550			- 66 692	- 19 715	- 41 143	
Variation écart de marché par capitaux propres	- 11 482			- 11 482			
Variation écart de marché par résultat	- 63 496				- 249	- 63 247	
Valeur nette fin 2008	274 479			89 678	1 620	183 048	133
Acquisitions 2009							
Titres consolidés							
Écart d'acquisition							
Concours aux entreprises	32 245			1 280		30 965	
Autres immobilisations financières	3						3
Cessions	- 56 664			- 32 949		- 23 715	
Variation écart de marché par capitaux propres	9 823			9 823			
Dépréciation durable	- 10 408			- 10 408			
Variation écart de marché par résultat	13 026				- 1 620	14 646	
Valeur nette fin 2009	262 504			57 424	0	204 944	136
Acquisitions 2010							
Concours aux entreprises	59 115			1 383		57 732	
Autres immobilisations financières	115						115
Changement de périmètre	412					412	
Cessions	- 23 767			- 9 089		- 14 678	
Variation écart de marché par capitaux propres	19 031			19 031			
Dépréciation durable							
Variation écart de marché par résultat	37 134					37 134	
Valeur nette fin 2010	354 544			68 749		285 544	251

Valeur de marché du portefeuille d'immobilisations financières :

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/10 Valeur de marché	Montant au 31/12/09 Valeur de marché
Fraction de portefeuille évaluée :		
- à la valeur de marché	301 491 ⁽¹⁾	203 185
- au cours de Bourse	52 802	59 183
	354 293	262 368
Autres immos financières	251	136
Total	354 544	262 504

(1) Dont 38 012 souscrit non libéré.

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2010 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Cf. méthodes de valorisation, Note 1.6 de la présente Annexe.

4.3. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Valeurs mobilières de placement :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur d'inventaire	28 927	48 761
Valeur boursière	28 927	48 761

Disponibilités :

Les disponibilités (16 711 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 12 910 milliers d'euros au 31 décembre 2009) sont placées :

- soit sur le marché monétaire ;
- soit en fonds communs de placement ou SICAV de trésorerie.

4.4. État des créances et des dettes à fin 2010

(en milliers d'euros)	Total	À 1 an au plus	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	251			251
Créances d'exploitation	8 491	8 491		
Autres créances ⁽¹⁾	45 687	20 977	24 710	
Total créances	54 429	29 468	24 710	251
Dettes financières	26 366	457	25 909	
Impôts latents				
Dettes d'exploitation	12 271	12 271		
Autres dettes (titres à libérer)	42 656	23 650	19 006	
Impôts exigibles et dividendes à payer				
Total dettes	81 293	36 378	44 915	

(1) Les autres créances concernent principalement la part des tiers dans le capital non appelé dans chacun des deux compartiments de IDI Emerging Markets ainsi que la créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits.

4.5. Capital et actions potentielles

Capital social

Le capital de la société IDI s'élève à 51 273 090,2 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions de valeur nominale 7,10 euros entièrement libérées.

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2007	7 221 545
Au 31 décembre 2008 inchangé	7 221 545
Actions émises à la suite de la transmission universelle du patrimoine de Financière Bagatelle	17
Au 31 décembre 2009	7 221 562
Au 31 décembre 2010 inchangé	7 221 562

Pour l'exercice 2010, il est proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 1,15 euro par action, vs 0,90 euro pour l'exercice 2009.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (44 575 à fin 2010) ont été éliminées en consolidation.

Résultat par action

	2010	2009	2008
Résultat net part du Groupe en milliers d'euros	57 320	20 753	- 60 537
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 562	7 221 545
Neutralisation des actions propres	- 44 575	- 46 255	- 49 682
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 176 987	7 175 307	7 171 863
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 176 987	7 175 307	7 171 863
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 176 987	7 175 307	7 171 863
Résultat de base par action		2,89	- 8,44
Résultat dilué par action	7,99	2,89	- 8,44
Résultat global par action	7,99	3,13	- 12,19

4.6. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Total	Indemnités de fin de carrière	Post cessions compléments de prix	Risque de change
Clôture au 31 décembre 2008	473	175	298	
Dotations de la période	2 190	30	1 500	660
Reprises pour utilisation	- 75	- 75		
Reprises pour non utilisation				
Effets des variations de périmètre				
Clôture au 31 décembre 2009	2 588	130	1 798	660
Dotations de la période	127	27	100	
Reprises pour utilisation	- 2 282	- 22	- 1 600	- 660
Reprises pour non utilisation				
Effets des variations de périmètre	275	275		
Clôture au 31 décembre 2010	708	410	298	0

La dotation à la provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant éventuel à verser selon l'évolution de paramètres négociés lors de la cession.

La provision de 98 milliers d'euros (COLT) ne peut être reprise à ce jour, le dossier fiscal concerné n'étant pas définitivement clos.

Au sein de la reprise pour utilisation, un montant de 1 500 concerne la restructuration de Domosys Finance.

Le montant provisionné est tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges en cours font l'objet d'un exposé détaillé dans le paragraphe 6.5.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 1.7 provisions pour risques et charges.

4.7. Impôts différés

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché des immobilisations financières.

Les impôts différés sur les provisions fiscalement non déductibles n'ont pas été pris en compte en l'absence de date certaine pour la reprise de ces provisions.

Comme à fin 2009, il n'y a pas d'impôts différés à fin 2010.

5. Informations relatives au compte de résultat

Les revenus regroupent les prestations de services facturées.

Les charges correspondent aux charges courantes d'exploitation.

5.1. Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique (a) les plus ou moins-values nettes, réalisées suite aux cessions des immobilisations financières, (b) le solde des dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières et pour risques (cf paragraphe 5.2 ci-après), (c) la variation en juste valeur constatée sur la période (IAS 28 et IAS 39) et éventuellement (d) les autres produits en capital.

Au total (y compris les dotations aux provisions), le résultat sur opérations en capital est positif de 70 421 milliers d'euros à fin 2010, compte tenu de plus-values réalisées (30 944 milliers d'euros), de la hausse des plus-values latentes (37 134 milliers d'euros) et de l'effet positif des reprises de provisions (2 343 milliers d'euros).

5.2. Dotations/reprises de provisions sur immobilisations financières et pour risque

Le solde positif de 2 343 milliers d'euros au 31 décembre 2010 correspond aux reprises nettes pour dépréciation d'investissements financiers (848) et reprises pour provision pour risques (1 495).

Il fait partie du résultat sur opérations en capital.

5.3. Autres produits et charges opérationnels

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, le montant négatif de 90 milliers d'euros correspond au solde net de diverses régularisations.

5.4. Impôts

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI Services, Idifine et Ogi Alban.

Le gain d'intégration fiscale est conservé par l'IDI. En 2010, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 13 milliers d'euros contre 26 milliers d'euros en 2009.

Impôts

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Impôts exigibles	496	- 6 803
Impôts différés		
Total	496	- 6 803

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	2010 Impôt	Résultat avant impôt	2009 Impôt
Résultat	70 409		10 122	
	- 0,70 %	496	- 67,21 %	- 6 803
Différences permanentes	- 0,03 %	- 24	- 3 %	- 303
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	24,66 %	17 365	31,58 %	4 269
Variation du taux d'impôt différé et impôt différé sur les plus-values latentes des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0 %	0	0 %	
Déficits non activés au cours des années antérieures et utilisés au titre des reports déficitaires	8,35 %	5 881	58,65 %	5 937
Contribution additionnelle	- 0,35 %	- 248	0 %	
Impôts différés actifs non reconnus			13,31 %	274
Charge d'impôt théorique	33,33 %	23 469	33,33 %	3 374

La créance au titre du report en arrière des déficits, étant au plus tard à échéance 2014, a été, par prudence, actualisée à 4 %.

Au 31 décembre 2009, la société IDI bénéficiait de déficits fiscaux reportables n'ayant pas donné lieu à la reconnaissance d'impôt différé actif. Ces déficits ont été utilisés à hauteur de 5,8 millions d'euros sur l'exercice 2010.

5.5. Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Ainsi, pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, les activités « Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers » et « Investissements en propres » sont distinguées.

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008, le Groupe exerçait ses activités dans le seul secteur « Investissements en propres ». De ce fait, il n'est pas présenté d'information sectorielle au titre de ces exercices.

informations juridiques et financières

Le résultat 2010 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Total Groupe
Prestations facturées	14 837	1 388	16 225
Résultat d'exploitation	5 872	- 9 478	- 3 606
Résultat des opérations sur capital		70 421	70 421
Autres produits et charges	- 27	- 63	- 90
Résultat opérationnel	5 845	60 880	66 725
Résultat financier			3 684
Impôt			- 496
Résultat net			69 913
Résultat net part du Groupe			57 320
Résultat net part des minoritaires			12 593

Le bilan au 31 décembre 2010 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Eliminations	Total Groupe
Immobilisations corporelles	385	513		898
Ecart d'acquisition	15 951	0		15 951
Immobilisations incorporelles	548	3		551
Immobilisations financières	625	369 323	- 15 404	354 544
Autres créances non courantes		24 710		24 710
Actifs non courants	17 509	394 549	- 15 404	396 654
Créances d'exploitation	7 518	973		8 491
Autres créances		20 977		20 977
Valeurs mobilières de placement		28 927		28 927
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 461	12 250		16 711
Actifs courants	11 979	63 127	0	75 106
Total des actifs sectoriels	29 488	457 676	- 15 404	471 760

PASSIF	Levée et gestion de fonds pour le compte de tiers	Investissements en propre	Eliminations	Total Groupe
Provisions	302	406		708
Dettes financières non courantes	14 761	22 852	- 11 704	25 909
Autres dettes non courantes		19 006		19 006
Total des passifs non courants	15 063	42 264	- 11 704	45 623
Dettes financières courantes		457		457
Dettes d'exploitation	7 374	4 897		12 271
Autres dettes	13	23 637		23 650
Total des passifs courants	7 387	28 991	0	36 378
Total des passifs sectoriels	22 450	71 255	- 11 704	82 001
Capitaux propres				300 176
Intérêts minoritaires				89 583
Total des capitaux propres				389 759
Total Passif				471 760

6. Autres informations

6.1. Risques de liquidités

À fin mars 2011, à l'identique du 31 décembre 2010, la société n'a pas de risque de liquidité.

Les covenants des emprunts bancaires consentis à IDI imposent la mise en garantie de titres de filiales du Groupe ou de sociétés. Si la valeur des titres remis en garantie diminue les covenants prévoient l'obligation d'ajuster à la hausse le nombre de titres remis en garantie pour qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement.

À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Au 31 décembre 2009, Domosys Finance n'avait pas respecté ses covenants bancaires stipulés par la documentation bancaire et mezzanine, se trouvant ainsi en cas de défaut potentiel. Néanmoins, IDI a acquis la totalité de la dette bancaire de Domosys Finance début 2010, de telle sorte que ce défaut sur covenant n'a en rien affecté la situation d'IDI.

6.2. Risques de marché

Risque de change

- Le Groupe réalise des ventes à terme de dollars. À chaque dénouement d'une vente à terme, le résultat est enregistré en comptabilité (perte ou profit de change). À chaque arrêté de compte, le résultat latent de la vente à terme est également enregistré dans les comptes consolidés. Il n'y avait pas de vente à terme en cours au 31 décembre 2010.
- Le montant des ventes à terme est ajusté périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés.

Au cours de l'année, l'IDI a pratiquement réduit à 0 ses ventes à terme. Le dénouement de celles-ci s'est traduit au total par une perte de change minimale de 50 mille euros au 31 décembre 2010. En revanche, les actifs en dollars se sont trouvés revalorisés du fait de l'évolution favorable du dollar qui est passé de 1,4406 fin 2009 à 1,3362 fin 2010.

- S'agissant d'IDI Emerging Markets, dont les fonds sont principalement libellés en dollars alors que les fonds sous jacents investissent dans les monnaies locales (Chine, Inde, ...), les coûts de couverture sont très élevés sur le marché et d'autre part, il est de notoriété publique que la monnaie chinoise est sous évaluée. IDI Emerging Markets a donc décidé de ne pas se couvrir sur les risques de change.

Risques de taux

Placements de trésorerie

Les emplois de trésorerie à taux variable représentent la totalité des placements de trésorerie. Une petite partie est placée en banque par l'intermédiaire de l'établissement financier du Groupe, Idifine ; l'essentiel est en SICAV de trésorerie : tous les véhicules utilisés sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Dettes financières

Elles sont toutes à taux variable. Le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêts. Le Groupe ne s'est pas couvert sur le risque des taux d'intérêt en 2010.

(en milliers d'euros)	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire ^(a)		7 909		7 909
Emprunts bancaires en euros ^(b)		18 000		18 000
Autres	457			457
Total	457	25 909		26 366

(a) Emprunt obligataire : le montant de 7 909 milliers d'euros correspond, chez Domosys Finance, à la part des tiers dans un emprunt pour 4 852 milliers d'euros ; chez ADFI 2, à des ORA souscrites par des managers pour 3 057 milliers d'euros.

(b) L'IDI bénéficie d'autorisations d'emprunts auprès d'établissements bancaires dont les taux sont variables.

L'IDI a tiré 18 millions d'euros à fin 2010.

En garantie d'une des autorisations d'emprunt, le Groupe a nanti des titres de filiales.

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en Bourse ou dans des sociétés déjà cotées (exemple : Avanquest) ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissements dans des fonds de gestion alternative (*hedge funds*).

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 5 280 milliers d'euros pour les « actions tierces » et de 64 milliers d'euros pour les « actions propres ». Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 25 956 milliers d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

6.3. Gestion du capital

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding (qui s'est fortement accrue en 2008 et 2009 avec la crise) ;
- un rendement de l'action représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action jusqu'à présent désormais porté à près de 3 %.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; l'IDI dispose depuis fin 2009 d'une trésorerie nette positive, qui est passée de 35 millions d'euros fin 2008 à 61 millions d'euros fin 2009 et 19 millions d'euros fin 2010.

6.4. Instruments financiers

La juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. À la date de la transaction, elle correspond généralement au prix de transaction. La détermination de la juste valeur doit ensuite être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des actifs financiers est déterminée selon la méthode décrite dans les principes comptables.

La juste valeur des emprunts et des dettes financières est déterminée en actualisant les flux contractuels aux taux d'intérêts du marché. La totalité des dettes financières du Groupe est contractée à taux variable, de ce fait l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable des dettes financières n'est pas significatif.

La juste valeur des dettes fournisseurs, des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Pour les exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

31 décembre 2008	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	274 479	184 668	89 678		133	
Créances d'exploitation	1 138				1 138	
Autres créances	88 833					
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	0					
Valeurs mobilières de placement	71 648	71 648				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 425	5 425				
Total actifs financiers	441 523	261 741	89 678	0	90 104	0

Passifs financiers						
Dettes financières	73 477					73 477
Dettes d'exploitation	2 654					2 654
Impôts et dividendes exigibles	-					
Autres dettes ^(a)	43 511					43 511
Total passifs financiers	119 642	0	0	0	0	119 642

(a) Dont 34 552 milliers d'euros correspondant à des engagements de souscription (non encore libérés au 31/12/2008) pris par IDI Emerging Markets dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents, la part de l'IDI dans ces engagements est de 46,39 %, soit 16 030 milliers d'euros.

31 décembre 2009	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	262 504	204 944	57 424		136	
Créances d'exploitation	391				391	
Autres créances	30 099				30 099	
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	0					
Valeurs mobilières de placement	48 761	48 761				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 910	12 910				
Total actifs financiers	354 665	226 615	57 424		30 626	
Passifs financiers						
Dettes financières	33 869					33 869
Dettes d'exploitation	3 409					3 409
Impôts et dividendes exigibles	0					
Autres dettes ^(b)	34 516					34 516
Total passifs financiers	71 794					71 794

(b) Dont 28 728 milliers d'euros correspondant à des engagements de souscription (non encore libérés à fin 2009) pris par IDI Emerging Markets dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents, la part de l'IDI dans ces engagements est de 46,39 % soit 13 327 milliers d'euros.

informations juridiques et financières

31 décembre 2010	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	354 544	285 544	68 749		251	
Créances d'exploitation	8 491				8 491	
Autres créances	45 687				45 687	
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	0					
Valeurs mobilières de placement	28 927	28 927				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16 711	16 711				
Total actifs financiers	454 360	331 182	68 749		54 429	
Passifs financiers						
Dettes financières	26 366					26 366
Dettes d'exploitation	12 271					12 271
Impôts et dividendes exigibles	0					
Autres dettes ^(c)	42 656					42 656
Total passifs financiers	81 293					81 293

(c) Dont 38 012 milliers d'euros correspondant à des engagements de souscription (non encore libérés à fin 2010) pris par IDI Emerging Markets dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents (27 092 pour le compartiment 1 d'IDI EM et 10 920 pour le second compartiment d'IDI EM), la part de l'IDI dans ces engagements étant respectivement pour le compartiment 1 d'IDI EM de 12 540 (46,29 % x 27 092) et pour le second compartiment d'IDI EM de 4 475 (40,98 % x 10 920).

Les tableaux suivants présentent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

31 décembre 2009	Classification de la méthode d'évaluation			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 453	43 971		57 424
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)				0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	45 730	159 214		204 944
Total	59 183	203 185	0	262 368

31 décembre 2010	Classification de la méthode d'évaluation			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 830	61 919		68 749
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)				0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	45 972	239 572		285 544
Total	52 802	301 491	0	354 293

Nouveaux emprunts et dettes financières (en milliers d'euros)

La variation des dettes financières représente selon les bilans 2009 et 2010 une diminution de 7 503 ainsi ventilée :

	Fin 2010	Fin 2009
Dettes financières non courantes	25 909	15 280
Dettes financières courantes	457	18 589
Impôts différés passif		
	26 366	33 869

La variation s'explique par les mouvements suivants indiqués dans le tableau des flux de trésorerie :

	Fin 2010
Nouveaux emprunts et dettes financières	32 008
Remboursements	- 22 967
Variation de périmètre	- 16 462
Variation des dettes financières CT	- 82
	- 7 503

6.5. Différends et litiges

Le Groupe IDI n'est plus aujourd'hui engagé dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

6.6. Engagements hors bilan à fin 2010**Engagements reçus**

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Domaine Romaneira (ex. ODFI 2) caution sur avance	500
Total des engagements reçus	500

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
IDI		
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	15 245	15 245
Ventes à terme en dollars non dénoués au 31/12/2009	-	12 494
Engagements d'apports éventuels en trésorerie et en fonds propres, vis à vis de l'ACAM	31 350	31 350
Engagements de versement sur dossiers	-	40
Garantie de passif	1 180	1 180
Total des engagements donnés	47 775	60 309

- Dans le cadre de l'acquisition de sa participation dans Albingia au travers de la holding Financière Miro, IDI s'est engagé, vis-à-vis de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), dans la limite d'un montant de 45 millions d'euros (montant diminué dans notre engagement hors bilan du montant des obligations convertibles souscrites par IDI, soit 13,65 millions d'euros) à apporter les fonds propres nécessaires pour contribuer, le cas échéant, au respect de l'exigence de marge de solvabilité au niveau du Groupe Albingia. Cet apport pourra prendre la forme de conversion des obligations convertibles souscrites par IDI au moment de l'acquisition d'Albingia et/ou de souscription à une augmentation de capital ou toute autre forme appropriée. Cette exigence de marge de solvabilité est appréciée lors de chaque exercice et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2011, échéance du business plan présenté à l'ACAM par les actionnaires de Financière Miro lorsque ces derniers ont demandé, lors de l'acquisition d'Albingia, à l'ACAM d'être exclus du champ de surveillance complémentaire de la société Albingia dans les conditions prévues à l'article L. 334-3 du Code des assurances.

D'autre part :

- un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ ;
- un engagement de céder une partie de ses titres Domaine Romaneira (ex ODFI 2) a été donné par IDI à Summit Estates.

6.7. Effectif

Au 31/12/2010, l'effectif total des sociétés consolidées en nombre de personnes est de : 37, la forte augmentation par rapport à 2009 (16) étant due à l'entrée d'Idinvest Partners dans le Groupe.

6.8. Parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de IDI et les filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

6.9. Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 71 000 euros au titre de l'exercice 2010 contre 42 672 euros en 2009.

Au cours de l'exercice 2010, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés une somme de 3 033 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2010 (1 401 milliers d'euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2009 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2010 (351 milliers d'euros) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2010 (1 281 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2011.

Les rémunérations de Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE et Monsieur François MARMISSOLLE qui sont les deux mandataires sociaux d'Ancelle et Associés, unique gérant de l'IDI, sont assumées en totalité par Ancelle et Associés. Au titre de l'exercice 2010, Ancelle et Associés a versé un salaire brut de 349 823 euros à Christian LANGLOIS-MEURINNE contre 349 233 euros en 2009 et un salaire brut de 223 150 euros à François MARMISSOLLE contre 224 363 euros en 2009.

Ancelle et Associés a mis à la disposition de Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE une voiture de fonction. Aucune autre rémunération ou avantage ne leur a été consenti.

Au cours de l'exercice 2011, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 429 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme d'environ 1 671 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2010 après approbation des comptes 2010 par l'Assemblée Générale de juin 2011.

6.10. Honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau

Exercices couverts : 2009 et 2010

	Mazars				Deloitte Marque et Gendrot			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur ⁽¹⁾	70 621	74 725	92,64	70,83	123 877	74 725	96,36	64,86
Filiales intégrées globalement	5 613	30 775	7,36	29,17	4 677	40 490	3,64	35,14
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	76 234	105 500	100	100	128 554	115 215	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total								
Total	76 234	105 500	100	100	128 554	115 215	100	100

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2009 et 2010, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

6.11. Actif net réévalué par action

Au 31 décembre 2010, l'actif net réévalué du Groupe, 300 176 milliers d'euros, est ventilé entre :

Part des commandités	21 200
Part des commanditaires	278 976

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 176 987 actions soit :

7 221 562	Actions existantes à fin 2010
- 44 575	Actions propres à fin 2010
7 176 987	

L'ANR par action à fin 2010 est ainsi de 38,87 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2009 (29,79 euros) diminué du dividende versé en juillet 2010 (0,90 euro), soit 28,89 euros, ce qui fait donc ressortir une augmentation en 2010 de 34,54 % (38,87 euros à comparer à 28,89 euros).

7. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2011, la valeur des actifs de l'IDI n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2011 s'établit à 38,89 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2010, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

8. Délai de paiement

Les montants dus aux fournisseurs s'établissent à 5 629 milliers d'euros. Sur ce montant :

- 4 108 correspondent à des factures à recevoir ;
- 1 521 correspondent à des factures non échues.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008.776 du 4 août 2008 dite loi LME.

L'écart par rapport à fin 2009 (403 et 857) est dû à l'entrée d'Idinvest Partners dans le Groupe.

15. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans la note 1.6, votre société enregistre ses actifs financiers à leur juste valeur.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

B&A Audit

Nathalie BOLLET

Deloitte Marque & Gendrot

Frédéric NEIGE

16. Comptes sociaux

16.1. Bilan au 31 décembre (en euros)

ACTIF	2010			2009	2008
	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	295 208 730	37 023 052	258 185 677	175 065 898	241 167 859
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 006	7 276	2 730	3 731	4 732
Fonds commercial			0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	10 006	7 276	2 730	3 731	4 732
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 606	134 947	365 659	347 414	329 164
Autres immobilisations corporelles	500 606	134 947	365 659	347 414	329 164
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	294 698 118	36 880 830	257 817 288	174 714 752	240 833 964
Titres de participation	160 273 954	22 583 155	137 690 799	98 069 257	140 148 456
Créances rattachées à des participations	17 994 348	264 184	17 730 164	0	0
Autres titres	97 525 303	11 449 491	86 075 811	60 837 465	91 860 124
Créances rattachées aux autres titres	829 691	767 774	61 917	3 532 693	61 918
Autres prêts	3 250 000		3 250 000	4 460 000	2 110 000
Autres immobilisations financières	60		60	60	122
Intérêts courus sur immobilisations financières	14 824 762	1 816 225	13 008 537	7 815 277	6 653 345
ACTIF CIRCULANT	33 859 383	4 950	33 854 433	60 717 532	70 047 200
CRÉANCES	7 568 657	4 950	7 563 706	7 573 654	8 571 464
Avances et acomptes versés			0	0	699 106
Créances clients et comptes rattachés			0	0	28 883
Autres créances	7 568 657	4 950	7 563 706	7 573 654	7 843 475
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	25 623 450	0	25 623 450	41 817 763	57 764 984
Valeurs mobilières de placement	25 576 189		25 576 189	41 787 198	57 764 984
Intérêts courus	47 261		47 261	30 565	
DISPONIBILITÉS	667 277	0	667 277	11 326 115	3 710 751
Disponibilités	667 277		667 277	11 326 115	3 710 751
Intérêts courus			0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	22 655	0	22 655	23 412	71 376
Charges constatées d'avance	22 655	0	22 655	23 412	71 376
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	329 090 768	37 028 002	292 062 766	235 806 841	311 286 435

PASSIF	2010	2009	2008
CAPITAUX PROPRES	238 240 188	207 185 827	199 677 396
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 272 970
Primes et BSA	131 426 710	131 426 710	131 425 539
Réserve légale	5 127 297	5 127 297	5 127 297
Réserves réglementées			
Autres réserves	123 568	106 635	92 838
Report à nouveau	11 390 069	3 960 777	44 652 101
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	38 899 454	15 291 318	-32 893 349
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	397 898	2 558 373	300 000
Provisions pour risques	397 898	2 558 373	300 000
DETTES	53 424 679	26 062 641	109 446 189
Avances financières	227 612	718 102	243 631
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 003 467		32 634 300
Emprunts et dettes financières divers	7 688	8 373	8 481
Intérêts courus	12	180	22 192
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 412	793 542	159 912
Dettes fiscales et sociales	88 445	82 947	218 472
Dettes sur immobilisations	33 250 315	22 793 621	71 842 804
Autres dettes	1 325 729	1 665 877	4 316 398
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
ÉCART DE CONVERSION PASSIF			1 862 851
TOTAL PASSIF	292 062 766	235 806 841	311 286 435

16.2. Compte de résultats au 31 décembre (en euros)

COMPTE DE RÉSULTATS	2010	2009	2008
PRODUITS D'EXPLOITATION	125 014	423 986	383 827
Prestations de services	40 746	34 146	279 772
Reprises sur provisions et amortissements et transf.de charges		304 898	314
Autres produits	3 049	13 049	3 049
Refacturations	81 219	71 894	100 693
CHARGES D'EXPLOITATION	- 6 513 466	- 6 200 036	- 8 130 827
Achats et charges externes	- 2 045 351	- 1 697 860	- 2 700 404
Impôts, taxes et versements assimilés	- 70 148	- 80 978	- 250 622
Salaires et traitements	- 301 087	- 420 490	- 1 261 252
Charges sociales	- 134 636	- 129 964	- 407 862
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	- 11 355	- 10 930	- 18 756
Autres charges	- 3 950 889	- 3 859 814	- 3 491 930
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 6 388 452	- 5 776 049	- 7 746 999
PRODUITS FINANCIERS	12 792 295	9 881 684	25 282 752
Dividendes	2 902 165	1 054 555	4 561 248
Produits des titres et créances	6 196 368	5 402 132	5 156 788
Produits de trésorerie	769 159	60 670	3 233 030
Reprises sur provisions	2 761 203		
Différences positives de change	39 959	231 160	9 949 782
Produits nets sur cession VMP	123 440	3 133 167	2 381 904
CHARGES FINANCIÈRES	- 3 843 543	- 6 318 407	- 17 560 328
Dotation aux provisions	- 626 886	- 3 933 665	- 16 877
Charges de trésorerie et emprunts	- 220 551	- 304 192	- 4 683 310
Différences négatives de change	- 89 461	- 374 985	- 5 038 582
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	- 2 906 645	- 1 705 565	- 7 821 559
RÉSULTAT FINANCIER	8 948 752	3 563 277	7 722 424
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 560 300	- 2 212 772	- 24 575
PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 328 281	41 269 297	43 935 833
Sur opérations de gestion	3	28 256	184 185
Sur opérations de capital	140 289	1 666 056	2 226 511
Reprises sur provisions et transfert de charges	40 686 855	29 084 332	13 202 793
Profits nets sur opérations de capital	22 501 135	10 490 652	28 322 344
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 27 002 322	- 30 711 183	- 76 804 607
Sur opérations de gestion	- 30 425	- 305 171	- 5 643
Sur opérations de capital	- 1 480 995	- 4 847	- 541 991
Dotations aux amortissements et provisions	- 6 584 269	- 19 392 770	- 61 671 619
Pertes nettes sur opérations de capital	- 18 906 633	- 11 008 395	- 14 585 355
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	36 325 959	10 558 113	- 32 868 774
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	13 195	6 945 977	
RÉSULTAT NET	38 899 454	15 291 318	- 32 893 349

16.3. Annexe aux comptes sociaux

1. Principes comptables

1.1. Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.3. Immobilisations financières

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation : elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

1.5. Provisions pour risques

Au delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la société.

1.6. Titres de participation

Ils comprennent les titres reclassés en 1995, conformément à l'instruction du 18/07/1995, 4B- 4-95, au compte « Titres bénéficiant du régime des plus-values à long terme ».

1.7. Créances, dettes et emprunts en monnaie étrangère

Au 31 décembre 2008 un écart de conversion passif a été comptabilisé sur des emprunts contractés en dollar US, et ce afin de tenir compte de l'évolution de cette devise depuis la comptabilisation des emprunts.

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêt des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2009, tous les emprunts en monnaie étrangère ont été remboursés.

1.8. Opérations à terme en monnaie étrangère

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de vente à terme non dénouées.

1.9. Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

1.10. Report en arrière des déficits

IDI a opté en 2009 pour le report en arrière des déficits, obtenant ainsi une créance sur l'état de 6 945 977 euros, sur laquelle les impôts à payer au titre des 4 prochains exercices pourront s'imputer, le solde éventuel étant remboursable après la clôture de l'exercice 2013. En contrepartie de cette créance, un profit du même montant a été comptabilisé en 2009.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Immobilisations financières

a) Mouvements de l'exercice (en euros)

	Montant au 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2010
Prix de revient brut				
Titres de participation	138 652 171	30 257 833	8 636 050	160 273 954
Créances rattachées aux participations		33 772 267	15 777 919	17 994 348
Autres titres	86 795 088	27 637 977	16 907 762	97 525 303
Créances rattachées aux autres titres	4 229 348	90 176	3 489 832	829 691
Autres prêts	4 890 000		1 640 000	3 250 000
Autres immobilisations financières	60			60
Intérêts courus	11 105 345	6 203 257	2 483 841	14 824 762
Total	245 672 011	97 961 510	48 935 403	294 698 118
Provisions				
Titres de participation	40 582 914	5 185 242	23 185 001	22 583 155
Créances rattachées aux participations		264 184		264 184
Autres titres	25 957 623	744 667	15 252 798	11 449 491
Créances rattachées aux autres titres	696 654	90 176	19 056	767 774
Autres prêts	430 000		430 000	0
Intérêts courus	3 290 067	626 886	2 100 729	1 816 225
Total	70 957 258	6 911 155	40 987 584	36 880 829

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- les prises de contrôle de AGF Private Equity devenue Idinvest Partners, et Rêves et Romaneira ;
- la création du second compartiment de IDI Emerging Markets ;
- un complément d'investissement dans Lilas (Karting), et dans Domosys Finance (Mikit) ;
- l'acquisition de BSA Financière Miro (Albingia), et d'obligations convertibles Financière Noé ;
- le remboursement partiel des parts IDI Mezzanine ;
- les cessions de Jetfly, Précia, Printor (Armor).

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative et de fonds de *private equity* dans les pays émergents.

b) Valeur estimative du portefeuille titres de participation et autres titres (en millions d'euros)

	Montant en début d'exercice (01/01/10)		Montant en fin d'exercice (31/12/10)	
	valeur nette	valeur estimative	valeur nette	valeur estimative
	Fractions du portefeuille évaluées :			
- à la valeur du marché	122,1	135,1	211,2	267,1
- au cours de la Bourse	52,6	59,2	46,6	52,8
	174,7	194,3	257,8	319,9

c) Variation de la valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises (en millions d'euros)

Analyse des mouvements	Valeur nette comptable	Valeur estimative
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/10	174,7	194,3
- réduction de la taille d'un fonds		
- acquisitions de l'exercice	100,4	100,4
- cessions de l'exercice	- 50,2	- 53,6
- variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	32,9	
- autres variations de plus-values latentes		78,8
À la clôture de l'exercice au 31/12/10	257,8	319,9

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2010 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Pour les titres non cotés :

- Dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf événement important notamment sur la structure d'acquisition.
- Après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
 - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.
Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,
 - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- Valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote ;
- Exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de Bourse de la période. En particulier, les « *hedge funds* » sont valorisés sur la base de leur « *net asset value* » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « *side pocket* »).

2.2. Valeurs mobilières de placement (en euros)

	Valeur d'inventaire au 31/12/2010	Valeur boursière au 31/12/2010
SICAV	26 070 893	26 070 893
Total des valeurs mobilières de placement	26 070 893	26 070 893

2.3. Échéances des créances et des dettes (en euros)

État des créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
- Créances rattachées à des participations	18 192 528	13 369 821	4 822 707
- Prêts	3 263 206	3 263 206	
- Autres immobilisations financières	855 355	855 355	
Actif circulant			
- Créances fiscales et sociales	6 945 977		6 945 977
- Créances clients et comptes rattachés	0	0	
- Autres créances ⁽¹⁾	617 296	617 296	
- Débiteurs divers	5 383	5 383	
- Charges constatées d'avance	22 655	22 655	
Total général	29 902 402	18 133 717	11 768 684

(1) Concerne à hauteur de 0,603 million d'euros une créance sur Idifine qui place ces sommes sur le marché monétaire.

État des dettes	Total	À un an au plus	> À 1 an < À 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	18 003 479	3 479	18 000 000	
Emprunts et dettes financières diverses	235 300	235 300		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	521 412	521 412		
Dettes fiscales et sociales	88 445	88 445		
Dettes sur immobilisations	33 250 315	16 625 158	16 625 158	
Autres dettes	1 325 729	1 325 729		
Total général	53 424 679	18 799 522	34 625 158	0
*Montant emprunté au cours de l'exercice	18 000 000			
*Montant remboursé au cours de l'exercice	0			

2.4. Capitaux propres

Capital social :

51 273 090,20 euros.

Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 44 575 actions propres à un prix de revient de 635 milliers d'euros).

Capitaux propres : Variation (en euros)

	Montant au 31/12/2009 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2009	Variations diverses des réserves	Résultat 2010	Montant au 31/12/2010 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
- Capital social	51 273 090				51 273 090
- Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
- Prime et <i>boni</i> de fusion	94 709 512				94 709 512
- BSA émis	1 743 534				1 743 534
- Réserve légale	5 127 297				5 127 297
- Autres réserves	106 635	16 933			123 568
- Report à nouveau	3 960 777	7 429 292			11 390 069
- Résultat 2009	15 291 318	- 15 291 318			0
- Résultat 2010				38 899 454	38 899 454
TOTAL	207 185 827	- 7 845 093	0	38 899 454	238 240 188
Dividendes versés		7 886 786	- 41 693 ⁽¹⁾		
7 845 093		7 886 786	- 41 693		

(1) Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle.

2.5. Provision pour risques et charges (en euros)

	Montant au 31/12/2009	Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/2010
Provisions pour risques	1 897 898	300 000	1 800 000	397 898
<i>dont utilisée</i>				
<i>dont non utilisée</i>			1 800 000	
Provisions pour risques de change	660 474		660 474	0
Total	2 558 373	300 000	2 460 474	397 898

La provision pour risques inclut notamment la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires de 2 % ;
- taux d'actualisation à 3,57 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie ;
- âge de départ à la retraite à 70 ans ;
- le montant de cette provision au 31/12/2010 est de 100 milliers d'euros ;
- le solde de la provision, soit 298 milliers d'euros, est relatif à des risques liés à des cessions.

2.6. Éléments concernant plusieurs postes de bilan (en euros)

ACTIF	Produits à recevoir	Entrprises liées ⁽¹⁾
Participations		137 690 799
Créances rattachées à des participations	198 180	17 730 164
Autres titres immobilisés	12 810 357	
Autres créances		617 148
Intérêts bancaires à recevoir	47 261	
Total	13 055 797	156 038 111

PASSIF	Charges à payer	Entrprises liées ⁽¹⁾
Avances financières		127 411
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	3 467	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 169	
Dettes fiscales et sociales	30 395	
Intérêts bancaires dûs	12	
Total	252 043	127 411

(1) Les entreprises liées correspondent à celles figurant dans le portefeuille « Titres de Participation ».

3. Informations relatives au compte de résultats

3.1. Résultat exceptionnel

Les 36,33 millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à 36,30 millions d'euros de résultat positif sur le portefeuille titre, à 0,03 million d'euros de pertes diverses.

3.2. Impôts sur les bénéfices (en euros)

Résultat	Avant impôt	Impôt correspondant		Impôt dû	Net
		théorique	compensation		
Résultat courant	2 560 300	853 433	- 853 433	0	2 560 300
Résultat exceptionnel					
CT	13 153 350	4 384 450	- 4 384 450	0	13 153 350
LT	23 185 804	0	0	0	23 185 804
Résultat comptable	38 899 454	5 237 883	- 5 237 883	0	38 899 454

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI Services, Idifine, Ogi Alban.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2010, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 13 milliers d'euros.

4. Autres informations

4.1. Engagements hors bilan au 31/12/2010 (en milliers d'euros)

Engagements donnés : 48 321.

Ils se ventilent en :

- 15 245 assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros, (sur ce montant, 15 millions sont empruntés au 31/12/2010) ;
- 1 180 garanties de passif ;
- 31 350 engagements d'apports éventuels en trésorerie et en fonds propres, vis à vis de l'ACAM ;
- 546 cautions pour le paiement du loyer du siège social.

Engagements reçus : néant.

D'autre part,

- un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ ;
- un engagement de céder une partie de ses titres Domaine Romaneira (ex ODFI 2) a été donné par IDI à Summit Estates.

4.2. Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit se sont élevés à 71 000 euros au titre de 2010.

Au cours de l'exercice 2010, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 3 033 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2010 (1 401 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2009 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2010 (351 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2010 (1 281 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2011.

Au cours de l'exercice 2011, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 429 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme d'environ 1 671 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2010 après approbation des comptes 2010 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2010, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian LANGLOIS-MEURINNE et François Marmissolle. Par contre Ancelle et Associés leur a versé globalement le montant suivant au titre de leurs rémunérations : 572 973 euros.

4.3. Effectif

L'effectif moyen était de 3 personnes en 2010.

4.4. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2011, la valeur des actifs de l'IDI n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2011 s'établit à 38,89 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2010, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2010
Actions	
Non coté	40 986
Coté	19 286
Obligations	45 432
Prêts	3 250
Fonds	
<i>Private equity</i> dans pays émergents	5 563
Fonds de <i>Hedge-Fonds</i> longs	26 362
Total	140 879

Filiales et participations au 31/12/2010 (en milliers d'euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital propres avant résultats du dernier exercice	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) ⁽²⁾	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette ⁽¹⁾					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :										
1. FILIALES (+ de 50 % du capital)										
Adfi 3	3 711	3 711	100,00	3 711					-23	
Domaine Romaneira (ex ODFI 2)	2	2	100,00	2	12 910				-264	
Domosys Finance (Mikiti)	20	-31 436	95,00	9 688	2 576		823		1 607	
Idifine	2 287	2 860	99,99	2 287	603	N			10	
Ogl Alban	762	2 366	99,99	762		E			10	
2. PARTICIPATIONS (5 à 50 % du capital)										
Alti Partenariat	10 422	1 420	27,31	2 846			125 000 ⁽⁸⁾		900 ⁽⁸⁾	
Arthus Bertrand	2 148	9 123 ⁽⁵⁾	22,16	3 989		A	31 376 ⁽⁵⁾		467 ⁽⁵⁾	
Cojean	747	2 508 ⁽⁵⁾	5,95	1 020			14 786 ⁽⁵⁾		600 ⁽⁵⁾	8
IDI Emerging Markets (compartiment I) ⁽³⁾	95 966	96 172	46,30	53 600					9 015	1562
IDI Emerging Markets (compartiment II) ⁽³⁾	36 688	36 688	40,88	15 048					-403	
IDI Mezzanine ⁽⁴⁾	71 373	32 681	18,02	10 348					7 806	
Lilas (Karting)	700	570	90,00	6 500		N	279		-263	
Financière Miro (Albingia)	4 067	69 051	37,73	7 862			181 684 ⁽⁸⁾		30 156 ⁽⁸⁾	
Financière Noe (Acteon)	18 159	3 326 ⁽⁵⁾	15,80	2 958			100 343 ⁽⁵⁾		3 549 ⁽⁵⁾	
Hi-Media	4 438	27 724 ⁽⁶⁾	6,77	15 570		T	221 600 ⁽⁷⁾		6 495 ⁽⁶⁾	
Rivoli Participation (Aff. Par)	2 653	-1 210 ⁽⁵⁾	24,58	652			11 071 ⁽⁵⁾		1 254 ⁽⁵⁾	
Sacred	152	14 620 ⁽⁵⁾	10,00	570			30 071 ⁽⁵⁾		299 ⁽⁵⁾	35
Sorgem holding	3 000	5 379	33,90	1 017			11 544 ⁽⁵⁾		534 ⁽⁵⁾	
SFPI	27 763	140 138	12,36	6 000			445 585		7 328	247
Financière Top Info	6 032	30 201 ⁽⁵⁾	19,57	2 941			125 475 ⁽⁵⁾		2 497 ⁽⁵⁾	402
WFC	53 604 ⁽⁵⁾	24 570 ⁽⁵⁾	7,93	4 250			277 507 ⁽⁵⁾		-18 917 ⁽⁵⁾	
				151 621			134 867			
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
- Dans les sociétés françaises				8 443			2 760			
- Dans les sociétés étrangères				210			64			

(1) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication. (2) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue. (3) Société anonyme de droit luxembourgeois, qui comprend deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte d'IDI Emerging Markets. (4) Le montant restant à libérer sur les parts IDI Mezzanine est de 2 489 milliers d'euros, sur les actions IDI Emerging Markets I de 18 582 milliers d'euros et sur les actions IDI Emerging Markets II de 10 687 milliers d'euros. (5) Données 2009. (6) Données au 30/06/2010. (7) Données au 31/12/2010. (8) Données consolidées.

Filiales et participations au 31/12/2010

- Adresse du siège social des sociétés

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1. FILIALES

Adfi 3	18, avenue Matignon	75008	PARIS
Domaine Romaneira (ex ODFI 2)	18, avenue Matignon	75008	PARIS
Domosys Finance (Mikit)	36-38, rue de la Princesse	78430	LOUVECIENNES
Idifine	18, avenue Matignon	75008	PARIS
Ogi Alban	18, avenue Matignon	75008	PARIS

2. PARTICIPATIONS

Alti Partenariat	28, avenue de l'Opéra	75002	PARIS
Arthus Bertrand	6, place St-Germain-des-Prés	75006	PARIS
Cojean	Les Chevrons - 59, bd du Gal Martial Valin	75015	PARIS
IDI Emerging Markets	57, avenue de la Gare	L- 1611	LUXEMBOURG
IDI Mezzanine	18, avenue Matignon	75008	PARIS
Financière Lilas (Karting)	113, avenue de la République	38130	ÉCHIROLLES
Financière Miro (Albingia)	109, rue Victor Hugo	92300	LEVALLOIS-PERRET
Financière Noe (Actéon)	47, rue du Faubourg Saint-Honoré	75008	PARIS
Hi Media	6, rue Saint Joseph	75002	PARIS
Rivoli Participation (Aff. Par.)	23 bis, avenue de Messine	75008	PARIS
Sacred	route de Dampierre - BP 89	28350	SAINT LUBIN DES JONCHERETS
Sorgem Holding	11, rue Leroux	75116	PARIS
SFPI	20, rue de l'Arc de Triomphe	75017	PARIS
Financière Top Info	151, avenue Gallieni	93170	BAGNOLET
WFC	3, rue du Cercle - Bat. 3313 - BP 15060	95723	ROISSY CDG

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	43 391 998	51 272 970	51 272 970	51 273 090	51 273 090
Nombre des actions ordinaires existantes	6 111 549	7 221 545	7 221 545	7 221 562	7 221 562
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligation					
Par exercice de droits de souscription (BSA)		109 805	0	0	0
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	944 750	898 501	380 464	106 040	121 965
Produits financiers	16 097 579	22 048 313	25 282 752	9 881 684	12 792 295
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 087 304	56 384 778	15 611 109	2 293 476	2 660 711
Impôt sur les bénéfices	6 506 174	6 877 221		- 6 945 977	- 13 195
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 826 553	47 463 557	- 32 893 349	15 291 318	38 899 454
Résultat distribué :					
Actionnaires commanditaires	5 766 950	7 894 066	6 499 391 ^(a)	6 499 406 ^(a)	8 304 796 ^(a)
Associé commandité	1 220 256	1 269 737	1 327 637	1 387 380	1 441 418
3. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,23	6,86	2,16	1,28	0,37
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,43	6,57	- 4,55	2,12	5,39
Dividende net attribué à chaque action	0,95 ⁽¹⁾	1,1	0,9	0,9	1,15
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	8	9	5	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	801 337	1 756 250	1 261 252	420 490	301 087
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales...)	327 928	590 867	407 862	129 964	134 636

(1) Dividende versé sur 6 070 474 actions (il y a 41 075 actions d'autocontrôle).

(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'auto-contrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

17. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres détenus (Note 1.3 et 1.5 des « principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes de portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Marque & Gendrot

Frédéric NEIGE

B&A Audit

Nathalie BOLLET-FLAMAND

18. Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Convention d'acquisition de la société AGF Private Equity

Le 28 mai 2010, l'IDI a fait l'acquisition auprès d'Allianz France de 100 % d'AGF Private Equity (devenue Idinvest Partners) pour un montant de 27,8 millions d'euros.

La conclusion du contrat de cession entre IDI et Allianz France, tout comme les autres contrats conclus en application de ce protocole de cession a été autorisée par le Conseil de Surveillance de l'IDI en date du 19 janvier 2010, étant précisé que Monsieur François THOMAZEAU, administrateur d'Allianz France à la date de conclusion du contrat de cession et membre du Conseil de Surveillance, étant intéressé n'a pas pris part au vote.

Avance en compte courant consentie par IDI à ADFI 2

Les deux conventions suivantes ont été signées en application de l'autorisation du Conseil de Surveillance de l'IDI en date du 19 janvier 2010. Ces deux conventions ont permis le financement temporaire de l'acquisition d'AGF Private Equity avant émission d'instruments financiers par la société ADFI 2 :

- une convention de compte courant d'actionnaire d'un montant de 191 000 euros entre IDI et ADFI 2 conclue pour une durée de 4 jours. Ce compte courant n'a pas porté intérêt ;
- une convention de compte courant d'actionnaire d'un montant de 3 372 353 euros entre IDI et ADFI 2 conclue pour une durée initiale de 4 mois étendue à 6 mois. Ce compte courant a porté intérêt moyennant un taux Euribor 3 mois plus une marge de 250 points de base.

Il est rappelé que François MARMISSOLLE est directeur général de Ancelle et Associés, gérant de l'IDI et président de ADFI 2.

Convention de pacte d'actionnaires avec Compagnie d'Anjou

Le Conseil de Surveillance du 10 novembre 2010 a autorisé la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre Compagnie d'Anjou, représentée par Monsieur Olivier DOUSSET et IDI, relativement à l'investissement dans la société Chopin, société spécialisée dans la vente d'équipements, matériels, et consommables médicaux et la mise à disposition de plateaux techniques nécessaires à la réalisation d'opérations d'implantologie.

Il est rappelé que Monsieur Olivier DOUSSET est mandataire social de Compagnie d'Anjou et est membre du Conseil de Surveillance de l'IDI.

Convention d'intégration fiscale

Le Conseil de Surveillance du 10 novembre 2010 a approuvé la convention d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2011 pour les filiales suivantes :

- ADFI 2 ;
- ADFI 3 ;
- Idinvest Partners ;
- Domosys Finance ;
- Domosys ;
- Mikit France ;
- MKT INT ;
- Mipa France ;
- MKSO ;
- CMI Courtage ;
- PCO ;
- Revhabitat ;
- Revhabitat 78 ;
- ARV Habitat ;
- Revhabitat 76 ;
- Revhabitat 49 ;
- Revhabitat 60 ;
- ICI ;
- EPS.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Les dépôts sont rémunérés à Eonia et les avances portent intérêt à Eonia + 1 / 8.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2010 sont les sociétés Ancelle et Associés, Ogi Alban, IDI Asset Management.

Convention d'intégration fiscale

La convention signée entre IDI, IDI Services, Idifine, Ogi Alban, met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale s'est élevé pour l'exercice 2010 à 13 195 euros.

Rémunération de la gérance

Au cours de l'exercice 2010, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés une somme de 3 033 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2010 (1 401 milliers d'euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2009 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale du juin 2010 (351 milliers d'euros) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2010 (1 281 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2011.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

B&A Audit

Nathalie BOLLET-FLAMAND

Deloitte Marque & Gendrot

Frédéric NEIGE

19. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2010, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 38 899 454 euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Report à nouveau	11 390 069
Bénéfice net de l'exercice	38 899 454
Soit un solde disponible de	50 289 523

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale	-
Dotation aux autres réserves	20 740
Dividende à l'associé commandité (article 36 des statuts)	1 441 418
Dividende aux actionnaires commanditaires	8 304 796
Report à nouveau	40 522 569
Total égal au disponible	50 289 523

L'Assemblée fixe en conséquence pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 1,15 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement après le 7 juillet 2011. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende ⁽¹⁾
2007	1,10
2008	0,90
2009	0,90

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2010, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 69 913 milliers d'euros, dont un bénéfice de 57 320 milliers d'euros pour la part du Groupe.

Cinquième résolution - Quitus de la gérance

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Renouvellement du mandat de Mme Luce GENDRY en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de Mme Luce GENDRY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Septième résolution - Renouvellement du mandat de M. Christian SCHLUMBERGER en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Christian SCHLUMBERGER, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Huitième résolution - Renouvellement du mandat de M. Jean GATTY en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Jean GATTY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution - Renouvellement du mandat de M. Gilles ETRILLARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Gilles ETRILLARD, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution - Renouvellement du mandat de M. Bertrand VOYER en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Bertrand VOYER, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Onzième résolution - Renouvellement du mandat de M. François THOMAZEAU en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. François THOMAZEAU, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Douzième résolution - Renouvellement du mandat de M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Treizième résolution - Renouvellement du mandat de M. Michel BOLLORE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Michel BOLLORE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Quatorzième résolution - Renouvellement du mandat de M. Olivier DOUSSET en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Olivier DOUSSET, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Quinzième résolution - Renouvellement du mandat de M. Renaud GIRARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Renaud GIRARD, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Seizième résolution - Renouvellement du mandat de M. Patrice de MAISTRE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Patrice de MAISTRE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dix-septième résolution - Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, Deloitte et Associés en remplacement de Deloitte Marque et Gendrot dont le mandat est venu à expiration avec la présente Assemblée.

Dix-huitième résolution - Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le mandat de BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, venu à expiration avec la présente assemblée.

Dix-neuvième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2010 par le vote de sa quatorzième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société ;
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 075 600 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Vingtième résolution - Jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une somme globale de 73 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011 et les exercices suivants.

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingtième-et-unième résolution - Délégation de compétence au gérant à l'effet de procéder à l'émission d'actions réservée aux salariés en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir entendu lecture du rapport du gérant et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré, statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail et afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1. prend connaissance du projet de délégation de compétence à donner au gérant et donne délégation de compétence au gérant, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions réservées aux salariés de la Société ou des entreprises incluses dans le même périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes en application

de l'article L. 233-16 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux ;

2. fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente décision, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. décide que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra excéder cent mille euros (100 000 euros), de valeur nominale de sept euros et dix centimes (7,1 euros) chacune ;
4. décide que le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;
5. décide que chaque action nouvelle émise en vertu de la présente délégation de compétence sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la Société, ainsi qu'aux décisions des actionnaires de la Société ;
6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des salariés de la Société ;
7. décide que le gérant aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, et notamment, pour :
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission ;
 - fixer les conditions que devront remplir les salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence ;
 - fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix, les dates, les délais, modalités et conditions de souscription, de libération et de livraison des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence ;
 - fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres, étant précisé que ce délai ne pourra excéder trois (3) ans ;
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
 - constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies ;
 - imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur ; et
 - d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ; ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

Vingt-deuxième résolution - Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée, et/ou de la quatorzième résolution de l'Assemblée générale Mixte du 30 juin 2010, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;

4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;

5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Assemblée Générale Ordinaire

Vingt-troisième résolution - Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

20. Document d'information annuel

Ce document a été diffusé le 12 avril 2011 à titre d'information réglementée par notre diffuseur agréé et sur le site Internet de l'IDI (www.idi.fr).

21. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau a été diffusé le 20 avril 2011 à titre d'information réglementée par notre diffuseur agréé et sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

22. Table de concordance

1. PERSONNES RESPONSABLES	64
1.1. Nom de la personne responsable du document de référence	64
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	64
1.3. Information financière	103
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	64
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	64-65
2.2. Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	31-33
3.2. Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	23-33
3.3. Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	66 et s.
5. INFORMATIONS CONCERNANT IDI	8-23, 27 et s., 71 et s.
5.1. Historique et évolution de l'IDI	8 et s.
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	71
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	71
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	71
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	71
5.1.5. Événements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	8 et s.
5.2. Investissements	27 et s.
5.2.1. Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	27 et s. et 71 et s.
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	27 et s. et 71 et s.
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	8 et s. et 34 et s.
6.1. Principales activités	8 et s. et 34 et s.
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	8 et s. et 34 et s.
6.1.2. Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2. Principaux marchés	24 à 26
6.3. Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2. ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A
6.4. Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A

6.5.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	24 à 26
7. ORGANIGRAMME		73
7.1.	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	73
7.2.	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	73-74
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		N/A
8.1.	Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		44 et s.
9.1.	Situation financière	44 et s.
9.2.	Résultat d'exploitation	44 et s.
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		44 et s., 104 et s., 132 et s.
10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	108
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	107
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	32, 46, 66-67, 117, 122 et s., 126-127
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	N/A
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		N/A
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		8 et s., 24-26, 52, 129, 141
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	8 et s., 24-26, 52, 129, 141
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	8 et s., 24-26, 52, 129, 141
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE		N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		75 et s.
14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a)	membres du Conseil de Surveillance	75 et s.
b)	gérant de associé commandité	81 et s.
c)	expérience des dirigeants	81 et s.
14.1.1.	Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	79
14.1.2.	Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes	81 et s.

a)	Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	81 et s.
b)	Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	81 et s.
c)	Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	81 et s.
d)	Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	81 et s.
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	81 et s.
14.2.1.	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	81 et s.
14.2.2.	Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	N/A
14.2.3.	Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1. concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	81 et s.

15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES

84 et s.

Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, points a) et d) :

15.1.	Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne	84 et s.
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	89

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

75 et s.

Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, point a) :

16.1.	Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction	75 et s.
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	75 et s.
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent	75 et s.
16.4.	Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication	89

17. SALAIRES

90

17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	90
17.2.	Participations et stock options	88-89
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1.	Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée	90 et s.
-------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

18.2.	Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur	91
18.3.	Contrôle de l'émetteur	91
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES N/A

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI 96 et s.

20.1.	Informations financières historiques	96
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	104 et s. et 132 et s.
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	96
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	64 et 96
20.4.2.	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	64, 96, 130-131 et 146-147
20.4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	104 et s. et 132 et s.
20.5.1.	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	104 et s. et 132 et s.
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	96
20.7.1.	Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	96
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	65, 126
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	103

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 97 et s.

21.1.	Capital social	97
21.1.1.	Montant du capital souscrit	97
a)	le nombre d'actions autorisées	97
b)	le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées	97
c)	la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale	97
d)	un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	90 et s.
21.1.2.	Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	91 et s.
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	97
21.2.	Acte constitutif et statuts	99 et s.
21.2.1.	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	99
21.2.2.	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	99 et 100
21.2.3.	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	100 et 101
21.2.4.	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	102
21.2.5.	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	102
21.2.6.	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A

21.2.7.	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	N/A
21.2.8.	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A

22. CONTRATS IMPORTANTS

N/A

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

23.1.	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	48-49
23.2.	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	49

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

103

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

143 et 144